

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 60

Séance tenue le 28 janvier 2003, à 13 h 30
Club de golf Saint-Jean
320, rue Jacques Cartier Sud
Saint-Jean-sur-Richelieu

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 28 JANVIER 2003.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	2
PRÉSENTATION PAR LE MENV SUR LES INDICATEURS ROBERT BERTRAND, BOB VEN OYEN	6
PÉRIODE DE QUETIONS :	
SYLVIE DESCHÊNES.....	21
JEAN-GUY HAMELIN.....	31
ROBERT PATENAUDE	37
REPRISE DE LA SÉANCE	58
PRÉSENTATION SUR LES OGM, IMPACTS SUR LES CULTURES ET L'ENVIRONNEMENT MARC FORTIN	59
PIERRE CAZA.....	69
CARMEN LABELLE.....	73
JOSEPH SEPUL.....	86
MAURICE LANDO	94

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonjour, et bienvenue à cette 39e séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Je m'appelle Louise Boucher et je préside cette commission d'enquête et d'audiences publiques. Je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

15 Donc, nous avons ajourné, hier soir, la première séance qui s'est déroulée ici même à St-Jean-sur-Richelieu. Nous poursuivons cet après-midi et ce soir. Nous avons déjà des gens qui sont inscrits au registre.

20 Donc, je rappelle à tous ceux qui souhaitent poser des questions à la Commission, qu'il faut préalablement vous inscrire au registre qui est tenu à l'arrière de la salle. À chaque fois que je vous appellerai et que vous vous présenterez devant la Commission, vous aurez droit à deux questions, afin de permettre au plus grand nombre possible de personnes de poser des questions. Vous avez toutefois la possibilité de vous réinscrire si vous avez des questions supplémentaires.

25 Cet après-midi, nous avons quelques présentations spéciales. D'abord, le ministère de l'Environnement nous présentera les indicateurs qui serviront au suivi du Règlement sur les exploitations agricoles, puisque le ministre a le devoir de faire un bilan en 2005. Alors, monsieur Bob Van Oyen et monsieur Denis Bertrand feront une présentation à cet effet.

30 Par ailleurs, il n'est pas encore arrivé, il sera là un petit peu plus tard avec nous cet après-midi, mais monsieur Marc Fortin, qui est professeur à l'Université McGill, nous fera une présentation – j'attends la confirmation – sur les OGM, en fait davantage sur leurs impacts sur les cultures et sur l'environnement.

35 En soirée, nous aurons également deux autres professeurs, le professeur Jean-François Bernier de l'Université Laval et le professeur François Pothier de l'Université Laval. Alors, il y en a un des deux qui est davantage spécialisé en biologie moléculaire, alors qui traitera comme tel des OGM, et le second pourra nous parler des effets sur la santé de l'animal et des effets sur la santé humaine en rapport avec l'innocuité des viandes. Alors, donc, nous aurons ces personnes avec nous.

40 Par ailleurs, le ministère de l'Agriculture a, lui, monsieur Guy Hayart, qui est secrétaire de la filière culture commerciale. Également, monsieur Claude Bernard, qui est directeur scientifique de l'IRDA, ainsi que monsieur Denis Côté qui est chercheur à l'IRDA, c'est-à-dire l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement.

45

Alors, voici pour le programme de la journée. Bien sûr, au travers de tout ça, il y a vos questions, et nous avons les personnes-ressources habituelles qui nous accompagnent pour y répondre.

50

Par ailleurs, aujourd'hui, le ministère de la Santé et des Services sociaux est représenté par madame Isabelle Tardif. Bonjour, madame Tardif!

Mme ISABELLE TARDIF :

55

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

60

Donc, je vais d'abord procéder à l'appel des documents et des questions laissées en suspens. Après quoi, on fera la présentation du ministère de l'Environnement sur les indicateurs et, ensuite, si monsieur Fortin n'est pas arrivé, on procédera avec les questions de l'assistance. Quand je serai informée de l'arrivée de monsieur Fortin, on pourra introduire monsieur Fortin au travers de vos questions.

65

Donc, monsieur Sanfaçon, avez-vous des documents ou des questions laissées en suspens?

M. DENIS SANFAÇON :

70

Bonjour, madame la présidente! Nous déposons les documents des présentations d'hier, de messieurs Marcel Normandeau et André Broes. Et, à une question concernant la matière organique dans la région, la Direction régionale a trouvé l'information. Alors, si vous souhaitez l'avoir, monsieur Normandeau pourrait vous fournir l'information.

75

LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît.

M. MARCEL NORMANDEAU :

80

Merci, madame la présidente. À partir du portrait agroenvironnemental des fermes du Québec préparé par le GREPA et le Groupe-conseil BTR, dans le rapport régional portant sur la Montérégie Ouest, au point 4.2.4, au niveau du bilan des apports en matière organique, succinctement, il a été calculé que des contributions annuelles de 850 kilogrammes de carbone à l'hectare à la matière organique du sol sont nécessaires afin d'assurer un équilibre entre les apports en matière organique et son oxydation dans le sol. Et les tableaux indiquent que la contribution serait de 794 kilogrammes/hectare annuel, soit par les résidus de culture ou l'apport d'engrais organiques.

85

90 Donc, pour la Montérégie Ouest, on est dans une situation de déficit de carbone en production.

LA PRÉSIDENTE :

95 Merci, monsieur Normandeau.
 Monsieur Robitaille?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

100 Bonjour, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

105 Bonjour!

M. CLAUDE ROBITAILLE :

110 Alors, en réponse à une question de monsieur Dumais d'hier soir, qui était: quelle est la proportion du revenu agricole tiré du marché par rapport au revenu stabilisé dans d'autres productions? Alors, hier, je vous donnais la production de porc, on parlait de 95 %. Si on fait les calculs sur un horizon de dix années, c'est-à-dire de 1992, avec les données de 2001, 2002 n'étant pas complétée, donc on ne peut pas en tenir compte, à ce moment-là, sur une base de dix ans, le porc à l'engrais, c'est 94 %; le porcelet, c'est 88 %; donc, l'ASRA intervient un peu plus. On parlait de l'agneau qui est à 58 %. Dans le veau d'embouche, c'est 60 %; dans le
115 bouvillon, 87 %. Et, si on va veau de lait, veau de grain, c'est 87 et 83 %.

LA PRÉSIDENTE :

120 Merci.
 Madame Tardif, non?
 Monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN :

125 Bonjour, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

130 Bonjour!

M. PIERRE FORTIN :

135 J'aimerais préciser que ceux qui vont faire la présentation du ministère de l'Environnement, c'est monsieur Bob Van Oyen, comme vous avez dit, et Robert Bertrand. C'est pour les fins de la transcription. Ce n'est pas Denis, mais bien Robert Bertrand.

140 J'aimerais également X suite à notre dernière visite en Montérégie, il y avait eu deux questions à répondre X donc, déposer un tableau sur l'apport moyen du phosphore par tonne métrique aux embouchures des bassins versants de la Montérégie. C'est un document que la Commission avait demandé. De même que des statistiques complémentaires sur les quatre paramètres principaux de suivi de qualité pour les stations de la Montérégie.

LA PRÉSIDENTE :

145 Donc, vous déposez ces documents. D'accord.

Monsieur Nadeau du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

M. JEAN NADEAU :

150 Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires! Il y a trois documents qui nous ont été demandés. Je vais en déposer deux aujourd'hui, le troisième va suivre. Le premier document, c'est l'entente intervenue entre quatre ministres et les représentants, les présidents, en fait, de l'Union des municipalités du Québec, de l'UPA et de l'UMRCQ à l'époque. Donc, le document est déposé à l'arrière. De même que le projet de loi 123 qui a été déposé à
155 l'Assemblée nationale en 1993, mais qui n'a jamais été adopté.

Alors, le troisième document qui nous a été demandé et qui suivra, c'est le rapport de maître Jules Brière, de 2000, relativement aux questions d'application du régime de protection des activités agricoles. Il sera déposé ultérieurement.

160 **LA PRÉSIDENTE :**

165 D'accord. J'ai remarqué, monsieur Nadeau, dans la copie que j'ai à mon bureau, que l'annexe 1 n'est pas signée. Est-ce qu'il serait possible, lorsque vous allez nous transmettre les copies, qu'on ait les copies signées de tous les documents qui apparaissent en annexe?

M. JEAN NADEAU :

Vous faites référence à l'entente UPA-FQM de 2000?

170

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

175

M. JEAN NADEAU :

En fait, ça va être difficile de vous produire l'entente signée, parce que cette entente-là n'a jamais été signée. Pour des raisons de technicalités, elle n'a jamais été signée.

180

LA PRÉSIDENTE :

Elle n'a jamais été signée, mais on a quand même procédé à l'adoption d'un projet de loi?

185

M. JEAN NADEAU :

Oui. En fait, il faut voir que par la suite, il y a eu des demandes, notamment, il y a eu une lettre cosignée par monsieur Pellerin et puis par monsieur Belzile, qui était président de la FQM, demandant au gouvernement de donner suite à l'entente, malgré le fait qu'il n'avait pas cosigné pour des raisons de technicalités.

190

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ce serait possible de déposer cette lettre également?

195

M. JEAN NADEAU :

Je vais faire les recherches et puis je vous la procurerai.

200

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci.

Monsieur Letendre?

205

M. MICHEL LETENDRE :

Aucun document à déposer.

LA PRÉSIDENTE :

210

D'accord. Merci.

Alors, on est prêt pour les présentations.

215

M. ROBERT BERTRAND :

Bonjour, madame la présidente!

220

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

M. ROBERT BERTRAND :

225

Je suis Robert Bertrand. Ça me fait plaisir de vous rencontrer aujourd'hui et de vous parler un petit peu de la mise en oeuvre du règlement sous l'aspect du suivi environnemental et administratif.

230

Au niveau du plan de la présentation, je vais d'abord parler un petit peu du cadre de l'évaluation d'efficacité environnementale du Règlement sur les exploitations agricoles, parler un petit peu du concept pression-état-réponse pour, ensuite, développer un petit peu, ce qu'on va faire, le développement d'indicateurs agroenvironnementaux associés aux divers volets pression-état-réponse.

235

Le cadre pression-état-réponse, je vous ai mis une diapositive ici, qui a l'air très savant, avec beaucoup d'éléments à l'intérieur au niveau de la pression, de l'état et de la réponse.

240

Il faut voir le système, je vous dirais, comme un système de diagnostic en continu d'un système quelconque. Au lieu de vous parler de tous les sujets qui sont là, pour vulgariser peut-être un peu plus, on peut regarder le système qu'on aurait à regarder, par exemple, si on avait l'être humain ou une personne en particulier, à faire son diagnostic.

245

On commencerait, évidemment, par l'état, donc un examen médical avec prises de sang, un examen physique. Ça pourrait même aller à un examen mental, etc. Donc, un diagnostic de la situation, pour, ensuite, arriver à des prescriptions.

250

C'est-à-dire que si le patient a des maux de tête, bien, évidemment, on va probablement lui demander de mieux se nourrir, de prendre un peu plus d'air et si les symptômes se poursuivent, de prendre une aspirine ou un médicament quelconque. Donc, ça, c'est la réponse.

Et, après ça, une fois que la réponse est donnée, la prescription, il faut être capable d'évaluer après ça les pressions qui viennent au niveau de la personne. Donc, une chose au

255 niveau de la pression. Il faut regarder si la prescription du médecin ou de la personne qui a fait l'analyse a été respectée. Il faut donc se donner des indicateurs pour voir si les prescriptions ont été respectées et regarder en même temps s'il n'y a pas d'autre pression autour du malade. C'est-à-dire, s'il n'a pas perdu sa job, si l'air s'est vicié, s'il boit de l'eau contaminée, s'il se nourrit mal, etc., s'il a un stress psychologique, etc.

260 Et, finalement, la roue continue. Une fois qu'on a déterminé ça, on retourne voir le patient pour voir si son mal de tête s'est réglé, sinon, bien, on retourne toujours pour s'assurer.

265 C'est un peu la même chose qu'on veut faire avec l'environnement rural et au niveau du règlement qui, à toutes fins pratiques, est une réponse gouvernementale à l'état du milieu aquatique ou du milieu rural rencontré dans les études précédentes.

270 Au niveau de la pression, dans le cadre qu'on veut regarder au niveau du règlement, de l'efficacité réglementaire, bien, évidemment, la pression sur le système agricole, dans ce cas-ci, va être évaluée en fonction de la conformité réglementaire observée lors des activités de contrôle. C'est un peu la prescription que le gouvernement a donnée pour, dans ce cas-ci, avoir des gains environnementaux, particulièrement au niveau de l'eau de surface et l'eau souterraine. Donc, il faut d'abord regarder si le règlement, le nouveau règlement va être conforme, c'est-à-dire si les gens le rencontrent, le suivent, etc. Donc, ça, c'est une des pressions qu'il va falloir évaluer.

275 Pour ce faire, bien, il faut définir des indicateurs de conformité réglementaire. Et, dans le cadre du règlement qui nous intéresse, on s'aperçoit qu'il y a comme deux parties dans le règlement: il y a des exigences des normes à caractère environnemental, et il y a des exigences et des normes à caractère plutôt administratif. On veut regarder un petit peu les deux.

280 Dans ce cas ici, vous voyez, à caractère environnemental, on veut regarder évidemment l'entreposage étanche, tant au niveau des déjections liquides qu'au niveau des déjections solides, c'est-à-dire, les structures, les amas au champ, les aménagements spécifiques au même effet, ainsi que les cours d'exercice.

285 Si on continue évidemment dans les indicateurs de pression ou de conformité réglementaire à caractère environnemental, bien, évidemment, il y a toute la question de l'épandage, les doses, les modes, les périodes et les distances.

290 Dans le cas des périodes et des distances, vous remarquez que j'ai mis *municipalité* entre parenthèses. C'est suite à la modification de la Loi sur la qualité de l'environnement qui permet maintenant de signer des ententes ou de s'entendre avec des municipalités pour que les inspecteurs municipaux puissent appliquer certaines parties du règlement et, en particulier, les périodes d'épandage et les distances par rapport aux bandes riveraines déterminées par les municipalités.

295

Il y a aussi à caractère environnemental un indicateur très important, particulièrement au niveau des cheptels illégaux porcins, particulièrement pendant la période transitoire où le moratoire s'applique.

300

Aussi, dans le règlement, ce qu'on veut regarder beaucoup, à caractère administratif cette fois-ci, c'est qu'on a des nouveautés à caractère administratif dans le règlement. Par exemple, les avis de projet et les avis de conformité. C'est important pour nous, donc, de vérifier si les avis de conformité, les avis de projet sont bien respectés. C'est-à-dire que quand on nous donne un avis de projet, un avis de conformité, il faut vérifier sur le terrain pour s'assurer que le projet est bien conforme à ce qu'on nous dit que ça serait.

305

Évidemment, on veut continuer à vérifier la possession des PAEF, des plans agroenvironnemental de fertilisation. Il y a le dépôt du bilan phosphore qui est dû pour le 15 juin, donc, on va le suivre comme un indicateur aussi. Les analyses de sols et de fumier qu'on peut rencontrer dans le bilan phosphore ou dans les plans agroenvironnemental de fertilisation, et les registres d'épandage.

310

Maintenant, une fois qu'on va avoir déterminé, à l'aide des indicateurs, si le règlement est rencontré ou pas, ou respecté, il faut être capable de retourner dans le milieu, le milieu agricole ou rural – j'aimerais mieux dire le milieu rural – pour évaluer l'impact environnemental engendré par l'application, c'est-à-dire l'adoption du REA et de son respect. Il faut donc aussi développer des indicateurs de la qualité de l'environnement en milieu agricole.

315

On peut donc regarder d'abord les eaux de surface. Il y a un réseau de suivi de la qualité, un réseau agricole qu'on appelle. Je pense que monsieur Simoneau vous en a parlé amplement au cours des audiences. Évidemment, on peut, avec l'aide de stations d'échantillonnage pouvoir ramasser de l'information sur divers paramètres: l'azote, le phosphore, matières en suspension, coliformes fécaux, etc. À l'aide de ces échantillonnages-là, on peut regarder les tendances dans le temps, c'est-à-dire, est-ce qu'on s'en va à la dégradation du milieu ou est-ce que le milieu a tendance à s'améliorer?

320

325

On peut aussi avoir des localisations de problématique particulière si on a – passez l'expression – des *hot spots* ou des anomalies dans les données de rivière au niveau spatial. Et, on peut regarder ou calculer des pourcentages de dépassement des critères.

330

Évidemment, on veut aussi continuer certaines études spécifiques, par exemple, l'évaluation de l'impact bactériologique associé à de l'épandage de fumier, en fonction des dépôts maximums et des distances au cours d'eau. Évidemment, c'est des études qu'on aimerait bien faire, soit à l'intérieur du ministère ou avec l'aide de chercheurs, par exemple l'IRDA ou des universités concernées.

335

Au niveau de l'état, aussi, on veut regarder l'état des eaux souterraines. Donc, actuellement, il y a la caractérisation de la qualité en milieu agricole dans sept bassins versants qui sont en surplus de fumier. On attend avec impatience les résultats de ça pour avoir au moins

340

le portrait de l'année 0 de la caractérisation des eaux souterraines. Et aussi, il y a les résultats des programmes d'analyse volontaire de puits privé, même si c'est peut-être un peu moins intéressant, cette donnée-là, puisqu'il y a moins d'analyses au niveau de la validité ou des échantillons pris par les personnes.

345

Au niveau des sols, bien, évidemment, il y a l'analyse des résultats de qualité des sols qu'on va pouvoir obtenir dans les bilans de phosphore et, au niveau des écosystèmes ruraux, le suivi des communautés benthiques et piscicoles. Évidemment, il faut avoir aussi un indicateur au niveau du vivant, de la biodiversité. Donc, on va prévoir à ce niveau-là continuer les études en particulier de monsieur Richard.

350

Au niveau de la réponse, bien, il y en a une réponse qui est déjà fixée par le gouvernement, c'est-à-dire, l'article 55 du règlement qui oblige le ministère à faire rapport au gouvernement au plus tard le 15 juin 2005, puis à tous les cinq ans sur la mise en oeuvre et l'opportunité d'y modifier certaines normes.

355

Donc, vous voyez, la fameuse roue qu'on vous parlait de diagnostic en continu, ça va se faire sur un pas de temps de cinq ans et c'est l'année 0 qu'on essaie de partir. Évidemment, on va procéder aux analyses des indicateurs de conformité réglementaire tant administratifs et environnementaux, ainsi que ceux d'état de l'environnement. Ça va nous permettre d'ajuster le REA afin de maximiser les gains environnementaux.

360

Ici, j'aimerais ouvrir une petite parenthèse, parce que, évidemment, on parle d'une réponse et on parle d'un système en fonction du règlement. Ce n'est évidemment pas la seule réponse gouvernementale par rapport à la problématique. Il y a l'aspect réglementaire, juridique, mais aussi, comme vous le savez, il y a la question de certification des fermes, il y a le projet d'écoconditionnalité et il y a toute l'approche bassin versant qui a été incluse dans la Politique nationale de l'eau.

365

Donc, à ce niveau-là, le gouvernement va avoir plusieurs réponses. Mais dans ce cas-ci de la présentation, je voulais plutôt focuser sur la réponse réglementaire puisqu'elle est déjà fixée en 2005.

370

Évidemment, tout ça, cette analyse-là nous permettrait de faire ce genre de tableau. Je ne vous dis pas que c'est ce tableau exact qu'on va faire, mais c'est ce genre de tableau qu'on aimerait réaliser.

375

Vous avez, complètement à gauche, des indicateurs de conformité réglementaire. On les a divisés à caractère environnemental ou à caractère administratif. Puis prenons-en un, par exemple, au hasard.

380

Parlons des cheptels porcins illégaux. Bien, évidemment, on aimerait, dans la première colonne, savoir le nombre de fermes que le ministère a contrôlées et qui ont regardé la cible ou l'indicateur particulier des cheptels porcins. Après ça, évidemment, la deuxième, c'est

385 de savoir le nombre qui ne respecte pas la réglementation ou qui ne respecte pas leur certificat
d'autorisation.

Un chiffre qui serait intéressant, puisqu'on fait beaucoup d'accompagnement
maintenant, on aimerait savoir le nombre qui se sont conformés après la visite
390 d'accompagnement, sans nécessité d'un avis d'infraction. Évidemment, à mesure qu'on a un
récalcitrant ou une ferme récalcitrante, bien, évidemment, là on passe l'avis d'infraction, le
nombre qui se sont conformés après l'avis d'infraction, évidemment le nombre de poursuites,
puis ultimement le nombre de condamnations.

395 En conclusion, bien, nous avons brossé très rapidement un tableau du développement
des indicateurs environnementaux qui sont faits dans certains cas, qui sont encore en action,
qui sont encore à venir au ministère de l'Environnement. On est vraiment dans le processus
actuellement. Et, tout ça dans un cadre de pression-état-réponse.

400 Je vais passer la parole maintenant à monsieur Van Oyen, qui va parler plutôt des outils
qu'on s'est donnés pour être capable de mesurer, de suivre ces indicateurs-là. Merci, madame
la présidente.

M. BOB VAN OYEN :

405

Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires!

LA PRÉSIDENTE :

410

Bonjour!

M. BOB VAN OYEN :

415 Pour faire suite à la présentation de monsieur Bertrand, on a vu donc la façon dont on
voulait s'y prendre pour suivre toute la pression-état-réponse. Maintenant, moi, je vais vous
parler un peu de ce que le ministère a mis en place ou est en train de mettre en place pour
justement obtenir les données nécessaires et traiter les données nécessaires à ce suivi des
indicateurs.

420

Vous savez qu'avec l'adoption du Règlement sur les exploitations agricoles, le ministère
et le gouvernement a grandement changé son approche en diminuant beaucoup les contrôles
administratifs a priori et en augmentant ses interventions terrain plutôt que de faire les contrôles
a priori.

425

Pour mettre en oeuvre, donc, ce règlement-là, on a mis de l'avant un plan stratégique
qui vise deux objectifs: d'abord, permettre l'évaluation de la réglementation, à la fois du point de
vue administratif et environnemental, mais aussi assurer une application rigoureuse et uniforme
de la réglementation dans l'ensemble des régions.

430 Les indicateurs environnementaux, ainsi que les indicateurs administratifs, comme
disait monsieur Bertrand, permettront au ministère d'évaluer en 2005 les gains
environnementaux à obtenir et, le cas échéant, revoir la réglementation.

435 Quels sont les outils qui ont été développés par le ministère pour assurer ce suivi-là?

D'abord, un système informatique efficace. Parce que vous allez voir qu'on va aller
colliger énormément de données sur différents éléments et, donc, on est en train de développer
un système informatique efficace qui va permettre de traiter les données de l'inventaire du
contrôle et de l'évaluation environnementale des exploitations.

440 On va aussi mettre de l'avant des formulaires qui vont faciliter la cueillette et la
transmission de données. On a déjà dit que les intervenants du monde agricole, des
agronomes, etc. avaient beaucoup plus de responsabilité. Alors, on est en train de développer
des formulaires électroniques qui permettront donc la cueillette et la transmission efficace des
445 données.

Et, surtout et avant tout, un programme intégré de contrôle. Le programme intégré de
contrôle est basé sur ce qu'on appelle des cibles de contrôle. Ces cibles-là sont nombreuses.
La plus importante, je dirais, ce sont les visites ferme par ferme. Il y a le suivi administratif et le
450 suivi terrain de l'épandage; le suivi administratif et le suivi terrain des avis de projet et des
certificats d'autorisation; toute la question des cheptels illégaux pendant la période transitoire et,
aussi, après la période transitoire; les ouvrages de stockage; et, des éléments qui sont un peu
plus pointus dans certaines régions, notamment l'accès des animaux au cours d'eau; le
traitement des fumiers; ou encore, un dont on n'a pas fait mention sur l'acétate, les matières
455 résiduelles fertilisantes, par exemple, les boues de papetière, si vous préférez, qui est
l'exemple là-dedans.

Rapidement. Les visites ferme par ferme. Il faut voir que les visites ferme par ferme, ce
sera pour le ministère une façon d'établir un diagnostic de toutes les exploitations agricoles et
460 d'acquérir des informations qui vont permettre d'établir un inventaire exhaustif et, ensuite aussi,
d'identifier les situations qu'il faut corriger rapidement.

Alors, ces visites ferme par ferme qui vont se faire, comme disait monsieur Bertrand,
dans un accompagnement, en fait dans un contexte d'accompagnement, vont se dérouler en
465 quatre volets. D'abord, info-délais. Plusieurs des éléments de la nouvelle réglementation vont
entrer en vigueur à différentes périodes. Donc, il va falloir informer les producteurs sur les
différents délais qu'ils devront respecter.

Ensuite, toute la question de la remise de documentation et, aussi dans ces cas-ci, on
470 pourra référer les producteurs qui ont besoin de se corriger vers des organismes qui pourront
leur donner de l'aide pour se conformer.

Évidemment, et ce qui est plus important pour nous, dans le contexte des indicateurs, une collecte des données pour faire l'inventaire des différentes exploitations agricoles et l'analyse de conformité. L'analyse de conformité va se faire sur deux éléments: notamment, sur le stockage des fumiers et sur l'épandage.

Alors, cette analyse de conformité va nous permettre de mettre une cote A, B ou C. Je vous donne quelques exemples. Évidemment, la cote A, c'est quand tout est conforme. La cote B, par exemple, si on est dans le stockage, bon, on pourrait voir une fissure dans un des ouvrages de stockage. On pourrait voir un équipement de transfert, par exemple, qui est non étanche. Et, C, c'est carrément une absence d'ouvrage de stockage ou un écoulement dans la nature, etc. Et la cote A, B ou C va nous permettre de savoir si l'intervention doit être faite immédiatement ou un petit peu plus à long terme.

Une fois de plus, quand on parle d'accompagnement, on vise les correctifs, on vise à ce que les exploitations agricoles se conforment à la réglementation, mais ça n'enlève en rien la possibilité au ministère d'avoir recours à ses outils légaux. Quand il s'agit vraiment d'atteinte grave à l'environnement, il n'y a rien qui nous empêche ou qui empêche le ministère d'avoir recours à ces outils-là.

Les autres cibles de contrôle. Alors, la visite ferme par ferme, c'est vraiment l'inventaire. Les autres cibles de contrôle, ça va inclure notamment les interventions qui sont reliées à des plaintes ou encore des interventions qui sont reliées à des programmes systématiques régionaux, pour des problématiques qui sont un peu plus régionales.

Par exemple, les autres cibles de contrôle, il y a l'épandage. Donc, il y a une vérification administrative des PAEF et des ententes d'épandage. Donc, ça, c'est plus administratif. Et, on peut faire des vérifications terrain aussi sur les distances, les périodes, l'équipement et le respect des PAEF.

Les avis de projet et les certificats d'autorisation. Alors, quand les projets sont réalisés, le ministère s'attend à obtenir des attestations de conformité et donc, il faut d'abord, dans un premier temps, obtenir ces attestations-là et, par la suite, vérifier sur le terrain que les travaux sont bien conformes aux attestations.

Les cheptels illégaux, pendant la période de moratoire, pendant la période de transition, continuent de fonctionner tel qu'on a toujours fonctionné, c'est-à-dire le décompte des cheptels existants, les comparaisons avec les cheptels autorisés. Par ailleurs, il y a aussi une entente à venir avec La Financière agricole sur l'écoconditionnalité qui va donc nous permettre, avec les données de La Financière, de comparer les données obtenues par La Financière versus ce que nous avons autorisé comme cheptel ou comme production de phosphore.

Les ouvrages de stockage, j'en ai parlé un peu tout à l'heure. On parle d'étanchéité. Évidemment, d'absence ou de présence d'ouvrage de stockage.

L'accès aux cours d'eau. À partir du 1er avril 2005, il faudra s'assurer que les animaux n'ont plus accès aux cours d'eau.

520 Le traitement des fumiers. On cherche, aussi à autoriser des systèmes de traitement de fumier pour arriver à des solutions pour les surplus de fumier. Donc, il faut s'assurer que les systèmes autorisés respectent bien les conditions du certificat d'autorisation, notamment où est-ce qu'on amène les fumiers traités.

525 Et les autres, donc, les rampes basses, la matière résiduelle fertilisante, etc.

Alors, toutes ces cibles d'inspection vont nous donner des informations, et c'est le traitement informatisé grâce au système que nous sommes à développer. Donc, c'est ce traitement informatisé des informations par le biais du contrôle et des formulaires qui va nous
530 permettre de suivre les indicateurs dont parlait monsieur Bertrand et nous permettra aussi évidemment d'établir les priorités d'intervention.

Les informations seront abondantes. Elles toucheront les cheptels, type d'élevage, nombre de têtes, endroit de stockage – des eaux de laiterie, par exemple – elles toucheront les
535 installations d'élevage, la superficie du bâtiment, le plan, etc., la cote qu'on a donnée à l'installation d'élevage, donc A, B ou C, stockage, le type d'ouvrage, le type de fumier, l'année de construction, l'état général, les superficies en propriété, les conventions d'épandage, bilan phosphore, évidemment, avec les nombreuses informations qu'il y a dans ces bilans-là. Et, d'autres informations comme les cotes qu'on avait au niveau des épandages, les accès des
540 animaux aux cours d'eau dont je parlais tout à l'heure, les cheptels illégaux, etc.

Alors, le REA met donc de l'avant cette nouvelle approche environnementale en agriculture, qui se traduit par une présence accrue sur le terrain. La visite de l'ensemble des fermes se fera d'ici environ deux ans et demi. Certaines régions le feront plus rapidement;
545 d'autres un peu moins rapidement, étant donné le nombre.

Le ministère est donc en train de développer des indicateurs pour évaluer l'efficacité administrative et environnementale de cette approche, et nous nous donnons les outils pour nourrir ces indicateurs-là à partir d'informations terrain, et le développement et le suivi de ces
550 indicateurs va, bien sûr, s'appuyer sur le programme intégré d'inspection, le développement d'outils de suivi et d'information, ainsi que sur l'obtention des 100 nouveaux postes permanents qui seront sur le terrain pour les inspections.

555 Merci beaucoup, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

On va peut-être, avant de passer la parole aux citoyens, vous poser quelques questions en regard de ces indicateurs. Je commencerais par monsieur Marquis.
560

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

565 J'aurais deux questions. Une première, je voulais savoir, en ce qui concerne les cheptels illégaux, est-ce que ça touche uniquement la production porcine ou les autres producteurs animales aussi? Au niveau du ministère de l'Environnement, de la façon que vous le voyez pour les prochaines années.

M. BOB VAN OYEN :

570 Pour la période transitoire, on mettrait l'emphase sur la production porcine. Il y a certaines régions qui pourraient peut-être aller dans d'autres types de cheptels mais, pour la période transitoire, on mettrait l'emphase sur la production porcine.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

575 Bien. Et, une autre question un petit peu reliée, dans ce sens qu'il y a un moratoire qui, dans les ZAL, se termine en juin 2004. L'évaluation, les indicateurs que vous avez développés, bien sûr, sont pour essayer d'avoir des informations pour 2005. Quels outils seront disponibles pour prendre une décision en ce qui concerne le moratoire en 2004?

580

M. ROBERT BERTRAND :

585 J'aurais tendance à dire les résultats de l'audience. Évidemment, le gouvernement a mis les audiences, évidemment, qui arrivent à peu près en même temps que la fin du moratoire pour la période hors ZAL. Donc, c'est un peu, évidemment j'imagine que le gouvernement aussi va attendre les résultats de la Commission, ici, puis va aviser en fonction.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

590 C'est ce que je pensais.

LA PRÉSIDENTE :

595 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

600 C'est toujours intéressant de voir des plans théoriques. C'est plus difficile de les mettre en pratique. J'ai, en souvenir, une opération fédérale sur les armes à feu et je ne voudrais pas tirer à boulet rouge sur vous. Je veux juste savoir, est-ce que le modèle que vous avez développé, vous avez pu l'expérimenter dans une région? Est-ce que vous commencez d'un bloc pour tout le Québec ou s'il y a un apprentissage de la méthode et de ses résultats dans un territoire plus déterminé?

605 **M. BOB VAN OYEN :**

Quand nous avons mis de l'avant ce plan-là, madame la présidente, nous avons fait appel, évidemment, à des gens qui ont travaillé, qui ont beaucoup d'expérience terrain. Et, je regarde, par exemple, une région comme l'Estrie qui a déjà fait un inventaire ferme par ferme dans les années passées et on s'est donc fortement inspiré de ce qui se faisait très efficacement dans l'Estrie.

610 Par ailleurs, des régions comme la Montérégie, comme Chaudière-Appalaches, ont fait des survols aériens au niveau de l'épandage. Alors, on s'est aussi inspiré de ces interventions-là qui étaient très efficaces. Chaudière-Appalaches a fait beaucoup d'interventions en termes de cheptels illégaux.

615 En fait, on a repris les éléments, je dirais, les plus efficaces qui étaient dans les différentes régions pour faire une seule et même approche, et avec une définition commune de l'ensemble des cibles.

620 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Alors, si vous permettez, madame la présidente? Merci. Prenons l'exemple de l'épandage. Est-ce que vous pouvez me dire les premières dates prévisibles d'épandage intensif pour la saison qui va venir?

625 **M. BOB VAN OYEN :**

630 Tout dépend de la région. Parce qu'au niveau de la réglementation, évidemment, on ne peut pas épandre sur un sol gelé ou enneigé. Alors, tout dépend de la région à laquelle on se réfère.

635 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Dans une région donnée, est-ce que vous savez, la durée du premier épandage sur l'ensemble des fermes d'une région d'un microclimat donné, cet épandage-là se répand sur un mois, ou quinze jours, ou une semaine? Est-ce que vous avez des informations là-dessus?

640 **M. BOB VAN OYEN :**

Pas à ma connaissance. En fait, l'épandage, il y a des dates qui sont conseillées par les agronomes, selon le type de culture. Je ne sais pas si... on me dit qu'en Montérégie, par exemple, ça commence à la fin avril, début mai et ça s'étend jusqu'au 15 juin. Donc, une période d'à peu près six semaines, pour le premier épandage.

645 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

C'est si étalé que ça dans le temps.

650

M. BOB VAN OYEN :

C'est ce qu'on m'indique, oui.

655

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Très bien. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

660

Messieurs, vous nous avez indiqué que vous alliez d'abord prendre une première photo, en fonction de certains indicateurs, de l'état de la situation. Quand on fait un bilan sur la performance d'un règlement, on cherche à voir l'effet de l'application de ce nouveau règlement sur nos indicateurs de performance. Alors, le ministre doit, en 2005, faire le bilan de la situation. Vous commencez l'opération en 2003 et vous nous dites que ça va prendre à peu près deux ans.

665

Donc, si je comprends bien, en 2005, on aura le bilan de la situation avant les effets recherchés par le Règlement sur les exploitations agricoles. On aura plutôt une indication de ses effets, cinq ans plus tard, au moment où on fera un second état de la situation. Est-ce que je me trompe?

670

M. ROBERT BERTRAND :

Effectivement, il y a certains aspects, par exemple l'eau souterraine, effectivement, on n'a pas vraiment un bon portrait de ça. Ça va être l'année 0 et le phénomène que vous dites, oui, risque d'arriver.

675

Par contre, dans d'autres domaines, on sait un peu plus au niveau de l'état de l'environnement, monsieur Simoneau, par exemple, vous a fait des démonstrations. On connaît tout de même. Donc, l'année 0 est déjà plusieurs années en arrière.

680

C'est sûr que quand on met un nouveau règlement, il y a toujours une partie d'ajustements pour s'assurer que les gens comprennent. Et, c'est un peu le blitz qu'on est en train de faire actuellement, c'est de l'expliquer, des tournées au niveau des régions, il va falloir s'assurer pour voir s'il est respecté.

685

En même temps, on va continuer à faire des études au niveau du milieu pour voir si ça se détériore, à quel endroit; si ça s'améliore, à quel endroit; quels sont les paramètres, puis tout ça, pour déjà être capable de prendre des mesures en 2005 si, effectivement, il y a des indicateurs qui nous démontrent des tendances assez lourdes.

690

695 Mais c'est bien évident que ce genre de processus-là, c'est à la longue. Et, malheureusement, au ministère de l'Environnement, ça n'a jamais été fait de façon, je dirais, pour un règlement en particulier, de façon aussi bien encadrée, aussi... quel est le mot... rigoureux, voilà, merci. Aussi rigoureux qu'on entend faire. Et, ça, je pense que c'est au moins de bon augure à ce niveau-là.

700 Mais pour certains aspects, vous avez raison, ça risque de prendre un petit peu de temps.

LA PRÉSIDENTE :

705 Mais, même pour la qualité de l'eau, dans la mesure où on a un soupçon à l'effet que la production agricole peut être responsable de la qualité de l'eau, on applique le nouveau règlement et tout ce que ça comporte, je ne le réexpliquerai pas, on l'a fait assez souvent, comment va-t-on pouvoir constater les améliorations qu'apporte ce nouveau règlement sur la qualité de l'eau, quand on sait fort pertinemment qu'il y a un temps de réponse qui n'est pas immédiat, qui peut prendre de 5 à 10 ans.

710 Et, même là, même si on a des indications dans certains bassins, on n'aura pas en 2005 un bilan de la contribution qu'aura pu apporter à l'amélioration de l'environnement le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles. On va plutôt avoir une photo de l'année 0 et on aura, en 2010, peut-être davantage un bilan de ses effets.

M. ROBERT BERTRAND :

720 Oui. Je vous dirais, jusqu'à un certain point, vous avez raison. Ce qu'on va avoir de plus, par contre, c'est vraiment savoir jusqu'à quel degré le règlement est respecté. Donc, au moins, on va pouvoir savoir dans la deuxième série, s'il y a de l'amélioration, est-ce que c'est en partie dû au règlement et quels aspects.

725 Maintenant, on n'est même pas en mesure de dire à quel niveau le règlement est respecté partout. Ça fait qu'au moins, ça va nous donner cette partie-là. Et si le règlement n'est pas respecté pour telle, telle, telle raisons, bien, on en fera l'analyse et on verra si, à ce moment-là, il faut être plus coercitif ou prendre d'autres outils pour arriver aux mêmes fins. Mais, au moins, ce sera un pas de plus qu'on est là. À mon point de vue.

730 Évidemment, il y a la continuité de certaines mesures qui étaient déjà prévues dans le RRPOA. Évidemment, ça, c'est déjà un indicateur, c'est un bon indicateur aussi pour voir à ce niveau-là.

LA PRÉSIDENTE :

735 Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

740 Ma question se situe un peu dans une forme de prolongement de la réflexion qu'amorçait
madame la présidente par ses questions. En écoutant votre présentation des indicateurs, j'ai
été un peu surpris parce que quand on nous a présenté à plusieurs reprises le nouveau
règlement et sa philosophie, on a beaucoup insisté pour dire qu'autrefois le contrôle s'appliquait
plus sur les moyens et que dorénavant, dans le cadre de ce nouveau règlement, la philosophie
était de porter moins l'attention sur les moyens que sur les résultats.

745 Alors, quand on pensait résultats, exactement, moi aussi, je pensais un peu, bon, les
résultats de l'activité du point de vue environnemental, au fond, c'est son impact sur l'eau, sur
le sol, sur l'air. Alors, dans les indicateurs que vous nous avez présentés, on a surtout des
indicateurs qui sont des indicateurs, comme vous le dites, de respect du règlement.

750 Alors, c'est bien sûr, tout ce que vous venez de dire en réponse au questionnement de
madame la présidente, est à l'effet que les impacts sur l'environnement proprement dit vont être
à plus long terme et sont difficiles à mesurer. Mais, quant à moi, il me semble un peu inquiétant
que vous ne mettiez pas déjà en place au moins des éléments de réflexion sur les indicateurs qui
viseront dans le temps à mesurer l'impact sur l'environnement et non seulement mesurer si les
structures sont étanches, si les gens respectent leur certificat d'autorisation.

755 En particulier, vous devez connaître, du côté du gouvernement fédéral, il y a eu un
comité qui a travaillé sur des indicateurs environnementaux pour l'agriculture. Ces indicateurs-là
760 sont un peu plus orientés sur vraiment les résultats à obtenir que sur les moyens à prendre pour
y arriver.

765 Alors, donc, est-ce que vous avez l'intention de travailler au-delà de ce qui est là et qui
est nécessaire, je pense bien, de travailler sans attendre d'ici 5 ans, 10 ans, sur comment
éventuellement se mesurera d'une manière plus systématique l'impact du nouveau règlement
sur les résultats, c'est-à-dire sur l'environnement comme tel.

M. ROBERT BERTRAND :

770 Dans ma présentation, ça a peut-être mal sorti. C'est, évidemment, tous les indicateurs
d'état de l'environnement: pour l'eau souterraine, l'eau de surface, on a déjà des réseaux de
qualité qui suivent. On a des historiques à certains endroits.

775 Maintenant, c'est évident, comme monsieur Simoneau vous en a parlé, les stations, on
n'en a pas 450 en milieu agricole. Elles ne sont peut-être pas toutes au meilleur endroit. C'est
tout cet exercice-là qu'on veut refaire avec la Direction, utiliser les historiques qui ont déjà existé,
pour voir s'il y a des tendances à certains endroits, analyser qu'est-ce qu'on a fait à ces
endroits-là pour amener ces tendances-là. Tout ça, ça va se faire en même temps.

780 Mais on veut le faire de façon plus systématique, à axer vers, dans une première partie, le règlement. Évidemment, quand les autres outils vont arriver, l'écoconditionnalité, la certification des fermes, etc., c'est tout des éléments de plus qu'il va falloir avoir les indicateurs, pour voir lequel est responsable des plus grands gains environnementaux et de continuer dans cette avenue-là. Mais c'est tout interrelié.

785 Évidemment, dans la pression, on va regarder plus la conformité réglementaire comme étant un indicateur de pression sur l'environnement. Il peut y avoir plein d'autres pressions aussi, mais le gouvernement s'est déjà donné une réponse, puis il a dit: on va traiter la problématique environnementale en milieu rural avec un règlement, d'abord. Donc, il faut voir cette pression-
790 là, l'ajuster en fonction de la représentativité du respect du règlement. Mais ça ne veut pas dire qu'on ne fera rien au niveau de l'état de l'environnement. Je pense qu'il faut continuer, puis c'est bien parti, mais on veut tout revoir cet aspect-là.

Je vous dirais qu'on a travaillé plus sur les indicateurs de respect réglementaire,
795 puisqu'on est rendu là. Mais, évidemment, on a une personne qui va faire le tour des autres directions et on va développer plus les indicateurs d'état.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

800 Alors, donc, effectivement, vous allez continuer. Vous avez l'intention de travailler sur les indicateurs d'état et vous mentionnez l'exemple de l'eau. Mais quand on parle de l'état de l'environnement, on mentionne toujours en général l'air, le sol et l'eau.

805 Alors, est-ce qu'il est de l'intention du ministère éventuellement de travailler également à des indicateurs qui seraient plus en relation avec les volets air et sol? En plus de l'eau.

M. ROBERT BERTRAND :

810 Oui. Je vous dirais au niveau sol, définitivement. Au niveau air, le règlement, pour le besoin qu'on a ici, le règlement n'a pas de norme ou de critère, il n'adresse pas la problématique de l'air. Donc, évidemment, dans la démonstration qu'on ne l'a pas. Mais, effectivement, dans les dossiers, par exemple, de réchauffement de la planète ou des choses comme ça, j'imagine qu'il va y avoir un réseau à moyen ou à long terme de surveillance de la qualité de l'air. S'il y a des problématiques en milieu agricole, on les adressera à ce moment-là.

815 Mais actuellement, ce qu'on essaie de faire, c'est vraiment de faire des indicateurs au niveau de la conformité réglementaire et de regarder l'impact du règlement par rapport. Et, vu que le règlement n'a pas d'impact au niveau de la qualité d'air, dans la démonstration, on n'a
820 pas poussé plus loin les indicateurs d'état de la qualité d'air en milieu agricole, pour le moment.

Le sol, oui, on l'a regardé. On va avoir des informations via les bilans phosphore, les plans agroenvironnementaux de fertilisation. Donc, on veut analyser les tendances évidemment

825 au niveau de la saturation et au niveau du pourcentage de saturation de phosphore, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

830 Une dernière question, monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

835 Merci, madame la présidente. Dans le cadre du développement durable, il est souvent question des questions proprement écologiques mais aussi des questions sociales. Le règlement est assez spécifique et je comprends que vous administriez le règlement. Est-ce que vous prévoyez aussi d'autres tâches qui pourraient être celles d'un observatoire social ou de voir l'acceptabilité sociale des projets? Est-ce qu'il y a une dimension de cela qui fait partie de vos critères d'observation dans le cadre du développement durable?

840 **M. ROBERT BERTRAND :**

845 Je vous dirais qu'on est toujours à l'écoute, étant de la partie gouvernementale, sur des revues de presse. Et, évidemment, l'opinion publique qui suinte dans les journaux, etc., est toujours prise en considération par les gouvernements en place. Je vous dirais, dans le cadre des indicateurs qu'on a là, on n'a pas fait rien de spécifique, mais je trouve que c'est une excellente idée et je pense qu'on pourrait bonifier le projet avec quelque chose de ce style-là, un certain observatoire au niveau social, tout à fait. On prend en note.

LA PRÉSIDENTE :

850 C'est une excellente réponse. Je vous remercie, messieurs. Tenez-vous prêts à répondre. Probablement qu'il y aura des questions qui se rapporteront au sujet que vous avez traité.

855 Alors, j'inviterais maintenant, madame Sylvie Deschênes, qui est productrice biologique et qui a accepté, hier soir, d'attendre à cet après-midi pour poser ses questions. Alors, madame Deschênes.

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

860 Bonjour, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

865 Bonjour, madame!

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

870 Étant donné qu'il se faisait déjà très tard et que la capacité d'attention diminuait
beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

875 Je pense que ça a été apprécié par plusieurs.

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

880 Ma première question, ça concerne le phénomène de l'intégration. Je peux introduire un petit peu en parlant que je viens de Saint-Valentin. Qu'est-ce qui se passe chez nous, c'est qu'il y a un projet porcin, un complexe porcin de trois bâtiments, où il va y avoir des porcheries de maternité. Ça va avoir environ 519 unités animales, soit environ... parce que, une unité animale, je crois que c'est 4 truies, alors ça fait 2 076 environ truies. Là, il va y avoir les tout petits bébés. Et, ensuite de ça, il va y avoir comme situation que c'est à 500 mètres environ derrière un producteur laitier qui sont là depuis deux générations.

885 Alors, ma question: étant donné que c'est contre le phénomène de l'intégration et non contre les producteurs autonomes que les citoyens et beaucoup de producteurs agricoles s'opposent, parce que, avec le phénomène de l'intégration, on perd beaucoup de notre contrôle sur les terres et aussi de nos municipalités.

890 Quel pourcentage – je ne sais pas qui va pouvoir répondre à ma question, ça a déjà été soulevé, je crois – quel pourcentage de la production porcine appartient aux intégrateurs ou à des entreprises qui sont chapeautées par des intégrateurs?

895 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon, est-ce que vous avez cette information?

M. DENIS SANFAÇON :

900 Merci, madame la présidente. Il y a eu une conférence qui a été donnée par quelqu'un de l'AQINAC, qui nous a indiqué qu'il y a 250 fermes porcines qui appartiendraient à des intégrateurs, qu'ils soient meunier ou abattoir, et 750 autres qui seraient à contrat avec un intégrateur, c'est-à-dire qui font de l'élevage à forfait pour ces intégrateurs. C'est l'information que je possède sur l'intégration.

LA PRÉSIDENTE :

910 Vous n'avez aucune donnée sur la répartition des quantités d'unités animales qui seraient produites par les intégrateurs par rapport à des fermes autonomes.

M. DENIS SANFAÇON :

915 Dans la présentation de monsieur Lacroix, je pense, il a indiqué que 40 %, si ma mémoire est bonne, de la production était sous intégration. Alors, je le cite de mémoire. Il faudrait peut-être vérifier. Mais je pense que c'est le bon chiffre.

LA PRÉSIDENTE :

920 Mon collègue dit oui.

M. DENIS SANFAÇON :

Alors, là, c'est un bon signe.

925

LA PRÉSIDENTE :

Donc, 40 % de 7 100 000...

930

M. DENIS SANFAÇON :

Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

935

... serait produit par soit des fermes qui appartiennent...

M. DENIS SANFAÇON :

940

Soit des fermes qui appartiennent à des intégrateurs, comme par exemple...

LA PRÉSIDENTE :

Ou des fermes qui sont à contrat avec les agriculteurs.

945

M. DENIS SANFAÇON :

... Breton, Brochu, Ménard. Donc, des intégrateurs de familles québécoises qu'on connaît et 750 qui seraient à contrat avec ces gens-là et avec aussi les coopératives fédérées.

950

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

955

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

Excusez-moi. Sur combien de fermes au total en production porcine?

M. DENIS SANFAÇON :

960

2 743 fermes déclarantes; 2 200 donc qui tirent plus de 50 % de leurs revenus agricoles du secteur porcin. Alors, quand on parle de fermes porcines, il faut toujours définir. Alors, une ferme déclarante, c'est une ferme où on retrouve au moins un porc, selon le recensement de Statistique Canada de mai 2001. Et, une ferme porcine, selon la définition de Statistique

965

Canada, c'est qui tire plus de 50 % de son revenu de la production porcine. Et, ça, il y en a 2

200.

LA PRÉSIDENTE :

970

Donc, on pourrait dire que pas loin de la moitié des fermes porcines serait des fermes qui soit appartiennent en pleine propriété aux intégrateurs ou soit sont à contrat avec des...

M. DENIS SANFAÇON :

975

Madame la présidente, je ne suis pas certain de cela, dans le sens où est-ce que dans les fermes qui ont des contrats à l'intégration, on ne trouve pas des fermes qui ne tirent pas plus de 50 % de leurs revenus de la production porcine? Je pense que dans les fermes à forfait, il y a des fermes dont la production majoritaire en termes de revenu n'est pas le porc. Alors, on ne peut pas dire 1 000 sur 2 200, dans ce sens-là.

980

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

985

Madame Deschênes, vous rappeler qu'il y a un portrait agricole pour l'ensemble du Québec qui a été déposé par le ministère de l'Agriculture. Lorsque nous étions à Montréal, on a fait déposer un portrait d'ensemble de l'agriculture. Alors, les données, le nombre de fermes déclarantes et le nombre de fermes dont les revenus proviennent à plus de 50 % de la production porcine, vous les avez dans ce document.

990

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

D'accord. Merci.

995

LA PRÉSIDENTE :

Les analystes pourraient peut-être vous donner tantôt à la pause le numéro du document. Vous pourriez y référer.

1000 **Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

Excusez-moi. Puis le pourcentage de subventions qui sont accordées aux intégrateurs par rapport à celles aux producteurs autonomes, est-ce que c'est dans le même document?

1005 **LA PRÉSIDENTE :**

Non. Dans ce document-là, vous n'aurez pas cette information-là.

Monsieur Robitaille, est-ce que vous avez une information à cet effet?

1010

M. CLAUDE ROBITAILLE :

En fait, si je comprends bien la question de madame, c'est par rapport au programme d'assurance-stabilisation...

1015

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

C'est ça.

1020 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

... c'est des propriétaires des porcs qui sont couverts par le programme d'assurance-stabilisation. Donc, si on estime qu'environ 40 % de la production des porcs mis en marché est sous intégration, on peut faire le calcul, à ce moment-là, que 40 % des indemnités d'assurance-stabilisation sont versées, à ce moment-là, aux intégrateurs et peut-être indirectement aussi aux intégrés, de par la nature des contrats que ces entreprises-là ont en lien entre l'intégrateur et l'intégré.

1025

LA PRÉSIDENTE :

1030

Monsieur Sanfaçon, on ne peut tout de même pas faire le même type d'équation avec les bénéficiaires du programme Prime-Vert?

M. DENIS SANFAÇON :

1035

Exactement, madame la présidente. Du côté du ministère, pour les programmes qui comportent des plafonds par entreprise, évidemment, les sommes, on ne peut pas dire que 40 % des sommes vont à 40 % des intégrateurs, à cause de ces phénomènes-là de plafond qui sont associés à différents programmes.

1040

D'autre part, on a des programmes qui ne sont pas admissibles aux intégrateurs, je pense au Programme d'amélioration de la santé animale au Québec.

LA PRÉSIDENTE :

1045

D'accord.

Est-ce que vous avez une autre question, madame Deschênes?

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

1050

Oui. Mon autre question va aller sur l'eau. Étant donné que je fais partie des Cercles de fermières, notre dossier, cette année, c'est l'eau potable. Et hier, on a eu une présentation sur les bassins, les rivières, la qualité. Puis j'ai vu que le Richelieu avait la meilleure cote. Mais cette cote-là, c'est positif, quand on voit ça. Le Richelieu, c'est bien. On repart puis on se pète les bretelles, quasiment. On dit: *Que c'est merveilleux! Notre Richelieu n'est pas pollué.+

1055

Pourtant, on vient d'investir 1.8 M\$ dans une municipalité, Lacolle, qui n'est pas si peuplée que ça, alors qu'on a la meilleure cote. Puis je me demandais, l'eau, quand elle a une si belle cote, est-ce qu'elle est considérée comme... comment elle est considérée en réalité? Pour dire que l'eau est si positive. Parce que, moi, je pensais que de l'eau qui avait la meilleure cote, on pouvait aller à la rivière et la boire.

1060

LA PRÉSIDENTE :

1065

Peut-être une question que j'ai à vous poser pour avoir un portrait plus global.

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

1070

Oui?

LA PRÉSIDENTE :

Le million qui a été investi dans votre rivière...

1075

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

Bien, c'est pour rendre l'eau potable. Pour améliorer la qualité. Pour la municipalité.

LA PRÉSIDENTE :

1080

Monsieur Fortin, est-ce qu'on peut faire intervenir soit monsieur Simoneau ou monsieur Primeau?

M. PIERRE FORTIN :

1085

Monsieur Simoneau, s'il vous plaît.

LA PRÉSIDENTE :

1090 Alors, monsieur Simoneau, peut-être rappeler. Hier, on a vu un graphique, une carte qui portait sur l'indice global de qualité de l'eau.

M. MARC SIMONEAU :

1095 Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

1100 Il y a des indices, aussi, qui sont faits pour le phosphore et pour d'autres éléments.

M. MARC SIMONEAU :

1105 Absolument. Hier, ce qu'on a montré, c'est une carte synthèse qui utilisait l'indice de qualité de l'eau pour montrer un peu les niveaux de qualité générale des différents cours d'eau.

1110 Maintenant, il n'y a aucun cours d'eau au Québec où on peut puiser l'eau et la boire directement, même s'il y a eu assainissement parce que, nulle part, on a des niveaux de traitement qui permettent absence de rejet total et on ne contrôle pas toujours ce qui se passe en fonction des événements de pluie, débordement de réseau accidentel ou ruissellement du territoire, etc.

1115 Donc, l'indice qu'on a présenté, c'est basé sur dix variables physico-chimiques et ça permet de classer l'eau. Maintenant, c'est sûr que sur le Richelieu, il y a eu des travaux majeurs d'assainissement.

1120 Au cours des dernières années, il y a eu des projets majeurs de Saint-Jean-sur-Richelieu ici, il y a eu ceux de la région de Mont Saint-Hilaire, Saint-Bruno et une autre station un peu plus en aval, Saint-Bruno-de-Montarville. On parle de plus de 100 000 personnes en réseau, plus industries qui étaient également à l'intérieur de ces réseaux-là. C'est donc dire que ça a eu des impacts majeurs sur la qualité du Richelieu lui-même.

1125 Il faut également qu'on parle du pouvoir de dilution qui est assez important dans le cas du Richelieu, parce que c'est quand même un cours d'eau qui a un fort débit. Donc, c'est bien sûr que les indicateurs qu'on a montrent qu'il y a eu récupération du milieu. C'est sûr que tout n'est pas parfait.

1130 Il y a encore certains problèmes de pollution résiduelle au niveau municipal pour certaines stations, notamment celle de Saint-Jean, où les équipements de désinfection posent problème pour l'instant, parce qu'il y a des problèmes de coloration de l'eau, parce qu'il y a beaucoup d'industries du textile dans la région de Saint-Jean, si bien que la coloration de l'eau

vient interférer avec le système de désinfection aux ultraviolets. Puis ce sont des travaux, ce sont des problèmes qui sont documentés, sur lesquels les gens du ministère des Affaires municipales sont en train de travailler pour trouver une solution. Donc, il y a eu des gains, effectivement.

1135

LA PRÉSIDENTE :

Quand on dit que la qualité de l'eau est bonne, parce qu'on a des critères: bonne, douteuse, et d'autres, je ne les ai pas tous en mémoire, mais quand on dit qu'elle est bonne, c'est le plus haut critère de votre grille d'évaluation. Ça veut dire quoi? Ça veut dire qu'elle est assez bonne pour qu'on puisse s'y baigner?

1140

M. MARC SIMONEAU :

Écoutez, si on regarde les classifications...

1145

LA PRÉSIDENTE :

Si on ne peut pas la boire là.

1150

M. MARC SIMONEAU :

Non. C'est que l'indicateur de qualité de l'eau général, c'est un indicateur d'état général de l'eau. Donc, il ne cible pas un usage spécifique. Maintenant, sur la base de l'indicateur, si on prend l'eau potable, on va davantage cibler les coliformes fécaux. Maintenant, si on parle de baignade, on a un critère qui est de moins de 200 coliformes fécaux pour la baignade. Si on parle d'activités récréatives qui demandent un contact secondaire, donc qui ne demandent pas l'immersion du corps et la tête sous l'eau, on va demander moins de 1 000 coliformes fécaux.

1155

Donc, si on regardait sur la base de l'IQBP, tous les cours d'eau qui ont une cote, une classe A, donc une bonne qualité, en théorie, ce sont des cours d'eau pour lesquels on respecte le critère baignade. Toutefois, le système de surveillance du ministère de l'Environnement au niveau du réseau rivières en est un qui vise l'état général de la qualité des plans d'eau et non pas en lien directement avec un usage aussi pointu que la baignade.

1160

S'il y avait des sites de baignade sur le bassin de la rivière Richelieu, il faudrait s'en remettre au programme surveillance plages pour établir le niveau de salubrité du cours d'eau pour l'usage baignade. Parce que le protocole d'échantillonnage n'est absolument pas le même et c'est beaucoup plus particulier pour cerner l'usage baignade.

1165

1170

LA PRÉSIDENTE :

Donc, quand la qualité de l'eau est bonne, c'est qu'elle est bonne pour la faune qui y vit?

1175

M. MARC SIMONEAU :

1180

Elle est bonne pour les usages qui étaient visés. Donc, si on a fait l'assainissement, c'est qu'au départ, on a recensé à l'échelle du bassin versant certains usages particuliers. Ça touche, bien sûr, la vie aquatique, ça touche les prises d'eau potable, les sites de frayères pour le poisson, les sites de baignade s'ils existent ou tout endroit dans le cours d'eau où il y a des activités récréatives.

1185

Maintenant, le degré de traitement est fonction de la charge polluante qui est déversée dans le cours d'eau et, bien sûr, le niveau de traitement va faire en sorte qu'on retrouve une qualité résiduelle qui va être tolérable, donc qui va permettre l'usage qu'on avait identifié dans le bassin versant.

1190

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1195

Pour continuer dans la même ligne de la question qui nous était posée, donc, est-ce qu'on doit comprendre que quand dans une municipalité on traite l'eau, l'eau qui est rejetée au cours d'eau, est-ce qu'on peut la boire?

1200

M. MARC SIMONEAU :

1205

Absolument pas. On ne parle pas d'une usine de filtration, on parle d'une usine d'épuration. Et, comme on le dit, il n'y a aucun cours d'eau au Québec où on puisse vraiment puiser l'eau et la boire directement, sinon sans prendre de risque, je veux dire. Donc, le niveau de traitement d'une usine d'épuration en est un d'un certain niveau, mais si on parle de rendre l'eau potable, à ce moment-là, on doit s'en remettre à un système de traitement qui est hautement plus sophistiqué et qui touche vraiment l'usine de filtration des eaux.

1210

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Merci.

1215

M. MARC SIMONEAU :

Bienvenu!

LA PRÉSIDENTE :

Ça répond à votre question, madame?

1220 **Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

Oui. Si je veux reposer des questions, est-ce que je me réinscris ou je peux en poser une autre?

1225 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est une autre question?

1230 **Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

Oui, c'est une autre question.

LA PRÉSIDENTE :

1235 Il faut vous réinscrire, s'il vous plaît.

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

Merci.

1240

LA PRÉSIDENTE :

Puis faites-le vite, parce qu'il y a beaucoup de monde.

1245

Monsieur Jean-Guy Hamelin qui est producteur. Bonjour!

M. JEAN-GUY HAMELIN :

1250 Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires! En fait, j'étais inscrit hier soir. Donc, ma question va porter sur la présentation du ministère de l'Environnement d'hier soir. Ma question s'adresse au ministère de l'Environnement.

1255 On a pu remarquer dans leur présentation qu'à un très grand pourcentage de la superficie de la Montérégie Ouest, ce que nous, on appelle la région Saint-Jean/Valleyfield, était à moins de .5 unité animale par hectare, ce qui porte à croire qu'il n'y a pas beaucoup d'animaux en Montérégie Ouest, ou du moins dans la région Saint-Jean/Valleyfield. Donc, un très haut potentiel de développement animal dans le futur.

1260 Si on tient compte du REA, du Règlement sur les exploitations agricoles, qui est en vigueur, qui est en force, on serait porté à croire qu'avec la gestion ferme par ferme, ma question s'adresse au ministère en disant: est-ce qu'on pourrait croire ou prétendre ou penser que, dans le futur, il ne pourrait pas y avoir de zones en surplus ou de municipalités en surplus, avec ce règlement-là?

1265 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin.

1270 **M. PIERRE FORTIN :**

On a un peu déjà répondu à ce genre de question. Ce qu'on peut dire, c'est qu'avec la gestion ferme par ferme, où on va établir un bilan phosphore de chacune des fermes, avec un plan agroenvironnemental de fertilisation, etc., etc., le concept des municipalités en surplus va être un concept désuet. Parce qu'on va calculer la superficie que chacune des fermes a de besoin pour épandre la quantité de phosphore qui provient des animaux. Donc, en théorie, le concept comme tel des municipalités en surplus disparaît.

1280 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, ça veut dire, à partir du moment où on va avoir l'assurance que chaque kilogramme de phosphore sous la queue a trouvé son terrain pour être épandu, on devrait voir disparaître la notion de zones d'activités limitées.

1285 **M. PIERRE FORTIN :**

Oui, parce que la gestion, ou l'analyse, ou le diagnostic va se faire par ferme. Donc, on va tout de suite, à l'analyse du dossier, identifier si c'est la ferme qui est en surplus ou si la ferme dispose de superficies adéquates.

1290 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Monsieur Marquis.

1295 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

À cet effet-là, pour disposer des superficies adéquates, est-ce qu'on permet d'aller à n'importe quelle distance ou s'il y a des distances limites qui vont être prises en considération pour l'épandage? Dans ce sens, est-ce que l'agriculteur pourra aller à des centaines de
1300 kilomètres pour épandre son lisier ou si on refuse telle chose?

M. PIERRE FORTIN :

Théoriquement, il pourrait le faire. Sauf que sur le plan économique, les spécialistes
1305 disent, en général, que dépasser 30 kilomètres, ça commence à être très coûteux.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Parce que j'ai vu dans le règlement en quelque part, du moins pour ce qui est, si je me
1310 souviens bien, actuellement l'agrandissement, on ne doit pas dépasser 20 kilomètres. Alors, cet item-là, en fait, c'est dans la partie des dispositions transitoires, on dit:

L'exploitant ou l'exploitante dispose de parcelles en culture à moins de 20 kilomètres du lieu d'élevage.

1315 Alors, ça, c'est seulement pour pouvoir s'agrandir ou si c'est aussi pour les autres exigences en termes d'épandage?

M. PIERRE FORTIN :

1320 Monsieur Bouchard va vous préciser l'interprétation du règlement.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous écoute.

1325

M. SERGE BOUCHARD :

Comme monsieur Marquis le souligne, dans les mesures transitoires visant à limiter le développement de la production porcine, donc dans certaines situations où on permet quand même le développement d'un certain nombre de porcs, limité à 250, en utilisant des ententes
1330 d'épandage, il y avait quand même une contrainte visant à ce que ça se fasse mais à proximité du lieu de production, donc, à moins de 20 kilomètres.

1335 Par exemple, c'est une mesure qui fait partie des mesures transitoires et lorsque les mesures transitoires seront terminées, donc en décembre 2003 ou en juin 2004, cette restriction-là ne fera plus partie des règles de base générales. Donc, on reviendra au concept de dire: il faut que quelqu'un dispose des terres en propriété, en location ou en entente, sans nécessairement avoir des contraintes précises sur la distance comme telle.

1340 Bien évidemment, lorsque le producteur agricole planifiera sa fertilisation avec son conseiller, il devra tenir compte de la distance des terres, de l'équipement requis pour faire le transport et d'arriver avec une gestion, une planification de sa fertilisation qui tienne compte de l'ensemble des facteurs, des doses, des cultures, mais effectivement aussi de la distance.

1345 Évidemment, à ce moment-là, ça peut prendre des équipements particuliers, parce qu'on ne transportera pas des lisiers sur des distances importantes avec un tracteur de ferme et un épandeur conventionnel. Ça prend des équipements plus spécialisés. Ça entraîne des coûts d'opération et, à ce moment-là, le producteur devra tenir compte de l'ensemble de ces éléments-là.

1350 Donc, il n'y a pas de critère comme tel formel, mais ça fait partie de la réflexion et des coûts d'opération comme tels.

LA PRÉSIDENTE :

1355 Monsieur Bouchard, donc, ça veut dire qu'après la période transitoire – et on aura une bonne idée du bilan ferme par ferme, à ce moment-là – ça veut donc dire que les producteurs vont devoir faire des choix.

1360 C'est-à-dire que dans les régions qui sont actuellement des zones à activités limitées, on risque fort de se retrouver avec un manque de terre pour disposer des fumiers. Et on va, donc, soit se trouver des terres ailleurs, mais là vous venez de le dire, il y a un frein à aller trop loin, ça finit par être trop coûteux. Mais l'autre choix auquel le producteur va être confronté, ça va être soit de traiter, de faire traiter ce lisier, puis là encore, on n'a pas encore les systèmes de traitement à point au Québec, à ce que je sache. Ou l'autre choix, ça va être de diminuer son nombre d'unités animales.

1365 Dans les régions donc où on est déjà en zones d'activités limitées, on risque peut-être beaucoup de voir les producteurs placés devant ce dernier choix.

1370 Dans les autres régions, comme celle-ci où il y a peu d'unités animales par hectare, là, on va avoir une forte compétition sur les terres et on va probablement soit voir des lisiers venir d'ailleurs, mais encore là la notion de distance est importante, ou soit voir une augmentation du cheptel dans la région et une monopolisation des terres dans la région par la production de phosphore des unités animales produite dans la région. Est-ce que je me trompe? Et est-ce qu'on ne se retrouvera pas finalement, dans quelques années, avec un autre problème de surplus de fertilisants?

M. SERGE BOUCHARD :

1380

Vous circonscrivez – si je ne me trompe pas dans mon terme – assez bien la situation. Sans les nommer, on sait au Québec qu'il y a des régions actuellement relativement grandes en termes de superficie, où la production animale dépasse la capacité des sols à recevoir les phosphores qui sont produits dans un concept d'équilibre.

1385

Donc, comme vous l'avez mentionné, c'est évident que dans certaines, je dirais, régions, mais pas au sens administratif, mais dans certains territoires, ça risque d'être relativement difficile et même peut-être très difficile pour les producteurs existants de trouver à proximité des sols en culture sur lesquels ils pourront faire de l'épandage, malgré le fait qu'ils ne seraient pas obligés d'être propriétaires des sols.

1390

Et, évidemment, plus les producteurs existants retarderont leur prise en charge de leur situation – parce qu'on sait que le règlement fixe des échéances intérimaires en 2005, 2008 et 2010 – je pense que sans avoir de boule de cristal, on peut raisonnablement croire que si un producteur attend en 2010, la situation sera peut-être plus difficile pour trouver des sols – afin d'assurer un équilibre et à proximité – que ça pourrait l'être demain matin pour quelqu'un qui commencerait ses démarches.

1395

Évidemment, à ce moment-là, s'il y a peu de sols tout près, la possibilité d'épandage sera toujours là, mais si la distance augmente, les coûts d'opération vont augmenter et, à un certain niveau, lorsque les projets de vitrines technologiques auront peut-être démontré la rentabilité technique et économique, dans une certaine mesure, des procédés de traitement, il y aura sûrement un équilibre à un moment donné entre une distance de transport de lisier vers l'épandage et un traitement à la ferme qui permettrait de résoudre la situation.

1400

1405

Et, évidemment, en dernier recours, si, dans un cas ou dans l'autre, il n'y a pas de solution avantageuse, bon, la réduction du cheptel demeure une possibilité mais, évidemment, ce n'est pas celle qui est envisagée par l'ensemble des intervenants.

1410

Et, pour revenir à l'autre situation, c'est évident que dans les milieux où il y a de la culture et peu d'animaux, c'est fort probable qu'il y aura un certain intérêt, pour ceux qui veulent continuer à développer la production et qui ne sont pas contraints par un lieu comme tel, disons, qui ont un territoire plus grand qu'une municipalité, un rang ou une MRC, qui peuvent se déplacer plus facilement, ça pourrait et pourra probablement entraîner une certaine dynamique de projets dans ces milieux-là.

1415

Évidemment, il faudra aussi tenir compte, on disait tantôt qu'il n'y aura plus de municipalité en surplus, l'objectif qui est visé, c'est de faire en sorte que chacune producteur se place en situation d'équilibre avec des sols, ou par d'autres solutions. Et, on sait fort bien que dans les milieux où les sols seront déjà attribués à ceux qui en sont propriétaires ou à ceux qui

1420

pourront bénéficier d'entente, bien, ça va devenir impossible d'augmenter la production. Donc, il y aura quand même une certaine limite, dans certains milieux, à faire du développement.

1425 Et, évidemment, l'information qu'on aura, comme on l'a déjà souligné devant la Commission, quand on sera en mesure de faire les bilans de nos ferme par ferme, le bilan de chacune des fermes et le faire par région, par bassin versant, ça pourra aussi alimenter la réflexion, soit du milieu municipal ou des comités de bassin, pour voir où ils en sont rendus sur la capacité de développement du milieu, la capacité de support en phosphore et, là aussi, peut-être si ces organismes-là ont les pouvoirs requis, bien, fixer peut-être certaines limites aussi au développement dans leur territoire sous juridiction.

1430

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

1435

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1440 Je demanderais au directeur régional, puisque dans la région – il me semble que c'est des données de 96 – on était à plus de 2 unités animales à l'hectare, et que dans la section ouest, comme disait monsieur, on est à moins d'une demi-unité animale, est-ce qu'il y a un transit actuellement important de fumier de certaines sections de la région vers la partie ouest de la région?

1440

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1445

Madame la présidente, ce qu'on observe actuellement, c'est plutôt un déplacement des projets dans la partie ouest, plutôt qu'un transit des fumiers, des lisiers notamment. Dans le fond, ce que les gens transportent, c'est de l'eau. Donc, ce n'est pas la tendance. La tendance est plutôt de gérer les lisiers dans une aire relativement restreinte.

1450

1455 Mais ce qu'on observe depuis deux ans, c'est le déplacement des projets majeurs ou des développeurs dans la partie ouest. Où on veut mettre aussi un bémol sur les chiffres qu'on a livrés à la Commission, ce sont des chiffres de 96. On sait que l'augmentation des projets majeurs au Québec s'est faite majoritairement entre 95 et 2000. Le portrait 2001 va sortir dans quelques mois. La situation peut être différente. Donc, il faut mettre un bémol sur ces chiffres-là. Le différentiel de 1 à 4, de l'est par rapport à l'ouest peut avoir aussi varié.

1455

LA PRÉSIDENTE :

1460 Quand vous parlez d'un déplacement, vous ne parlez pas de fermeture dans l'est et d'ouverture dans l'ouest. Vous parlez carrément de nouveaux projets qui s'implantent dans l'ouest.

1460

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1465

Exactement, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1470

Merci.

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1475

Ma réponse du directeur régional a coupé un petit peu ma question, justement. Mais c'est que je me rappelais d'un commentaire, je crois que c'est de monsieur Villeneuve, au Saguenay, qui nous parlait justement non pas d'une industrie agricole mais d'une industrie du transport.

1480

Et, je me demandais si justement – en passant, par exemple, je garde quand même un point pour ce qui est des industries qui sont déjà en place – est-ce qu'on ne devrait pas, à travers les divers indicateurs qui ont été développés, en avoir un aussi qui vérifierait justement l'impact du transport de lisier sur des grandes distances et son effet sur les routes, enfin, sur l'environnement d'une façon générale?

1485

M. PIERRE FORTIN :

On le prend en note. On va regarder ça. Je trouve que c'est tout à fait pertinent.

1490

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je reviens à vous, monsieur Hamelin. Ça a répondu à votre question.

M. JEAN-GUY HAMELIN :

1495

Ça répond en gros, mais il ne faudrait quand même pas oublier de donner la possibilité aux producteurs qui sont dans une région comme la nôtre, à peu de densité animale, d'être capables de grossir, je veux dire de changer, d'évoluer, puis de continuer à produire dans une région à faible densité animale.

1500

LA PRÉSIDENTE :

Ce que je comprends du nouveau règlement, c'est que ça pourra se faire, mais en autant qu'il y aura des terres et des cultures pour accueillir des fertilisants.

1505

M. JEAN-GUY HAMELIN :

Parce que le nouveau règlement va faire abolir les zones en surplus, les municipalités en surplus, va enlever aussi le concept d'unité animale, puis, du même fait, va enlever ce qu'on appelle *les porcs illégaux+, du fait que gérer ferme par ferme, si le producteur a la capacité d'étendre ses lisiers ou la capacité des sols, bien...

1510

LA PRÉSIDENTE :

C'est les fumiers qui vont devenir illégaux.

1515

M. JEAN-GUY HAMELIN :

C'est ça. Oui. C'est une façon de voir.

1520

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Monsieur Roger Caza qui est producteur. Il n'est pas là, mais il conserve son droit.

1525

Monsieur Robert Patenaude. Monsieur Patenaude est du Comité de citoyens de Lacolle.

M. ROBERT PATENAUDE :

Bonjour, madame la présidente!

1530

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, monsieur Patenaude!

1535 **M. ROBERT PATENAUDE :**

Bonjour, messieurs les commissaires! Bonjour aux invités et bonjour à tous les gens présents dans la salle. Ma préoccupation, aujourd'hui, est encore l'eau, comme je l'ai fait au cours de la Commission à plusieurs reprises, mais elle est aussi sur la norme phosphore.

1540

Je voudrais situer ma question un peu dans le contexte d'une recherche sur la concentration et les charges d'azote et de phosphore perdues dans les drains souterrains. Je pense que je suis revenu, à plusieurs reprises, avec des questions sur ce sujet. Je n'ai pas constaté dans les transcriptions, je n'ai pas constaté dans mes nombreuses présences à la Commission de réponses très claires.

1545

Pour situer la question, je voudrais simplement citer quelques conclusions. Je voudrais d'abord situer ma question aussi dans une zone où les terres sont hyperdrainées. Je pense que dans le sud du Québec, il n'y a pas une terre qui a parfois deux fois trop de drains, je crois.

1550

Entre autres, on constate des pertes d'azote et de phosphore dans les drains souterrains. On constate, par exemple, des concentrations de nitrates dix fois supérieures en bassin versant agricole qu'en bassin versant forestier. Ce sont les conclusions de l'étude, je vous citerai de quelle étude il s'agit. C'est d'ailleurs quelqu'un qui... c'est monsieur Marcel Giroux, entre autres, qui a fait une présentation à Saint-Hyacinthe, assez longue, que j'ai ici d'ailleurs.

1555

Dans les principales conclusions, il cite que les cultures en rangée sont les cultures le plus à risque de perte de nitrates aux drains. Le maïs, par exemple, a perdu 2,9 fois plus de nitrates que l'orge dans les eaux de drainage et près de 6 fois plus que les prairies.

1560

Un enrichissement en phosphore dans les couches inférieures des sols a été noté dans certains sols de texture grossière et de conductivité hydrique excessive. Les auteurs concluent que le risque est davantage associé aux propriétés physiques des sols. Forte conductivité hydrique et risque d'écoulement préférentiel en combinaison avec les facteurs climatiques, par exemple, les fortes pluies qui sont assez fréquentes au sud du Québec.

1565

Il cite d'ailleurs des recherches de Simard et autres, Leclerc, en 2001, qui ont démontré, pour prédire avec une certaine fiabilité les teneurs en phosphore des drains agricoles, des données relatives à la capacité de fixation, la texture, le groupe pédologique et la nature des substrats sont à considérer. Chose qu'on ne semble pas très, très considérer.

1570

Alors, une question et sous-question sur ce sujet. On ne sait pas trop comment va se comporter le phosphore dans le sol, si je regarde ce genre d'étude-là. C'est une étude, d'ailleurs, au Québec.

1575

LA PRÉSIDENTE :

1580 Est-ce que vous pourriez tout de suite nous donner le nom, s'il vous plaît, de l'étude?
Pour pas qu'on l'oublie.

M. ROBERT PATENAUDE :

1585 C'est monsieur – je l'ai nommé, d'ailleurs – c'est monsieur Marcel Giroux. Ça s'appelle
Concentrations et charges d'azote, de phosphore perdues dans les drains souterrains. Et, je
pense qu'on n'en a pas cité beaucoup, mais il y a énormément de recherches qui ont été faites
ici, qui ont été faites au Québec, sur ces sujets, sur le lessivage. Monsieur Painchaud,
d'ailleurs, au ministère de l'Environnement, a publié des choses là-dessus, sur la culture de
maïs et il y a d'autres personnes au ministère de l'Environnement qui ne sont pas toutes
1590 présentées ici, qui en ont faites.

Alors, on ne sait pas trop comment se comportera le phosphore du lisier qu'on va
étendre. Je parle bien du lisier et non des fumiers, parce qu'on oublie souvent de faire la
différence. On sait, par contre, qu'il y en a beaucoup de phosphore dans les rivières. Alors,
1595 comment peut-on se permettre, sur des bases d'incertitude comme on a énoncées dans la
recherche, de faire de la norme phosphore cet élément de contrôle?

Est-ce que vous pouvez me réexpliquer ça? Le lessivage, qu'est-ce qu'on fait avec tous
les nitrates qui s'écoulent aussi là-dedans? Parce qu'il y a encore plus de lessivage d'azote,
1600 semble-t-il, d'après la recherche. Et là, avec la norme phosphore, avec les phytases, on va se
permettre d'étendre encore plus? Donc, encore plus d'azote. Et, le lessivage des lisiers
semble, d'après cette recherche toujours et les tableaux, le lisier de porc particulièrement, se
lessiver plus que les autres et se lessiver plus que les engrais minéraux.

1605 Alors, ça fait plusieurs éléments à ma question, mais je pense que c'est complètement
relié. C'est une répétition de la question que j'ai posée plusieurs fois.

LA PRÉSIDENTE :

1610 Monsieur Sanfaçon, est-ce qu'on est capable de nous expliquer tous les phénomènes,
ce qui se passe. Puis on va tenter de répondre à cette question à multiple facettes et on va
essayer d'y répondre, pas une fois pour toutes, mais en tout cas essayer de donner le meilleur
éclairage possible.

1615 **M. DENIS SANFAÇON :**

Madame la présidente, je vais demander à monsieur Denis Côté, qui est chercheur à
l'IRDA et un collègue de Marcel Giroux. Dans l'attente qu'il se présente, juste rappeler que le
titre, c'est: *Concentrations et charges d'azote et de phosphore perdues dans les drains*
1620 *souterrains selon les cultures et les modes de fertilisation, Cahier d'observatoire de la qualité*
des sols du Québec. Et, c'est des études conduites à l'Institut de recherche et développement
en agroenvironnement. Et, peut-être, quand on parle de perte de phosphore, indiquer aussi

1625 que les pertes par érosion et ruissellement – je lis le résumé – sont beaucoup plus importantes que celles des drains, mais monsieur Côté va être en mesure, je pense, d'apporter des informations concernant ces éléments.

LA PRÉSIDENTE :

1630 Bonjour! Alors, vous avez bien entendu la question de monsieur Patenaude? J'aimerais vous entendre sur cette question à multiples facettes. Donc, si vous êtes capable.

M. DENIS CÔTÉ :

1635 Oui, je vais essayer. Je connais bien la recherche dont il est fait mention, ici. Il y a plusieurs questions de la part de monsieur Patenaude, donc je peux en oublier, il y avait beaucoup de questions.

LA PRÉSIDENTE :

1640 On va vous le rappeler.

M. DENIS CÔTÉ :

1645 D'accord. Ça me fait plaisir. Premièrement, on aborde le maïs. Ce que monsieur Patenaude a abordé, c'est le maïs surtout. Et fertiliser soit avec des engrais minéraux ou avec des lisiers. Et lorsque c'est avec des lisiers, assez souvent, c'est des lisiers de porc.

1650 Ce qui a été observé à très long terme, autant dans les études qui sont citées ici que d'autres études qui sont menées par le même organisme de recherche, est à l'effet que à quantité de fertilisant égale, les pertes de nitrates dans les eaux de drainage sont similaires, que ça provienne de l'engrais minéral ou du lisier. Il n'y a pas vraiment de différence.

1655 Sauf que dans certains essais, si on en prend un en particulier qui est relaté par monsieur Giroux, on parle entre autres d'un essai qui, lors d'une année, on a vu qu'en général – je voudrais bien le répéter – qu'en général, tous les engrais de ferme, il y avait du fumier de volaille, il y avait du lisier de porc et du fumier de bovin laitier, qui ont été appliqués à du maïs et des engrais minéraux, et une année en particulier, on a vu plus de nitrates – pour donner raison à monsieur Patenaude – plus de nitrates. Ça peut arriver.

1660 Donc, ce que ça soulève, il y a beaucoup de facteurs. Ça soulève beaucoup les dates d'épandage. C'est que les engrais de ferme, en général, dans le maïs, étaient apportés en présemis et, dans d'autres études, en postlevée, alors que les engrais minéraux sont toujours apportés en présemis dans ces essais-là. Donc, oui, il peut y avoir des occasions.

1665 Si on prend le long terme, quand on parle long terme, on parle d'essai de 24 ans de durée et on ne voit pas, sur le long terme, de distinction entre engrais minéral et lisier de porc.

LA PRÉSIDENTE :

1670 Mais il y a des événements qui font en sorte qu'on peut observer un écart.

M. DENIS CÔTÉ :

1675 Oui, tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pouvez nous en donner de ces événements?

1680 **M. DENIS CÔTÉ :**

1685 Monsieur Giroux en cite quelques-uns et il mentionne entre autres pour les épandages qui sont faits sur des sols qui sont soit très humides – exemple, c'est surtout le printemps, en présemis, très tôt, très tôt en avril même, quelques fois très tôt en mai – plus la nappe d'eau est proche ou plus les drains sont déjà en écoulement, plus le risque est de voir des éléments fertilisants atteindre les drains. Donc, ça, c'est vrai. Ça peut se produire à l'automne également. Donc, il y a des situations comme ça.

1690 Il y a l'autre situation où monsieur Giroux parle des textures, aussi. Plus les sols sont de texture légère, c'est-à-dire sableux, plus le risque d'une précipitation, même une faible précipitation, l'exemple sur un sable, par exemple, une précipitation d'un pouce en 24 heures, le printemps, au mois de mai, met à risque un écoulement, une perte d'éléments fertilisants.

1695 Et, c'est vrai autant pour les engrais minéraux que pour les engrais organiques, sauf que pour les engrais organiques, il peut y avoir des charges de pathogènes qu'on ne retrouve pas évidemment dans...

1700 Il cite aussi, monsieur Giroux cite les sols très fracturés. Les sols les plus argileux, l'été, en période de plus grande sécheresse, évidemment ont des fractures, et les épandages qui pourraient être faits à ces périodes-là, dont entre autres les épandages de ce qu'on appelle en postlevée, ou en intercoupe dans le cas des prairies, peuvent représenter un faible risque qu'on peut déceler aux drains. L'envergure n'est pas grande, mais on décèle certains événements et ça, monsieur Giroux l'a mentionné aussi lorsqu'il parle d'événements particuliers.

1705

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Oui, monsieur Marquis?

1710

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Pouvez-vous nous dire, monsieur Côté, ce qu'il en est pour le phosphore? Parce que vous avez parlé des nitrates, de l'azote, en fait. Mais le phosphore, dans les drains?

1715

M. DENIS CÔTÉ :

Le phosphore dans les drains, c'est une très, très petite quantité, contrairement à l'azote. L'azote, on mentionnait 20, 40, 60 kilos par hectare par année, en partie l'automne, une plus grande partie au printemps, dans les drains souterrains.

1720

60 kilos – je vais rester un petit peu dans l'azote, parce que ça me permet d'expliquer mieux pour le phosphore par la suite – dans le drainage souterrain, plus il y en a aux drains, pour une fertilisation selon les normes, une fertilisation dans le cas du maïs qui aurait prévu d'apporter 150 kilos d'azote, la perte va dépendre pas uniquement de ce que la plante va prélever, va dépendre beaucoup du type de sol. Et, au Québec, on a au-delà de 500 séries de sols différents, donc il y a plus ou moins 500 comportements différents.

1725

Bon, je vais généraliser. 60 kilos, on risque de retrouver ça sur des sols minces. Et, sur les sols minces, les drains souterrains vont capter, je dirais, la majorité de ce que la plante n'aura pas prélevé au niveau nitrates dans une année.

1730

Si le sol est profond, très profond, autant dans les sols sableux qu'argileux, ce que les drains vont capter, c'est peut-être plus 20 kilos, 30 kilos. Parce qu'une partie ne sera pas captée par les drains, va atteindre des nappes plus profondes, va venir enrichir les nappes plus profondes. Donc, c'est pour ça qu'il y a des écarts, et c'est normal, c'est en fonction des facteurs.

1735

J'ai généralisé pour les types de sols, mais on peut généraliser aussi pour les facteurs climatiques, les années plus sèches, les années plus humides. Les années très humides, on peut avoir une lame d'eau qui va drainer jusqu'aux drains, qui va amener donc les nitrates, qui peut être de 40, 50 centimètres dans les régions où la neige s'accumule suffisamment pour prévenir le gel du sol. Et, ici, dans les régions moins neigeuses, où le sol a tendance à geler plus profondément, on peut parler de 10, 15 ou 20 centimètres de lame d'eau. Donc, moins il y a d'eau, moins il y a d'entraînement. Ça explique un peu les écarts.

1745

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

On est toujours avec l'azote. Alors, le phosphore.

1750

M. DENIS CÔTÉ :

Le phosphore. Le phosphore soumis aux mêmes lois, excepté que la quantité, au lieu d'être 60 kilos, c'est plus souvent entre 100 et 200. Et, ça va varier pour les mêmes raisons que

1755 je viens d'énumérer: profondeur du dépôt, la profondeur des drains, facteurs climatiques. Ça ne variera pas, par contre, avec l'apport annuel de façon aussi marquée. C'est pour ça que j'ai expliqué l'azote avant, monsieur Marquis, pour vous faire voir un peu. C'est des grammes. J'ai dit quoi? Kilos? Il faut en passer une comme ça pour voir si l'audience est... oui, c'est 100 à 200 grammes.

1760

Alors, que ce qui se perd, en surface, pour donner un ordre de grandeur, les études ont été très abondantes au Québec, qu'on pense à celles réalisées entre autres au ministère de l'Environnement par notre collègue Georges Gambazo, entre autres, les mesures en surface sont très nombreuses. Ça donne à peu près, bon, jusqu'à 2 kilos pour des scénarios de sols très en pente, alors que le drainage, c'est 20 fois moins, de 10 à 20 fois moins.

1765

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question?

1770

M. ROBERT PATENAUDE :

Ça répond en partie, parce que la norme phosphore, qu'est-ce qu'on va faire là-dedans? Il y a des sols qui la gardent plus. Il y a des sols qui la gardent moins. Il y a des sols qui sont en pente. On dit qu'on en perd 20 fois plus. Mais quand des sols sont en pente et bien drainés, qu'est-ce qui reste dans le sol, finalement?

1775

LA PRÉSIDENTE :

1780

Monsieur Côté.

M. DENIS CÔTÉ :

Je n'ai pas compris vraiment le sens de votre question.

1785

M. ROBERT PATENAUDE :

On en perd par les drains, on en perd en surface, mais quand on a des sols en pente et excessivement drainés, qu'est-ce qu'il reste dans le sol? Qu'est-ce qu'il reste dans les plantes? C'est pour ça qu'on en retrouve tant dans les rivières, probablement.

1790

M. DENIS CÔTÉ :

Bon, ce qu'a fait ressortir toujours l'étude de monsieur Giroux, c'est que, en général, effectivement, dans les bassins agricoles, des pertes de 1 à 2 kilos par hectare par année sont fréquentes. Il a fait ressortir qu'il y a une accumulation également dans les sols.

1795

1800 L'accumulation, lorsqu'on fertilise selon les règles toujours, dans le passé, les règles qui étaient sur la base azote, on parle des 30 dernières années, l'accumulation qui était observée était entre 5 et 7, 8 kilos par hectare par année dans le sol. On pouvait prendre plus précisément qu'est-ce qui s'accumulait dans le sol. C'était à peu près ça, de phosphore disponible à la plante. Donc, des sols qui étaient pauvres ont pris, toujours en respectant la norme azote, ont pris 25, 30 ans à atteindre des seuils riches. Ça a été le passé.

1805 Maintenant, la réglementation veut tenir compte de cet état d'enrichissement-là et réduire évidemment les apports. Les apports qui sont permis maintenant par le REA ne permettent pas de mettre les mêmes quantités, et donc, ce qu'on vise, c'est un statut où le sol ne s'enrichit plus.

1810 Maintenant, l'équilibre, quelqu'un a mentionné tantôt – je pense que c'est monsieur Bouchard – a mentionné que l'équilibre est pris sur les 20 centimètres de sol mais, de plus en plus, on fait aussi des équilibres sur les premiers 30 centimètres de sol. Donc, il y a plusieurs approches pour voir où peut se situer l'équilibre entre les apports et les prélèvements par la plante et l'enrichissement du sol.

1815

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

1820

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

J'ai juste perdu une information. Vous me dites que quand on était sous la norme azote, on perdait plus de phosphore.

1825

M. DENIS CÔTÉ :

On n'en perdait pas plus, non. On enrichissait les sols.

1830

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui.

M. DENIS CÔTÉ :

1835

On n'en perdait pas, parce que ce qui est dans le sol n'est pas perdu.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

D'accord. Et, on enrichissait de combien?

1840

M. DENIS CÔTÉ :

Bon, je vais vous répondre pour le lisier de porc, ça va?

1845 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui.

M. DENIS CÔTÉ :

1850

Pour le lisier de porc, si on apportait une fertilisation de 160 à 180 kilos d'azote disponibles à la plante, on enrichissait le sol entre 5 et 7 kilos, toujours si on considère la couche 20 centimètres.

1855 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Tandis qu'aujourd'hui, on serait plutôt sur un enrichissement de 1 à 2 kilos?

M. DENIS CÔTÉ :

1860

L'objectif...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1865

La nouvelle norme.

M. DENIS CÔTÉ :

1870 L'objectif actuellement de fournir à la plante que le phosphore pour les sols qui sont déjà enrichis, que le phosphore qui permet de maintenir le niveau de fertilité uniforme, ne vise pas justement l'enrichissement. Et, pour les sols trop riches, même ce qu'on entend de plus en plus comme objectif, c'est de réduire des sols qui sont trop riches en phosphore, de réduire. Donc, en apportant moins que toute la fourniture azotée et moins que tous les besoins en phosphore de la plante.

1875

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

1880

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Monsieur Patenaude, dans sa question, s'interrogeait sur le passage de la norme azote à la norme phosphore, à savoir quel impact ça avait eu. Est-ce que, en étant passé de la norme azote à la norme phosphore, on se trouve avec la nouvelle norme à pouvoir mettre plus d'azote dans le sol. Et également, monsieur Patenaude se référait au fait qu'avec l'introduction de la phytase, sur une base phosphore, une exploitation va pouvoir mettre plus de volume de lisier, compte tenu qu'il possède moins de phosphore si on a donné dans l'alimentation de la phytase.

1885

1890 En d'autres termes, passer de la norme azote traditionnelle à la norme phosphore sans phytase, est-ce que ça fait mettre plus du même lisier sur du sol? Et, d'autre part, si on tient compte d'une situation où on aurait introduit de la phytase, quel impact ça va avoir en termes de quantité d'azote contenue dans le lisier qui va être épandu par unité de surface?

1895

1895 En d'autres termes, est-ce qu'on en met plus avec la norme phosphore? Et, en particulier, est-ce qu'on met plus d'azote avec la norme phosphore? Et, en particulier, si on met de la phytase, est-ce qu'on met plus d'azote qu'on en mettait avant?

M. DENIS CÔTÉ :

1900 Pour vous répondre, là, je ne peux pas répondre au nom des gens qui vont faire les plans de fertilisation. La réponse est très, très large. On rentre vraiment dans le détail, dans le détail de la caractérisation ferme par ferme. Donc, qui dit phytase, dit possiblement aussi multiphase. S'il y a multiphase, il y a réduction des teneurs en azote. Il n'y a pas seulement le phosphore qui est à la baisse, l'azote est à la baisse.

1905

1910 Pour répondre à une telle question, il faut avoir un plan de fertilisation en main. Il faut connaître quels sont les arrière-effets dans le sol. Est-ce que le sol – l'agronome qui va faire le plan le sait – est-ce que le sol sur lequel sera appliqué le lisier, avec la nouvelle norme, disons, est-ce que ce sol-là a un arrière-effet azote? Est-ce que ça fait 20 ans, 30 ans qu'il y a du lisier de porc? Si oui, on ne lui apporte plus. On le comptabilise dans la recommandation. On n'en

mettra pas pour du maïs 150 unités azote. Si le sol peut en fournir 30, 40, on va en mettre 120. Si on en met 120, on met automatiquement moins de phosphore.

1915 Maintenant, au niveau des traitements ou de je dirais plus la ségrégation dans les fosses, il y a tellement de ségrégation naturelle dans une fosse, tellement de possibilités de choisir, l'agronome va choisir, par exemple, de recommander au producteur: *Bien, pour tel champ où tu as besoin de beaucoup d'azote et peu de phosphore, tu vas prendre les parties surnageantes de ta fosse, les 5/6 de la fosse.+ Pour les champs, donc, l'analyse du sol, les précédents culturaux, les besoins des cultures, c'est tellement détaillé là, bien, vous allez
1920 prendre le fond de la fosse, le fond de la fosse qui va avoir à peu près pour chaque kilo d'azote un demi-kilo de phosphore. Alors que sur le dessus, le rapport peut être de 7 à 1, 7 fois plus d'azote que de phosphore.

1925 Donc, c'est toute une recommandation tellement large que... puis le but des plans de fertilisation, c'est d'arriver justement à fournir à la plante dans chacun des champs ou chacune des unités de production, de fournir le plus possible tous les éléments fertilisants requis par l'engrais de ferme.

1930 Et si on n'y arrive pas, avant que les traitements puissent le faire, évidemment, il y a toujours possibilité de compléter avec des engrais minéraux.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1935 Madame la présidente, ça devient tellement pointu qu'on n'est pas capable de saisir dans cette réponse-là quelle réponse on peut apporter à la question de départ, et peut-être qu'à ce moment-là, les gens de l'Environnement qui ont motivé le passage de la norme azote à la norme phosphore pourraient nous aider.

1940 Sans entrer dans tous ces détails-là, si on disait: on prend l'ensemble du lisier de porc produit au Québec, dans un état quelconque, l'état dans lequel il est présentement, disons qu'on ne met pas plus de phytase, de multiphase qu'il y en a, on prend, à un moment précis dans le temps, l'ensemble du lisier et on se demande la question suivante: si à cet ensemble de lisier, on avait appliqué l'ancienne norme azote, est-ce qu'on aurait eu besoin de plus de superficie ou moins de superficie qu'on en a besoin en appliquant l'actuelle norme phosphore?

1945 Au fond, c'était un peu ça le sens de ma question, et je comprends que toutes vos additions sont pertinentes mais ça ne nous aide pas à comprendre cette question de départ là.

1950 Madame la présidente, monsieur Sanfaçon, je pense, a le goût de répondre.

M. DENIS SANFAÇON :

1955 Madame la présidente, en réponse spécifique à la question posée, je réfère à la conférence de Pierre Beudet qui a comparé les surfaces requises pour quand on utilisait la norme azote aux surfaces requises quand on utilise maintenant les normes de phosphore.

1960 Alors, par exemple, pour la Montérégie, dans le maïs-grain, on pouvait épandre 1 000 mètres cubes de lisier sur 16 hectares. Le même 1 000 mètres cubes de lisier va nécessiter 24 hectares. Conséquemment, quand on utilise la norme phosphore, on évite la surfertilisation en phosphore, ce qui était le cas quand on utilisait la norme azote. Parce que quand on répondait aux besoins des plantes sur la base de l'azote, on leur donnait plus que ce qu'elles requéraient pour croître en phosphore. Alors, c'est la conférence de Pierre Beudet présentée à Sainte-Marie-de-Beauce, qui peut servir de référence, je pense, pour cette question.

1965 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1970 Si on continue à partir de cette donnée-là et si on dit, supposons que ce lisier-là n'était pas le résultat d'un porc qui avait eu de la phytase, et qu'on applique la phytase à ce résultat-là, qui diminue le phosphore de 20 %, donc qui permettrait d'épandre la quantité de lisier sur 20 % moins de superficie, avant c'était 16, maintenant c'est 24. Si on enlève 20 % de 24, on tombe pas en bas de 16, à ce moment-là.

M. DENIS SANFAÇON :

1975 Non, on ne tombe pas en bas de 16, mais on s'approche. Maintenant, c'est l'exemple maïs-grain. On peut faire l'exemple prairies de graminées Montérégie parce que, avec les nouvelles normes, sont fonction de certains paramètres de sols, donc, on n'a pas les mêmes résultats selon la saturation, selon la richesse de sols. Prairies de graminées, Montérégie, 15 et passe à 31, même si on applique la phytase avec une réduction du quart, bien, le 31 descendrait à 20 quelque, ce qui serait encore supérieur au 15 qui était nécessaire auparavant.

LA PRÉSIDENTE :

1985 Voilà. Vous avez une seconde question, monsieur Patenaude?

M. ROBERT PATENAUDE :

1990 Oui. Je comprends bien qu'on est loin de l'évidence. Pour revenir, j'avais signalé, par exemple, à Saint-Hilarion où on ne pouvait pas boire l'eau, le soir où la Commission siégeait, si la Commission s'était tenue à Lacolle, on aurait souvent été dans le même cas parce que l'eau a souvent été non potable.

1995 Alors, j'aimerais revenir à ce qui a été dit un petit peu sur la qualité de l'eau de la rivière Richelieu et situer le problème de Lacolle un petit peu dans cette situation-là.

L'image qu'on a donnée était une image de bonne qualité d'eau. Si je posais la question aux riverains que je fréquente assez régulièrement et que je vais voir, je pense qu'ils ont constaté quand même une détérioration de la qualité de l'eau près des bords de la rivière, près des arrivées d'eau.

2000

Alors, quand on considère que le bassin versant de la rivière Richelieu est considéré dans les rapports comme d'une très, très grande vulnérabilité, ça, je pense que c'est non contesté à cause de la nature des sols, à cause de la configuration des sols, à cause des nombreux ruisseaux, rivières et tout ce qui serpente un peu partout, je voudrais savoir s'il y a l'application d'un principe de précaution, par exemple, avant d'établir des grands projets. Et, pour situer dans le contexte de Lacolle, par exemple, on a parlé d'une subvention tantôt, d'une usine de filtration, on en est venu à choisir, pour avoir de l'eau potable à Lacolle, de bâtir une usine de filtration, ce qui va se faire l'an prochain avec une subvention de 1,8 M\$ du gouvernement et tout le tralala.

2005

2010

Mais d'abord, pour arriver à ça, on avait recherché de l'eau dans la nappe phréatique, dans les nappes souterraines, dans les eaux souterraines. Les premiers sites qu'on a recherchés, l'eau était limitée. Il y avait des problèmes de dureté. On est allé dans un autre secteur, on avait de l'eau en quantité, mais de qualité douteuse et qu'on serait obligé de toute façon de traiter pour pouvoir utiliser dans le village.

2015

Donc, dans un tel contexte avec l'eau de la rivière Richelieu qui est de bonne qualité, semble-t-il, mais où on est obligé de faire une usine de filtration, la simple chloration de l'eau ne suffit pas à rendre l'eau potable, alors ce qui nous fait un peu douter de la qualité, est-ce qu'il n'y a pas lieu de faire des études sérieuses avant d'implanter des grands élevages dans des régions où il y a des problèmes d'eau majeurs, comme ça? C'est à ça que je veux en venir.

2020

Est-ce qu'on ne doit pas appliquer le principe de précaution? Et, est-ce que l'usine de filtration qu'on va faire, est-ce qu'elle va filtrer tous les pathogènes, si on ajoute en plus des risques de pathogènes dans des sols qui se drainent très rapidement, très facilement, et qui amènent, je crois, plus d'engrais qu'ailleurs par les drains et par les réseaux d'égouttement de surface.

2025

Je ne sais pas si ma question est assez claire et comprend trop de sous-questions?

2030

LA PRÉSIDENTE :

Lors de la présentation de la Politique de l'eau par monsieur Pierre Baril du ministère de l'Environnement, j'ai posé une question un peu qui va dans le même sens que la vôtre. Je demandais, parce qu'on va créer des comités de bassin. Ces comités de bassin-là, bon, le premier devoir à faire, c'est de se donner des priorités d'action dans le bassin versant dont ils seront responsables et j'ai essayé de comprendre comment s'arrimeraient les décisions qui se prendraient sur le développement de production animale en relation avec le travail qu'exerceraient les comités de bassin, compte tenu que les décisions qui seront prises seront

2035

2040 prises probablement au ministère de l'Environnement ou au gouvernement, mais ne seront pas
nécessairement discutées au sein du comité de bassin versant. J'ai essayé de savoir un peu
comment ça s'arrimait.

2045 Mais, monsieur Fortin, j'aimerais peut-être entendre une réponse sur la question de
monsieur Patenaude.

M. PIERRE FORTIN :

2050 Il y a différentes questions qui ont été soulevées...

LA PRÉSIDENTE :

2055 Juste un instant. Je demanderais aux gens qui font caucus à l'arrière de faire silence,
s'il vous plaît, parce que c'est dérangeant. Ça fait un bruit de fond très agaçant pour ceux qui
sont ici à l'avant et qui essaient de comprendre. Et j'imagine que c'est la même chose, ça doit
ennuyer les gens qui sont dans la salle. Alors, s'il vous plaît, je vous demanderais d'éviter de
parler et de murmurer.

2060 Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

2065 Donc, oui, il y a différentes questions qui ont été posées et j'aimerais ça faire, en rafale,
un certain rappel, puis je demanderai par la suite à monsieur Primeau de venir nous entretenir
sur le thème spécifique de l'eau.

2070 Je tenais à préciser à monsieur Patenaude qu'on a déjà déposé à la Commission, suite
à la demande de la Commission, des tableaux avec des hypothèses qui indiquent la richesse du
phosphore des sols – pour répondre à la première question – à savoir quel est l'impact de passer
de la norme azote à la norme phosphore.

2075 Donc, selon ces scénarios-là, selon le type de plante, selon le type de sol, selon la
richesse du sol, on a fait une évaluation qu'on a déposée à la Commission, qu'on trouvera
probablement sur le site Internet qui dit que, grosso modo, ça prend 3 à 4 fois plus de sol, en
moyenne, si on veut tirer une moyenne, de passer de la norme azote à la norme phosphore.
Puis, selon les scénarios, c'est sûr que ça peut monter plus haut que ça, mais ça dépend
toujours du niveau de richesse.

2080 Puis si on a passé de la norme azote à la norme phosphore, c'est parce que justement
notre problème de qualité de l'eau, c'est le fait qu'on retrouvait trop de phosphore, d'où la
prolifération des algues et l'eutrophisation des plans d'eau, etc. Donc, c'était pour ça qu'on a
passé de la norme azote à la norme phosphore.

2085 Mais je voulais juste rappeler, c'est des choses qu'on a déjà dites à la Commission, c'est des choses qui sont inscrites dans les transcriptions, qui pourraient aider le citoyen.

2090 Maintenant, concernant la gestion de bassin, ce que monsieur Baril a présenté, c'est que, en privilégiant l'approche par bassin versant, le milieu, c'est-à-dire les intervenants vont être capables de se fixer des objectifs, des objectifs qui, parfois, pourraient dépasser même la norme du règlement ou la norme phosphore, selon que le bassin est complètement agricole ou pas. Donc, l'ensemble des intervenants va se fixer des objectifs environnementaux et devrait normalement les mesurer et être capable de pouvoir réagir à l'approche bassin versant comme telle.

2095 Maintenant, concernant la question à Saint-Hilarion, Richelieu, excusez, monsieur Primeau va faire un petit bout. J'interviendrai après.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

2100 Bonjour, madame la présidente! Bonjour, messieurs les commissaires! Dans le cas du Richelieu dans le secteur qui intéresse monsieur Patenaude, pour ce qui est de la construction de la nouvelle station de filtration, il est important de rappeler que les stations de filtration doivent répondre maintenant à de nouvelles exigences. Il existe maintenant un nouveau règlement sur les stations de filtration et la production d'eau potable. Et, ce règlement-là est très sévère, 2105 notamment du côté de la turbidité.

2110 Un petit rappel. La turbidité, c'est le degré d'ennuage de l'eau, c'est-à-dire un mélange des matières qui sont en suspension et des matières colorantes. Donc, à partir de là, il faut absolument une station de filtration capable de répondre à notre nouvelle norme concernant la turbidité.

2115 Ensuite, il y a une autre dimension importante. Même si l'eau est de bonne qualité au niveau des usages comme la baignade, comme c'est le cas de la rivière Richelieu à Lacolle, la plupart du temps, il reste quand même qu'on peut retrouver dans l'eau certains pathogènes qui peuvent être même d'origine plus ou moins naturelle, comme, par exemple, le fameux lambda, puis des choses comme ça. Donc, ça nous oblige à un niveau de traitement qui est quand même important.

2120 Et aussi, la question des coliformes fécaux, pour de l'eau traitée, il ne faut pas qu'il y ait de coliformes fécaux. Donc, ce qui implique une chaîne de traitements relativement complète.

2125 Ensuite, monsieur Patenaude a aussi parlé d'autres problèmes associés à la qualité de l'eau, ce qui est effectivement le cas. On note, au cours des dernières années, une détérioration de la qualité de l'eau de la rivière Richelieu, notamment en relation avec les quantités d'algues en suspension, des algues microscopiques, qui sont associées soit aux algues vertes ou soit aux algues bleu-vertes qui sont les cyanobactéries. Et, on a remarqué un

accroissement des quantités de ces organismes-là dans l'eau qui font, effectivement, une détérioration visuelle de la qualité de l'eau.

2130 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous les avez observées partout sur la rivière ou à certains endroits?

2135 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Non. Là, ce que je vous parle, c'est vraiment dans le coin spécifiquement de Lacolle, à la sortie du lac Champlain.

2140 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Monsieur Patenaude?

2145 **M. ROBERT PATENAUDE :**

2150 Est-ce que je peux savoir, pour déterminer la qualité de l'eau, les stations d'échantillonnage, est-ce qu'elles sont situées sur le bord? Est-ce qu'elles sont situées en plein courant dans le milieu de la rivière? Elles sont situées où? Parce que si on prend l'eau à la sortie des drains, si on prend l'eau à l'arrivée à la rivière et si on prend l'eau dans le milieu de la rivière, c'est plus la même eau.

LA PRÉSIDENTE :

2155 On a déjà répondu à cette question. Mais, monsieur Primeau, pouvez-vous donner la réponse ou monsieur Simoneau doit venir?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Je vais m'occuper de la réponse.

2160

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2165 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Nos stations de surveillance, pour ce qui est des stations de surveillance à long terme de la qualité de l'eau sont, pour la plupart du temps, situées au centre des cours d'eau, en dehors des zones d'influence directe. Donc, dans le cas du Richelieu, on va y aller soit en

2170 embarcation ou soit en passant sur un pont ferroviaire ou un pont routier, pour être en mesure de prendre de l'eau au centre du cours d'eau. Notamment, dans le cas du Richelieu, étant donné que le cours d'eau est assez large, on va vraiment au centre pour avoir une qualité qu'on qualifie d'ambiante.

2175 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Mais vous pouvez avoir des points d'observation qui sont également à la sortie d'un effluent, si vous avez une analyse particulière à faire?

2180 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Effectivement. Et, on fait ça dans des cas bien particuliers où est-ce qu'on veut suivre une problématique donnée. Par contre, dans une perspective plus globale, plus générale, où est-ce qu'on veut connaître la qualité d'une région, il faut absolument être en dehors de ces zones d'influence directe. Mais on fait aussi des suivis où est-ce qu'on sait pertinemment où est le problème. Il faut s'assurer, effectivement, de documenter de telles situations.

2185 **LA PRÉSIDENTE :**

2190 Ça répond à votre question, monsieur Patenaude?

M. ROBERT PATENAUDE :

2195 Ça répond à la question, mais j'ai bien aimé *en dehors des zones d'influence*, alors que c'est là qu'est le problème. C'est pas au milieu de la rivière, jamais.

LA PRÉSIDENTE :

2200 Justement, j'aimerais qu'on réagisse à cette constatation.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Bon, nous, ce qu'on veut, ce n'est pas de mesurer nécessairement l'impact d'un effluent urbain ou d'un effluent industriel ou d'un cours d'eau agricole.

2205

Dans le cas des effluents urbains, les performances des stations d'épuration sont suivies et connues. Dans le cas d'un rejet d'origine industrielle, il y a aussi un suivi qui doit être assuré par l'industrie. Et dans le cas, par exemple, d'un cours d'eau qui est agricole, on en suit dans la province de Québec des cours d'eau typiques pour connaître la qualité d'eau de ces cours d'eau.

2210

Donc, ce qui nous intéresse de façon globale, c'est de voir les tendances à long terme, dans des endroits qui ne sont pas directement influencés. Il y a quand même de la pollution résiduelle et on voit quand même des problèmes. On va faire une sommation. Nous, ce qui nous intéresse, c'est de connaître, par exemple, à l'embouchure de la rivière Yamaska, l'ensemble des impacts de l'activité humaine sur la qualité du cours d'eau. Si on va directement en aval d'une source connue, comme, par exemple, le rejet de la station d'épuration de la Ville de Saint-Jean dans le Richelieu, on perd notre temps. On est aussi bien de mesurer directement ce qui se passe à l'effluent.

2215

2220

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous choisissez des lieux pour avoir un aperçu de la qualité d'ensemble de l'eau de la rivière.

2225

M. SYLVAIN PRIMEAU :

C'est ça le mot que j'ai utilisé tantôt. C'est la qualité ambiante de l'eau.

2230

LA PRÉSIDENTE :

Ambiante de l'eau. D'accord.

Ça va?

2235

M. ROBERT PATENAUDE :

Est-ce que le principe de précaution et de prévention dans la réglementation et dans les réglementations par bassin versant, est-ce qu'on va en tenir compte? Ou si on va attendre que ça soit comme la Yamaska pour intervenir?

2240

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

2245

Bien, c'est que le principe de précaution, lui, le Règlement sur la qualité de l'eau potable, si c'est une prise de surface, il y a une obligation de filtration et de désinfection.

LA PRÉSIDENTE :

2250

Mais, en fait, ce que monsieur veut savoir, c'est dans le fond, avec toute la nouvelle philosophie de la Politique de l'eau, la formation de comités de bassin versant, les choix vont être exercés, les priorités d'action vont être dégagées à partir de discussion des acteurs qui seront autour de la table de ces comités de bassin versant. C'est bien ça?

2255

M. PIERRE FORTIN :

2260

Bien, là, ça touche les plans directeurs de l'eau. Donc, c'est évident que les comités de bassin versant, eux autres, dans le fond, ils vont se fixer des priorités. Mais le ministère de l'Environnement va continuer, lui, à réaliser...

LA PRÉSIDENTE :

2265

À appliquer sa réglementation.

M. PIERRE FORTIN :

2270

Exactement. Sauf que si les comités de bassin se donnent des objectifs, c'est ces objectifs-là qu'ils vont pouvoir poursuivre.

LA PRÉSIDENTE :

2275

Alors, vous n'avez pas une réponse...

M. ROBERT PATENAUDE :

Pas très claire.

LA PRÉSIDENTE :

2280

... avec un oui ou avec un non.

M. ROBERT PATENAUDE :

2285 On finit par s'y faire, mais c'est dommage qu'on soit obligé de vivre comme ça.

LA PRÉSIDENTE :

2290 C'est parfois comme ça, monsieur. Ce n'est pas toujours blanc, puis ce n'est pas toujours noir. Parfois, c'est gris. Puis parfois, c'est gris foncé.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

2295 Madame la présidente, si je peux ajouter?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2300 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

2305 Il y a peut-être un élément, je dirais, de principe lorsqu'on parle d'appliquer la notion de précaution. Il est plus facile d'appliquer la notion de précaution à des problèmes anticipés, pointus: une usine dans un secteur donné qui pollue. Donc, on va vraiment avoir une approche de précaution. Mais lorsqu'on fait référence à une industrie générale qui est à la grandeur du Québec, la notion de précaution est beaucoup plus difficile à mesurer. Alors que lorsque c'est un problème environnemental pointu, connu, le ministère, effectivement, est toujours en démarche d'une approche de précaution.

2310 Mais là, ici, on fait référence à une entreprise générale, agricole, au Québec. Donc, la notion de précaution, si on l'étendait partout au Québec, parce que les industries agricoles ont un impact sur les cours d'eau qui, à mon avis, est vrai, la solution n'est pas évidente.

LA PRÉSIDENTE :

2315 En général, quand on applique le principe de précaution, on s'abstient.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

2320 Est-ce qu'on s'abstient, à ce moment-là, de toute production agricole au Québec.

LA PRÉSIDENTE :

2325 Mon collègue me dit que non.
Alors, monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2330 Je ne veux pas rentrer dans les discussions du principe de précaution. J'ai écrit des articles là-dessus qu'on pourra déposer, si vous voulez.

2335 Je veux juste vérifier une chose avec vous. C'est qu'au fond, ce que monsieur demande, c'est que le règlement, il a une application avec une analyse ferme par ferme des rejets de chaque ferme, etc. Et, ce qu'il demande, c'est que préalablement à ça, y a-t-il une considération de l'ensemble d'un bassin versant, de ses fragilités, de sa dynamique, qui ferait qu'on approcherait la production agricole d'une certaine manière dans un bassin versant, d'une autre manière dans un autre bassin. Je pense que c'est derrière ça, mais c'est ça qu'est une approche de précaution globale, j'ai l'impression que c'est ça qu'il vise. Quelle est votre réponse à ça?

2340

M. PIERRE FORTIN :

2345 Donc, présentement, l'approche bassin versant est une approche qui est volontaire, c'est ce qui est prévu dans la Politique nationale de l'eau. Elle n'a pas les moyens légaux pour intervenir mais, ultimement, le comité – c'est ce que je disais tout à l'heure – le comité de bassin pourrait ultimement fixer des objectifs précis par bassin versant. Ultimement. C'est d'ailleurs le mandat du comité de bassin.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2350

Donc, dans la présente période, c'est non. Peut-être que dans un horizon, ce sera vrai.

M. PIERRE FORTIN :

2355

Exactement. Mais mon collègue a une petite nuance à apporter.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

2360 Il y a une nuance. La notion de précaution au niveau agricole, je pense qu'elle existe. Elle existe au niveau du sous-bassin. Je vous donne deux exemples, madame la présidente, monsieur le commissaire, dans la région de la Montérégie.

2365 Il y a notamment tout le bassin de la rivière Laguerre qui a fait, je pense, l'objet d'informations très médiatisées l'été dernier. Donc, avec les producteurs agricoles, avec la MRC, avec le ministère de l'Environnement, avec les gens de l'IRDA notamment, avec les gens de la Santé, on a formé un comité de travail pour le bassin, il y a une quarantaine de producteurs agricoles, parce qu'effectivement on sait que les pratiques agricoles dans ce secteur-là, à cause des terres qui sont très fragiles, c'est les terres noires à proximité de

2370 tourbières, donc, on a formé un comité de travail avec eux pour voir comment qu'on peut modifier leurs pratiques agricoles pour aller le plus loin possible pour la protection de l'eau.

2375 Donc, la notion de précaution au niveau agricole est beaucoup plus appliquée au niveau du sous-bassin ou même, je dirais à la limite, du sous-sous-bassin qu'à la grandeur d'un grand bassin qui, à mon avis, les actions sont beaucoup plus difficiles à mesurer.

2380 Donc, actuellement, je dirais que dans la région, on a quatre ou cinq comités de sous-bassin avec lesquels on travaille avec les producteurs agricoles, pour s'assurer que leurs pratiques agricoles, à cause des milieux qui sont très fragiles, aient le moins d'impact possible sur la qualité de l'eau et les habitats et la qualité des sols.

M. PIERRE FORTIN :

2385 Et, je finaliserais en disant que le présent temps d'arrêt qu'on se donne, pour ma part, c'est un principe de précaution. On dit: Attention! Il y a un problème. Y a-t-il des solutions? Y a-t-il des pouvoirs qu'on devrait donner à certains comités ou transférer? Ça dépend des recommandations de la Commission. Donc, le travail qu'on fait ici en commission, plus le temps d'arrêt, bien, ça nous permet de trouver des solutions.

LA PRÉSIDENTE :

2390 Alors, comme vous avez parlé de temps d'arrêt, bien, ça me donne l'idée de m'arrêter. On va prendre une pause de dix minutes, après quoi, j'inviterais monsieur Marc Fortin, qui est professeur à l'Université McGill, à nous faire une présentation sur les OGM et leurs impacts.

2395 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

2400 Je vous demanderais de procéder rapidement parce qu'on a beaucoup de citoyens d'inscrits au registre et, si la tendance se maintient, nous serons là demain. Ce qui n'est pas prévu.

2405 Alors, nous avons avec nous, monsieur Marc Fortin, qui est professeur à l'Université McGill. Bonjour, monsieur Fortin!

M. MARC FORTIN :

2410 Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

2415 Donc, vous allez nous faire une courte présentation de l'impact des OGM sur l'environnement, sur les cultures aussi. On vous écoute. Et, après, on aura quelques questions.

M. MARC FORTIN :

2420 Présentation courte, j'aimerais effectivement laisser beaucoup de marge pour les questions. Alors, je fais rapidement un tour de table sur la situation des OGM au Québec. On a des OGM depuis six ans, environ. La culture des OGM est en croissance, globalement. On arrive maintenant avec, au Canada, 3.5 millions d'hectares. Au Canada, surtout du soya, du maïs et du canola. La tendance à la croissance de la proportion des OGM en culture, c'est une
2425 tendance qui existe maintenant depuis six ans. On a eu un léger fléchissement, il y a deux ou trois ans, mais la tendance à la croissance se poursuit.

Au Québec, 16 % du soya est génétiquement modifié – GM pour génétiquement modifié – 27 % du maïs; 75 % du canola, en 2001. Je n'ai pas de chiffres pour 2002.

2430 Les impacts potentiels de la culture de l'utilisation des OGM, des organismes, des plantes génétiquement modifiées – et je ne parle que des plantes, ici – on a craint des problèmes d'allergie et des problèmes de toxicité, tératogénéité, j'en passe, le survol est assez rapide comme vous le voyez.

2435 Depuis 1995, depuis que les OGM sont utilisés à grande échelle, on n'a pas observé, on n'a pas lié de problème de santé humaine à l'utilisation d'OGM. Il n'y a pas de données factuelles qui soutiennent des effets toxiques des OGM sur la santé humaine.

2440 La santé environnementale, maintenant, ce qui intéresse particulièrement cette audience, je vais faire un survol assez rapide des principaux problèmes qui ont été soulevés dans le passé. On a parlé beaucoup de problèmes de pollution génique vers trois types d'organismes: vers les microbes; vers les plantes mauvaises herbes et les plantes sauvages; vers la création de mauvaises herbes soi-disant *superweeds*, les super mauvaises herbes.

2445 On a observé, effectivement, des mauvaises herbes qui acquéraient la résistance aux herbicides. On n'observe pas cependant un envahissement des écosystèmes agricoles par les mauvaises herbes résistantes aux herbicides.

2450 Il y a possibilité aussi de transfert de gènes modifiés vers les microbes du sol. Encore là, ça n'a pas été beaucoup étudié. C'est une possibilité. C'est un potentiel mais il y a très peu de travaux scientifiques qui rapportent des données là-dessus.

2455 Flux génique vers les plantes sauvages. Bon, plantes sauvages, maïs, soya au Québec, il n'y en a pas. Il n'y a pas de plantes apparentées vers lesquelles les gènes OGM, les gènes modifiés pourraient être transférés. Pour la canola, on a plusieurs plantes sauvages qui pourraient être réceptrices pour des gènes modifiés.

2460 Pollution chimique. Les tendances à l'utilisation d'herbicides, d'insecticides depuis l'introduction des OGM mènent à des chiffres qui sont variables en fonction des régions, en fonction des cultures, en fonction des années. Mais, en général, on n'observe pas d'augmentation importante d'utilisation d'herbicides ou d'insecticides. On observe parfois une légère réduction, 0 à 14 %. Mais, encore là, beaucoup de variations entre les régions, entre les cultures et entre les années.

2465 Au Québec, nous n'avons pas de données qui nous permettent de mesurer les variations de quantité d'herbicides ou d'insecticides. On n'a pas de données solides là-dessus.

2470 Une chose qu'il faut mentionner, c'est que les herbicides qui sont utilisés avec les cultures OGM sont souvent moins toxiques que ceux utilisés traditionnellement, conventionnellement.

2475 Santé environnementale. Encore une fois, apparition de résistance, on a craint l'apparition d'insectes résistants; et des plantes résistantes, j'en ai parlé déjà. Le problème de l'apparition de résistance n'est pas lié aux OGM. À chaque fois qu'on utilise un produit pesticide, on va obtenir éventuellement, si on l'utilise année après année au même endroit, on va obtenir de la résistance. Que ça soit OGM ou pas. Tout produit pesticide va mener à l'apparition de résistance.

2480 On a craint beaucoup l'apparition d'insectes résistants au Bt, la toxine de bacillus thurengiensis, parce que la principale culture est le maïs Bt et il y a eu un rapport à un moment donné qui indiquait que les papillons monarques étaient affectés par les maïs OGM. Suite à ça, les études qui ont été faites, surtout aux États-Unis, en Ontario et aux États-Unis, ne montrent pas d'impact significatif sur le monarque. En fait, on détecte en général une amélioration de la biodiversité entomologique dans les champs GM. Encore là, pour le Québec, on n'a à peu près pas de données là-dessus.

2490 Biodiversité et OGM. Au départ, un champ qui est labouré, c'est un champ qui a une biodiversité réduite. Il n'y a pas à s'en sortir. Si on a labouré le champ... ce que le producteur agricole cherche à faire, en fait, c'est de réduire la biodiversité. On veut avoir du maïs dans le champ, puis on ne veut pas avoir de mauvaises herbes, puis on ne veut pas avoir de chiendent, etc. Alors, la biodiversité dans un champ agricole, c'est une drôle de question, en réalité.

2495 Les impacts secondaires des OGM, on a craint que les OGM aient des impacts sur des insectes qui n'étaient pas nuisibles, qui, au contraire, étaient bénéfiques. Encore là, ce qu'on semble voir dans les champs de maïs Bt, c'est une légère amélioration, statu quo ou une légère amélioration pour ce qui a trait aux insectes à la surface. Aux insectes dans le sol, maintenant, on a peut-être des impacts, mais au Québec, encore une fois, pas de données là-dessus. Il n'y a pas d'études qui ont été faites, au meilleur de ma connaissance.

2500

OGM et agriculture biologique, il y a effectivement un problème. Le pollen voyage. Ce n'est pas nouveau. Ce n'est pas lié aux OGM. Le pollen de maïs, le pollen de soya voyage. Le pollen de maïs particulièrement, pendant une période de deux semaines en été, on sait bien qu'il y a du pollen de maïs à peu près partout dans les régions agricoles.

2505

Cependant – et, là, j'insiste là-dessus – ce n'est pas une situation spécifique aux OGM. On sait que le pollen s'est toujours promené. Les producteurs biologiques ne veulent pas avoir de gènes OGM, de gènes modifiés dans leur champ, et se sont fixé un seuil de tolérance zéro. Alors, qu'on sait très bien qu'en toute production agricole, le seuil de tolérance zéro, ça frôle l'impossible.

2510

Quand on achète un sac de semences, on sait qu'il est pur, qu'il est propre à 99.9 quelque chose %. Il y a toujours de la semence contaminante dans un sac de graines de canola qu'on achète chez le distributeur. Il y a toujours un peu de chiendent, très peu. On a des normes, des standards qui sont très élevés au Canada, mais il n'en reste pas moins que les semences, qu'un champ agricole, ce n'est pas un hôpital. Il y a de la contamination et les problèmes de contamination sont sérieux lorsqu'on se fixe un seuil de tolérance zéro.

2515

Au Québec, au Canada, on a une situation qui est surtout une absence de preuve d'effet délétère. Vous avez vu, dans plusieurs diapositives, que je mentionnais qu'il n'y a pas d'études pour le Québec, nous n'avons pas de données pour le Québec. C'est une réalité. Nous sommes dans une situation d'absence de preuve d'effet délétère.

2520

Et, là, je ne veux pas jouer sur les mots. Il y a un concept important ici. Nous sommes dans une situation d'absence d'effet délétère et non pas dans une situation de preuve d'absence d'effet délétère. Il faut prendre le temps de saisir la différence. Nous n'avons pas de preuve qu'il y a des impacts négatifs. Juste avec les cultures qu'on a depuis 1995, qui sont surtout de la résistance aux insectes, la résistance aux herbicides, nous n'avons pas de preuve d'impacts négatifs importants sur l'environnement.

2525

2530

C'est sur une période de sept ans à huit ans, depuis 1995, on peut, bien sûr, dire: il faut faire des études à long terme, et j'en conviens. Nous n'avons pas de données au-delà des sept ou huit ans d'expérimentation qu'on a faite, malgré nous, d'une certaine façon. Les cultures OGM ont été introduites puis, là, on s'aperçoit, bien, oups! Il n'y a pas d'effet délétère, tant mieux. Mais, tant mieux. On a été chanceux, peut-être.

2535

2540 La situation est cependant différente pour les modifications génétiques qui sont à venir. Dernière diapositive. Je veux bien mettre l'emphase sur le fait que nous n'avons utilisé, en cultures OGM jusqu'à présent, depuis 1995, que deux types de gènes. En gros, ça correspond à peu près à 90 % des cultures OGM. On a utilisé la résistance aux insectes, c'est-à-dire le Bt, puis on a utilisé la résistance aux herbicides, le *roundup ready*, le *liberty link* ces choses-là. On n'a utilisé que deux types de gènes depuis 1995.

2545 Nous avons, depuis deux ans, 26 000 gènes qui sont connus, qui sont dans les bases de données, qui sont dans les laboratoires, on a 26 000 gènes avec lesquels on pourrait faire des modifications génétiques. Alors, les observations qu'on a faites jusqu'à présent sur l'absence d'effet délétère ne se transposent peut-être pas nécessairement aux autres modifications qui sont à venir. Il faudra faire du cas par cas. Et, dans chaque cas, étudier quel est l'impact de la modification génétique sur la toxicité ou l'agressivité d'une plante, peu importe.

2550 Quand je parle d'effets pléiotropiques, sur la diapositive, je parle d'effets non prévus. *Pléiotropiques* veut dire des effets auxquels on ne se serait peut-être pas attendu au départ mais, puisqu'on va commencer à jouer avec des processus fondamentaux dans la cellule végétale pour la faire pousser plus vite, pour faire pousser la plante plus vite, pour avoir des graines qui vont sortir plus rapidement, plus lentement, une floraison plus rapide, plus hâtive, si on commence à jouer dans les processus fondamentaux de la cellule végétale, on peut se ramasser avec des effets pléiotropiques non prévus, qu'on n'a pas observés jusqu'à présent, avec les modifications génétiques simples qu'on a vues sur le marché jusqu'à présent.

2560 Alors, ça résume ce que j'avais à dire.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Fortin.

2565 Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2570 Merci, madame la présidente. Alors, on n'a pas de preuve claire qu'il y a des inconvénients au niveau environnemental, au niveau santé, avec les OGM. Mais avons-nous des preuves claires des avantages des OGM? En un mot, commençons d'abord par les producteurs eux-mêmes. Quels sont les avantages nets pour les producteurs d'utiliser des plantes transgéniques.

2575 **M. MARC FORTIN :**

2580 Les avantages nets, bien, les producteurs et les productrices sont des hommes ou des femmes d'affaires. Ils sont capables de calculer. Et, l'augmentation des surfaces OGM indique que les producteurs et les productrices y trouvent un avantage économique, je présume.

Il y a aussi des avantages, je dirais, biologiques. On a des herbicides qui sont moins toxiques. On a des fréquences d'application d'herbicides qui sont réduites et, donc, les structures de sol qui peuvent en tirer avantage, il peut y avoir des avantages pour la structure du sol.

2585

On a, dans le cas du soya, particulièrement aux États-Unis, l'adoption de pratiques de labour réduit avec le soya OGM, qui, encore là, a des avantages pour la structure du sol. On a une toxicité réduite dans le cas du maïs Bt. Le Bt est un insecticide biologique qu'on utilise depuis 90 ans, grosso modo. Il y a des gens qui en ont bu, alors que je ne crois pas qu'il y a beaucoup de gens qui boiraient un insecticide de synthèse, chimique, au verre. Moi, je ne l'essaierais pas. Une toxicité réduite quand on utilise le Bt par rapport aux insecticides traditionnels.

2590

Par contre, pour le Québec, est-ce qu'on utilise vraiment moins d'insecticides dans le cas de la culture du maïs Bt? Je pense que c'est CQFD: *ce qu'il faudrait démontrer*. On n'a pas de données là-dessus pour le Québec.

2595

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Et, pour ce qui est des herbicides, on utilise des herbicides moins nocifs peut-être mais, en termes de quantité, avons-nous diminué la quantité totale d'herbicides?

2600

M. MARC FORTIN :

Là-dessus, il faut faire attention. On voit des données qui apparaissent dans la littérature, qui disent: oui, on utilise plus de *roundup* qu'il y a cinq ans, qu'il y a dix ans. Il faut faire attention. Les cultures au *roundup ready* ont été les premières cultures à être mises sur le marché. Donc, oui, la quantité de *roundup* vendue a augmenté, mais en partie parce que la part de marché du *roundup* s'est accrue, parce que les concurrents du *roundup* n'avaient pas de produit équivalent. Alors, il y a eu une question de quasi-monopole pendant un certain temps et les quantités de *roundup* vendues ont augmenté.

2605

Par contre, si on regarde les quantités d'herbicides totales qui ont été vendues, au Québec, au meilleur de ma connaissance, on n'a pas de données là-dessus. Ce qu'on observe aux États-Unis où on a des statistiques maintenant sur environ cinq ans, l'ISAA a des statistiques là-dessus assez bien faites et on constate des réductions d'herbicides légères, nulles ou légères, je parlais de 0 à 14 %, encore là en fonction des cultures. Dans le coton, on voit des réductions d'utilisation d'insecticides qui sont assez importantes. Ça peut aller jusqu'à 20 %. Ce n'est pas négligeable.

2615

2620

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Pour le maïs, on a augmenté le *roundup*, mais je suppose qu'on a éliminé l'atrazine.

2625 **M. MARC FORTIN :**

Pour le *roundup*, on a surtout du maïs Bt, qui est de l'insecticide, qui est pour la résistance aux insectes.

2630 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Ah! oui, c'est vrai. Pour le maïs, c'est ça. Excusez.

LA PRÉSIDENTE :

2635

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2640

La question que les gens posent constamment dans l'audience, une bonne proportion des porcs au Québec sont alimentés à partir de maïs ou de soya Bt, transformés, génétiquement modifiés. Est-ce qu'on a des études comparatives entre une population de porc dont l'alimentation ne contient pas de Bt et une population de porc dont l'alimentation contient du Bt?

2645

M. MARC FORTIN :

Étude comparative sur la santé des porcs?

2650

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Sur le produit final. Au fond, si on élève des porcs, c'est pour manger des porcs.

M. MARC FORTIN :

2655

D'accord.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2660 Est-ce qu'on prend de temps en temps des porcs Bt, qui ont été alimentés au Bt, est-ce qu'on les broie pour les comparer à la chair de porcs qui ont été alimentés autrement, sans OGM? Et, est-ce qu'il y a une différence de l'un ou de l'autre?

M. MARC FORTIN :

2665 Au meilleur de ma connaissance, non. Ce ne sont pas des études qui sont faciles à faire. Parce qu'on n'a pas de façon, au Canada, de méthode officielle, reconnue, pour mesurer la quantité d'OGM dans une diète, diète animale ou humaine. Alors, comment faire une étude lorsqu'on n'est pas en mesure de mesurer la quantité d'OGM dans un aliment, dans une moulée? Ce n'est pas facile.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2675 Est-ce qu'il y a de la plausibilité de méfait sur la santé de manger des aliments génétiquement modifiés.

M. MARC FORTIN :

2680 Plausibilité, oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Par exemple, un maïs Bt va-t-il faire de moi un organisme Bt?

2685 **M. MARC FORTIN :**

Non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2690 Je suis déjà hébété!

M. MARC FORTIN :

2695 Vous ne serez pas résistant aux insectes, aux maringouins, non. Laissez-moi répondre sérieusement à votre question.

2700 Il y a des études présentement, qui sont en cours présentement en Hollande, où on récolte des produits de gènes, de cellules épithéliales intestinales et on examine est-ce que les cellules épithéliales intestinales réagissent de façon différente, selon que la diète est OGM ou

non OGM. C'est la seule étude là-dessus, au meilleur de ma connaissance, encore une fois, et les résultats ne sont pas sortis encore.

2705 Mais en Hollande, en Europe en général, ils ont établi des méthodes de mesure de quantité d'OGM, alors qu'au Canada, on n'a pas les moyens pour -- on a, bien sûr, les moyens techniques. On n'est pas plus en arrière qu'eux autres là-dessus. On a les équipements pour le faire, bien sûr. Mais le gouvernement du Canada n'a pas reconnu une méthode pour détecter les OGM dans une diète, dans un aliment complexe. Alors, on ne peut pas faire l'étude tant qu'on n'aura pas ces outils-là.

2710 Les études européennes ne sont pas publiées encore. Les résultats ne sont pas connus. Ce n'est pas impossible. Ils font l'étude avec l'hypothèse de base qu'il y a peut-être une différence. Mais, encore là, il faudra faire attention. Il faudra faire les études pour chaque OGM.

2715 Si on a du maïs Bt, moi, j'aurais tendance à faire l'hypothèse de base qu'il n'y aurait pas d'effet sur les cellules humaines. Le Bt est une protéine avec laquelle on a 90 ans d'expérience. On connaît sa toxicité. On connaît sa spécificité. Par contre, une plante de soya, par exemple, qui contiendrait un contenu en flavanoïde plus élevé, qui aurait un contenu en flavanoïde plus élevé, puis on sait qu'il y a une popularité autour des flavanoïdes dans le moment, il est possible que ça ait un impact.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2725 Pouvez-vous expliquer de quoi vous avez parlé là?

M. MARC FORTIN :

2730 Flavanoïde?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

J'ai entendu des: *c'est quoi ça?*

2735 **M. MARC FORTIN :**

Dans les éléments naturels dans le moment, la question des flavanoïdes est populaire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2740 Fla quoi?

M. MARC FORTIN :

2745 Flavanoïdes. Ce sont des composés phénoliques, ce sont des composés organiques
qu'on dit avoir des propriétés bénéfiques pour la santé humaine. Alors, si on augmentait la
quantité de flavanoïdes dans le soya et si, effectivement, les flavanoïdes ont un effet bénéfique
sur la santé humaine, est-ce qu'en manger plus aurait un impact? Peut-être. L'hypothèse de
base, à ce moment-là, pourrait être que oui, l'OGM, le soya modifié pour le contenu en
2750 flavanoïdes élevé, pourrait avoir un impact.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2755 Maintenant, si je comprends bien votre pensée, tant qu'on est dans les deux gènes
qu'on modifie par rapport à la résistance aux insectes ou par rapport à la résistance à des
produits chimiques d'arrosage, c'est assez simple, mais le futur va être beaucoup plus
compliqué, donc l'évaluation va être beaucoup plus complexe.

M. MARC FORTIN :

2760 Le futur va être plus compliqué, j'ai l'impression, en général. Mais, dans ce cas-ci, en
particulier, nous avons 26 000 gènes. On peut en faire des combinaisons presque infinies. Je ne
connais pas le nombre de combinaisons exact, mais on pourrait s'amuser à faire des
combinaisons énormes. Quel sera l'impact d'une plante qui a poussé plus rapidement, qui a
2765 fleuri plus rapidement? Je ne le sais pas. Nous ne le savons pas. Je ne fais pas l'hypothèse de
base nécessairement que ça ait un impact négatif sur l'environnement ou la santé humaine,
mais il faudra le vérifier.

LA PRÉSIDENTE :

2770 Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2775 Monsieur Fortin, pourriez-vous nous éclairer un peu sur le dossier de l'étiquetage des
produits OGM? Pour quelqu'un qui est dans le public en général, on voit que beaucoup de
consommateurs disent: *On veut l'étiquetage des OGM.+ L'industrie semble dire: *On ne veut
pas étiqueter+, ça semble être une manière de cacher quelque chose d'un peu honteux. Alors,
vous qui travaillez là-dedans, pouvez-vous nous éclairer un peu sur ce débat-là?

2780

M. MARC FORTIN :

2785 Alors, l'étiquetage, oui, les consommateurs veulent savoir ce qui se trouve dans leur assiette. L'industrie, il y a deux voix de l'industrie: il y a l'industrie qui n'est pas particulièrement intéressée à faire de la ségrégation des semences parce que ça pourrait coûter cher, possiblement; et, il y a aussi une part de l'industrie, particulièrement au niveau de la transformation alimentaire, qui aimerait pouvoir faire de l'étiquetage, de façon à pouvoir étiqueter ses produits comme étant sans OGM.

2790 Unibroue, pas très loin d'ici, en fait, Unibroue aurait bien aimé coller une étiquette – ils ont tenté de le faire, en fait – coller une étiquette: *Sans OGM+ sur ses produits, pour donner une image de qualité, d'intégrité, une image naturelle de ses produits. Alors, il y a une part de l'industrie, particulièrement en transformation, qui voudrait faire l'étiquetage.

2795 La question de l'étiquetage est relativement simple. Les Européens l'ont fait. Ce n'est pas de l'alchimie, ce n'est pas compliqué. Il s'agit d'avoir des normes d'étiquetage, de dire: on étiquette lorsque le contenu en OGM atteint 0.1 %, quelle que soit la norme, quel que soit le pourcentage.

2800 Ottawa tient des discussions là-dessus depuis deux ans et demi, grosso modo, n'a pas atteint un consensus encore. Et, de toute façon, même si on avait un consensus sur une norme, on dit: on étiquette à 0.1 % de contenu d'OGM, bien, on n'a pas les moyens de détecter dans le moment 0.1 % de contenu d'OGM. C'est-à-dire, on a la capacité technique qui existe dans les laboratoires, bien sûr, mais nous n'avons pas de méthode reconnue par le
2805 gouvernement canadien pour détecter la quantité d'OGM.

Et, les méthodes officielles, c'est ce qu'on retrouve, par exemple, pour tous les produits alimentaires. Si on dit: il n'y a pas de cholestérol dans un produit quelconque, si un transformateur met sur son produit *0 % de cholestérol*, c'est qu'il l'a testé avec une méthode
2810 officielle. Il y a des façons de faire qui sont reconnues. On ne le fait pas tout croche. Il y a des façons de détecter le cholestérol qui sont reconnues, qui sont bien documentées.

On le fait pour la grande majorité des produits mais, pour les OGM, on n'a pas de méthode officielle encore. Et c'est quelque chose qu'il va falloir développer, mais qu'Ottawa n'a
2815 pas fait encore. Les Européens l'ont bien fait. Les normes françaises sont extrêmement bien faites, très solides, très robustes.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2820 Les Européens, comment ils s'y prennent, eux, pour le détecter?

M. MARC FORTIN :

2825 Je ne veux pas trop entrer dans le technique. Il y a des méthodes PCR, réaction de polymérisation en chaîne, ce sont des méthodes qui existent depuis une quinzaine d'années. C'est des méthodes de laboratoire standards. Il faut simplement s'entendre sur une façon de faire, ce n'est pas particulièrement compliqué. Il faut s'entendre qu'on va prendre X grammes d'échantillon, qu'on va le broyer de telle façon, qu'on va le passer au PCR de telle façon. Il s'agit d'établir les paramètres. C'est les paramètres d'une méthode chimique, biochimique.

2830

LA PRÉSIDENTE :

2835 Je vous remercie, monsieur Fortin. On va arrêter là les questions de la Commission, pour poursuivre avec les citoyens. Je vous demanderais de vous transférer soit au bout de la table là ou au bout de celle-là pour redonner la place à monsieur Boisvenu.

J'inviterais monsieur Normand Gagnon, qui est président de l'UPA de St-Jean/Valleyfield. Bonjour, monsieur Gagnon!

2840

M. PIERRE CAZA :

Madame la présidente, je ne suis pas monsieur Gagnon. Monsieur Gagnon vous avait demandé, hier, la possibilité – il ne pouvait pas être présent aujourd'hui – la possibilité que sa question vous soit adressée. Ça va?

2845

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Allez-y.

2850

M. PIERRE CAZA :

2855 Alors, je suis cette personne qui n'est pas monsieur Gagnon, donc je suis Pierre Caza de la Fédération de l'UPA de Saint-Jean/Valleyfield. Alors, la question serait en lien avec un peu la présentation qui a été faite, hier, par le ministère de l'Environnement, concernant le traitement des eaux de la rivière Richelieu et de l'amélioration aussi de la qualité de l'eau. Un peu en lien aussi avec les autres préoccupations qui ont été mentionnées par les personnes qui m'ont précédé ici.

2860 On se demandait, avec les systèmes qui ont été implantés, est-ce qu'on est en mesure de dire que ces systèmes-là de traitement des eaux usées sont à 100 % fonctionnels? C'est-à-dire que, bon, on a dit tantôt que les rejets zéro, ce n'était peut-être pas ce qui était applicable dans ces systèmes de traitement-là.

2865 Mais est-ce qu'il arrive des situations où ces systèmes-là ne sont pas fonctionnels et rejettent, par exemple, au cours d'eau, ou pourraient rejeter au cours d'eau des quantités

importantes de contaminants qui ont été prélevés? Autrement dit, est-ce qu'ils fonctionnent vraiment ou si on est en mesure de contrôler aussi... comment on contrôle, aussi, ce fonctionnement-là des usines? Je pense que c'est une question qui est préoccupante.

2870 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin.

2875 **M. PIERRE FORTIN :**

Oui. Je demanderais à monsieur Simoneau.

M. MARC SIMONEAU :

2880 Madame la présidente, messieurs les commissaires, le ministère des Affaires municipales a un réseau de surveillance de tous les ouvrages d'assainissement dans la province de Québec. Et, les municipalités sont responsables de fournir au ministère des Affaires municipales les données sur les principaux paramètres de conception des ouvrages d'assainissement.

2885

Il y a une partie des informations qui concerne ce qu'on appelle l'interception des eaux usées et, une deuxième partie, qui concerne le traitement lui-même de la station d'épuration. Et, il y a également toutes les statistiques qui concernent les débordements de réseau d'égouts.

2890

Dans certains cas, lorsqu'il est impensable d'éviter ces genres de débordement-là, on a tenté quand même d'encadrer tout ça. Donc, dans la mesure du possible, on empêche les débordements par temps sec et, s'il y a débordement par temps de pluie, il y a quand même des contraintes, on parle d'émissaires de surveillance d'urgence. Mais il y a une comptabilité qui est faite de tout ça.

2895

Et, même si les ouvrages d'assainissement ne performant pas toujours à 100 %, il faut mentionner que même dans les cas où il y a débordement de réseau, il faut mentionner qu'il y a quelques années, les municipalités déversaient 100 % de leurs eaux usées, tous les jours de l'année, et il y avait un impact vraiment majeur sur les plans d'eau.

2900

Maintenant, s'il y avait des ouvrages de surverse qui fonctionnaient à l'occasion et qui débordaient des eaux usées, ce ne sont pas toutes les eaux usées des villes de l'ensemble d'un bassin versant qui vont déborder, mais souvent c'est une partie du volume d'eaux usées, c'est indéniable qu'il y a un impact local sur le plan d'eau dans les heures, dans les 24-48 heures qui vont suivre, dépendamment de l'importance des débordements.

2905

Mais ce sont des trucs qui sont comptabilisés par les autorités et on peut évaluer l'impact que ça a. Mais il est certain que ce n'est pas de commune mesure, ce n'est pas comparable du tout avec la situation qui prévalait, il y a plusieurs années.

2910

LA PRÉSIDENTE :

Ça répond à votre question, monsieur Caza?

2915

M. PIERRE CAZA :

Oui, ça répond à la première question. Donc, ce que je comprends, par contre, quel est le rôle du ministère de l'Environnement dans ce secteur-là? Ce que je comprends, c'est que le ministère des Affaires municipales a une façon d'intervenir, mais est-ce qu'il y a un niveau d'intervention du ministère de l'Environnement dans ces dossiers-là?

2920

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Simoneau.

2925

M. MARC SIMONEAU :

C'est là que vient en ligne de compte notre réseau de surveillance. Très souvent, nos stations de mesure de la qualité de l'eau sont situées dans des secteurs en aval des rejets des municipalités qui ont suivi un traitement. On se situe dans une zone qu'on dit de plein mélange, si bien qu'on tient compte d'une certaine distance entre le rejet de l'émissaire et la zone de 300 mètres au-delà de laquelle on peut ne pas avoir de plein mélange. Donc, on peut tolérer un certain dépassement de critères dans une zone de 300 mètres. Au-delà de la zone en question, on est en mesure de respecter les critères ou les objectifs environnementaux de rejets qui avaient été prescrits.

2930

2935

Maintenant, on parle de phosphore, on parle de matières en suspension, on parle de DBO₅, matières organiques et de coliformes fécaux. Donc ce sont des paramètres qui sont mesurés par le ministère et, si on avait des dépassements de ces paramètres-là à certains endroits où on se situe en aval de certains rejets traités, on serait quand même en mesure d'évaluer le niveau de pollution résiduelle.

2940

C'est sûr que si on regarde l'historique du réseau, la surveillance qu'on a faite dans le passé, là où il y avait une problématique de rejets urbains qui étaient surtout l'essentiel de la pollution qui affectait les cours d'eau – ça existe dans des têtes de rivière, très souvent – l'assainissement des eaux usées a permis de retrouver assez souvent un niveau satisfaisant de qualité d'eau.

2945

Il y a toujours la problématique des réseaux de surverse. On a des réseaux qui sont vieux au Québec, avec des systèmes d'interception qui sont comme uniques, unitaires, à la fois pluvial et domestique. Mais dans les endroits où l'essentiel de la pollution était lié à des rejets urbains, ponctuels, l'assainissement des eaux a permis de retrouver une qualité d'eau qui est satisfaisante maintenant.

2950

2955 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, monsieur Caza?

2960 **M. PIERRE CAZA :**

Bien, c'est-à-dire que je n'ai peut-être pas eu la réponse à ma question, à savoir quel était le niveau d'intervention du ministère de l'Environnement. Là, on parle d'Affaires municipales. Mais le niveau d'intervention du ministère de l'Environnement?

2965 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur nous parle du réseau de surveillance des rivières.

2970 **M. MARC SIMONEAU :**

Donc, dans les portraits de qualité d'eau qu'on a pu produire jusqu'à présent, on a pu faire état des problèmes. Et, lorsqu'on fait l'étude d'un bassin versant, on va vérifier, nous, les données du ministère des Affaires municipales pour vérifier si tous les ouvrages d'assainissement sont en conformité avec ce qui avait été prévu. Et, s'il y a des problèmes, des fois, ça peut indiquer pourquoi à certains endroits on peut avoir une pollution résiduelle qui va être intolérable. Donc, on s'en sert pour l'interprétation des données.

2980 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Donc, vous ne travaillez pas en vase clos.

M. PIERRE CAZA :

C'est plus clair, maintenant.

2985 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

2990 **M. JEAN NADEAU :**

Si vous me permettez, madame la présidente, peut-être un complément d'information pour monsieur Caza.

2995 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

M. JEAN NADEAU :

3000

À la suite de la tenue des audiences à Drummondville la semaine passée, en fait, il y a certaines questions qui ont été adressées au ministère des Affaires municipales relativement à toute la problématique du traitement des eaux usées par les municipalités. En fait, les questions sont en cours de traitement et éventuellement l'information sera disponible, j'imagine, sur le site du Bureau des audiences publiques.

3005

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Nadeau.

3010

Merci à vous, monsieur Simoneau et monsieur Caza.

Madame Carmen Labelle. Bonjour!

Mme CARMEN LABELLE :

3015

Bonjour! Alors, si vous me permettez, madame la présidente, je voudrais, au niveau de la cohabitation harmonieuse, resituer le débat.

LA PRÉSIDENTE :

3020

Dans votre région à vous?

Mme CARMEN LABELLE :

C'est ça, dans notre région à nous.

3025

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3030 **Mme CARMEN LABELLE :**

Ici, dans notre région, il y a dans plusieurs villages un fort consensus social entre les citoyens et les agriculteurs. Alors, on n'est pas à couteaux tirés avec les citoyens, nous autres.

3035 Par exemple, je vous dirais qu'au Comité de citoyens de Lacolle, qui a un comité ad hoc antiporcherie, dans ce comité-là, sur quinze membres de l'exécutif, il y en a neuf qui sont des agriculteurs. Dans le comité régional, se joignent à ces agriculteurs des agriculteurs de Clarenceville – dont la dame au bout de la route, hier, la route défoncée – des agriculteurs de Saint-Bernard-de-Lacolle, des agriculteurs de Saint-Valentin – où les agriculteurs ont manifesté
3040 avec leurs tracteurs devant l'Hôtel de Ville contre l'établissement d'une porcherie dans cette région-là – il y a des maraîchers de Sherrington.

3045 Finalement, à la Coalition citoyenne qui est quand même assez radicale, comme vous le savez, sur cinq membres de l'exécutif, il y a deux membres qui sont des agriculteurs. Et, là, j'entends l'UPA dire: *Ah! C'est des agriculteurs de fin de semaine, puis des agriculteurs à temps partiel.+ Non. Des vrais agriculteurs qui sont membres de l'UPA. Puis il y a un agriculteur qui a repris la ferme familiale qui est de père en fils depuis de nombreuses générations.

3050 Alors, ça, je voudrais bien qu'on situe le débat, parce que là on voit bien que ce n'est pas contre les agriculteurs, ce n'est pas contre l'agriculture que les citoyens ou la majorité – c'est sûr qu'il y a des extrémistes aux deux bouts – ce n'est pas contre les agriculteurs ni contre l'agriculture que les citoyens en ont, et les agriculteurs en général.

3055 C'est contre l'industrie excessive, c'est contre les intégrateurs qui vont bouffer nos terres, qui vont diriger tout ça tantôt. On n'aura plus de contrôle. C'est contre la gestion liquide du lisier qui cause tant de problèmes. C'est contre les élevages, puis les épandages à la grandeur du Québec, où il n'y aura plus de place pour faire autre chose tantôt et où les terres ne seront plus achetables. Alors, je voulais situer le vrai débat. Puis on sait très bien ce que ça a donné
3060 ailleurs dans d'autres régions. Merci de m'avoir permis ça.

3065 Ma première question, elle est par rapport à l'eau. Nous, on est de Lacolle. Encore, monsieur Patenaude tantôt a parlé du rapport des explorations qui avaient été faites pour nous donner de l'eau au Village de Lacolle. Bon, les villageois vont avoir leur usine de filtration d'eau mais, nous, à la campagne, on n'en a pas de cette usine-là.

3070 Ce qu'on a découvert avec cette exploration-là, c'est qu'il n'y en a pas beaucoup d'eau, puis quand il y en a, souvent la qualité est douteuse. Et, ça, ce n'est pas juste à Lacolle. J'ai vérifié avec Saint-Bernard-de-Lacolle, qui est à côté, avec la municipalité, il y a une partie de Saint-Bernard aussi, tout ce qui est au sud, où il n'y a pas tant d'eau que ça non plus.

3075 Quand j'entendais monsieur Caza plus tôt – le premier monsieur Caza – dire qu'il n'y a pas beaucoup d'unités animales dans notre région, que ça serait donc... puis on sait très bien que les producteurs de porc voient notre région comme le Klondike, un peu. Ils voient l'opportunité d'en mettre des unités animales.

3080 Étant donné qu'il n'y a pas beaucoup d'eau, quand on sait ce que ça prend les besoins en eau d'une porcherie, je vais me permettre de vous lire une partie de *Agriculture et Agroalimentaire Canada*, une publication de 2000, qui dit:

**Dans les porcheries de naissance-finition, on a évalué, pour satisfaire à un groupe de 500 truies...+,
ça, c'est une porcherie,
*... il fallait quatre pompes qui, en période de pointe, sont en mesure de fournir .8 litre
3085 d'eau par seconde, ce qui demande un peu plus de 25 millions de litres d'eau par année+,
pour une porcherie.*

3090 Alors, on est bien inquiet, nous autres. Qu'est-ce qui va arriver avec notre eau? On n'en aura plus pour nous, s'il y a beaucoup de porcheries qui s'établissent dans notre région.

LA PRÉSIDENTE :

Votre question, c'est?

3095 **Mme CARMEN LABELLE :**

3100 Alors, je demanderais au ministère de l'Environnement s'ils ont l'intention, dans des régions comme chez nous, où il y a ces études-là qui ont été faites, de demander qu'il y ait des études sur la capacité de la nappe phréatique à fournir chaque porcherie qui voudrait s'implanter dans notre région. Chaque nouvelle porcherie.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Boisvenu.

3105 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

3110 Madame la présidente, messieurs les commissaires, peut-être juste pour un complément de réponse, si vous me permettez, à monsieur Caza tantôt, pour donner une vision claire entre le rôle du ministère de l'Environnement et le ministère des Affaires municipales...

LA PRÉSIDENTE :

3115 Monsieur Caza qui vient de quitter?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3120 Qui vient de quitter. Je pense qu'il y avait une espèce de complexité, alors que le rôle est très simple. Le partage des responsabilités, des fois, ça ne l'est pas, mais dans ce cas-là, ça l'est.

3125 Le programme d'assainissement des eaux du Québec date de plusieurs années. Il était auparavant au ministère de l'Environnement, vous vous souvenez, et lorsqu'il y a eu la fusion entre la Faune et l'Environnement dans les années 95, le programme d'assainissement a été transféré au MAMM, aux Affaires municipales.

3130 Donc, depuis ce temps-là, depuis 95-96, le ministère des Affaires municipales a la responsabilité financière de supporter les municipalités qui désirent aussi bien traiter leur eau potable, que traiter leurs eaux usées. Et le ministère de l'Environnement, son mandat principalement, est de venir déterminer le niveau de traitement que les usines doivent faire, en fonction de la capacité récepteur du milieu.

3135 Si on rejette des eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent ou si on rejette des eaux usées dans la rivière Laguerre, vous comprendrez que l'impact n'est pas le même. Donc, c'est le ministère de l'Environnement, avec nos spécialistes au centre, où on vient déterminer la capacité du milieu à recevoir ces eaux-là et, à ce moment-là, on fait une recommandation, on remet notre analyse au MAMM, où on va venir confirmer le niveau de traitement désiré pour respecter la capacité du milieu.

3140 Donc, c'est ici qu'on vient différencier les deux rôles. Le MAMM finance et le ministère de l'Environnement détermine le niveau de performance de l'usine.

LA PRÉSIDENTE :

3145 Ça va. Dans le fond, c'est la même problématique. Est-ce que vous analysez la capacité du milieu à recevoir une porcherie.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3150 Effectivement. Il y a des usines qui ont... écoutez, j'ai un exemple dans mon ancienne vie, quand j'étais en Estrie directeur régional, où on voulait construire une usine qui serait déversée dans Stuckley Sud notamment, qui serait déversée dans le bassin de la Yamaska et on a refusé l'usine parce que la capacité du milieu avait atteint son maximum. Et on a dû déverser les eaux dans un autre bassin.

3155

LA PRÉSIDENTE :

Donc, dans le cas de madame, le projet s'implante ici.

3160

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Non. Là, je vais répondre à madame.

3165

LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3170

Oui, il est de l'intention du ministère de faire une analyse de l'aquifère au sud du Québec. Le ministre l'a annoncé. Donc, d'améliorer nos connaissances sur le plan de l'aquifère, donc l'eau souterraine. L'eau de surface, on a déjà un bon réseau. Il y a aussi toute la démarche qu'on fait au niveau des puits privés pour les bassins agricoles. Au niveau de l'aquifère, nos connaissances étaient relativement limitées, je pense que le commissaire Beauchamp en avait fait état lors de la Commission Beauchêne sur l'eau.

3175

LA PRÉSIDENTE :

Sur la gestion de l'eau et c'est la Commission Beauchamp.

3180

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Excusez-moi. Et, le premier bassin qui devrait être fait, devrait être le bassin de la zone de Franklin, où il y a aussi beaucoup de pression, notamment au niveau des cultures maraîchères. Il y a une prise d'eau à des fins d'embouteillage. Ça devrait être une des premières zones qui va être analysée. Et, ensuite, il est de l'intention du ministère de faire cette recherche, cette étude-là dans le sud du Québec.

3185

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ce que vous êtes en train de nous dire, c'est que jusqu'à maintenant, lorsque, au ministère, on examinait des demandes de certificat d'autorisation pour un projet d'unités animales, on n'évaluait pas l'impact que pouvait avoir ce projet sur la qualité de l'eau.

3190

3195

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Sauf pour les projets qui nécessitent les études d'impact, notamment ceux qui dépassent 600 unités animales.

3200

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais on sait, monsieur, qu'on n'en a jamais vu. Même, on a vu un exemple, c'était à Drummondville où on était à 599 unités animales. Alors, donc, on n'en a jamais vu. Alors, donc, ça veut dire que lorsque vous examinez un projet, jusqu'à maintenant en tout cas, vous n'aviez pas la connaissance ou les données nécessaires à l'appréciation de l'impact que pouvait avoir le projet sur la qualité de l'eau souterraine, par exemple.

3205

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

C'est-à-dire qu'on n'exigeait pas d'étude hydrologique.

3210

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3215

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Je vais me revirer en arrière pour m'assurer que j'ai donné une bonne réponse. J'ai donné la bonne réponse.

3220

Mme CARMEN LABELLE :

J'aimerais bien comprendre ce qu'on me répond. Est-ce que ça veut dire que d'ici à ce qu'on ait fait cette étude-là et émis des conclusions dans notre région, est-ce qu'on va interdire toute nouvelle porcherie dans notre région?

3225

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

La période de transition, actuellement, n'autorise pas l'installation de nouvelle porcherie.

3230

LA PRÉSIDENTE :

Et après?

3235

Mme CARMEN LABELLE :

Oui?

3240 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Après, on va attendre les recommandations du BAPE.

LA PRÉSIDENTE :

3245

Ça devrait être avant, avant décembre 2003. Alors, donc, ça répond à votre question?

Mme CARMEN LABELLE :

3250

Donc, je comprends que quand le moratoire va s'achever, il n'y aura pas plus d'études qui vont être faites pour les porcheries. Ils vont attendre d'avoir fait les études pour décider si oui ou non. Ça fait que d'ici ce temps-là, on a le temps de commencer.

LA PRÉSIDENTE :

3255

Je comprends qu'ils attendent après nos recommandations.

Mme CARMEN LABELLE :

3260

Oui. D'accord. Deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

3265

C'est ce que j'ai entendu. Monsieur Boisvenu?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3270

Écoutez, j'ai mon collègue qui va me souffler sans doute un conseil très précieux. Dans le fond, ce que monsieur Primeau me donne comme information, et c'est dans tous les cas, que ce soit une entreprise qui puise à des fins industrielles, une carrière, sablière, une porcherie, si, dans le fond, lors de ses activités, il y a une réduction de la quantité d'eau ou de la qualité de l'eau dans un puits privé dans l'environnement immédiat ou à proximité de l'industrie, il y a une responsabilité civile à ce niveau-là. Et le ministère pourrait exiger, effectivement, qu'il y ait des correctifs à apporter.

3275

LA PRÉSIDENTE :

Mais qui doit faire la démonstration?

3280 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Bien, lorsque le citoyen s'aperçoit que son puits est à sec, je donne un exemple. Ce qu'on dit, c'est qu'il n'y a pas actuellement d'exigence pour qu'il y ait des études hydrologiques. D'accord? Bon, ça, c'est un fait.

3285

Deuxième des choses, il peut se passer des situations – actuellement, on n'en a pas – des situations où, un exemple, une porcherie qui puiserait toute l'eau souterraine dans un milieu, assécherait un puits, il y a une responsabilité civile qui existe à ce moment-là.

3290 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais on le voit après-coup.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3295

Mais c'est après-coup.

LA PRÉSIDENTE :

3300

D'accord.

Vous avez une deuxième question, madame Labelle?

Mme CARMEN LABELLE :

3305

Oui. Sur la santé. On connaît les effets chez les travailleurs de l'exposition aux composants du lisier, comme l'anhydride sulfureux, l'azote ammoniacal. On a dit à Joliette un peu, monsieur Gingras, qu'on ne pouvait pas relier directement les lisiers de porc à des symptômes précis dans la population, puis qu'on ne peut pas extrapoler les symptômes présents dans la population à partir des symptômes constatés chez les travailleurs.

3310

Par contre, on sait que les symptômes répertoriés dans la population, dans les études très nombreuses, par exemple, aux États-Unis, en Caroline du Nord, l'Iowa, puis tout ça, les symptômes sont essentiellement les mêmes que ceux dont les travailleurs souffrent: les difficultés respiratoires, les yeux qui coulent, l'asthme, bon, les sinusites et tout ça. Et, ça, dans la majorité des études faites. Ce qui logiquement indique qu'il y a quelque part où il y a un lien là.

3315

Est-ce qu'on sait, alors, est-ce qu'on peut affirmer qu'il n'y a pas d'effet sur la santé d'une exposition à long terme, à dose plus faible, que celles auxquelles sont exposés les

3320 travailleurs? Est-ce qu'il y a des études qui ont été faites sur les expositions à long terme à faible dose?

Et est-ce que, d'autre part, il y a des effets additifs à l'exposition de plusieurs composés à la fois? C'est-à-dire que, à la fois, l'azote ammoniacal et l'anhydride sulfureux. Je voudrais des précisions là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Tardif.

Mme ISABELLE TARDIF :

Madame la présidente, la première question, à savoir si on pouvait affirmer qu'il n'y avait pas d'effet à long terme – si je me rappelle bien la question – madame a raison. On ne pas affirmer qu'à long terme, il n'y aura pas d'effet. Au meilleur de mes connaissances.

Dans le cas de l'additivité des contaminants...

LA PRÉSIDENTE :

Vous ne pouvez pas l'affirmer pourquoi?

Mme ISABELLE TARDIF :

Bien, les études qu'a mentionnées madame semblent démontrer qu'il y a un effet dans les communautés avoisinantes, surtout au niveau respiratoire. Chez les personnes plus sensibles, aggravation de condition médicale déjà présente. Ce qui n'est pas fait, comme on l'a mentionné plusieurs fois, c'est le lien cause à effet, il n'est pas encore démontré. Mais, bon, les études disponibles tendent vers cette direction-là. La relation dose de contaminants et réponse observée dans la communauté n'est pas établie encore.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Madame la présidente, on entend très souvent mentionner les études de l'Iowa, de la Caroline du Sud. Je ne sais pas, madame Labelle, à propos de l'étude de l'Iowa, moi, je connais une étude qui a été faite en Iowa. Est-ce que l'étude dont vous parlez, c'est la même étude ou je ne sais pas si, vous, vous êtes au courant de cette étude-là? Mais, à ma connaissance, l'étude de l'Iowa n'est pas une étude épidémiologique.

3365 C'est-à-dire, une étude épidémiologique, c'est une étude où des gens, en recherche médicale, vont vérifier si les gens souffrent d'une maladie ou non. L'étude de l'Iowa qui est toujours citée, selon moi, est une étude sociologique, qui va demander à des gens qui vivent près des porcheries: *Avez-vous l'impression que le fait de vivre près d'une porcherie provoque chez vous tel ou tel malaise?+

3370 Alors, madame Labelle, je ne sais pas, ça fait plusieurs fois que vous la mentionnez, si on pouvait avoir la référence à votre étude de l'Iowa, pour voir si c'est une étude qu'on ignore à l'heure actuelle.

3375 Et, je ne sais pas si vous pouvez, madame, confirmer que vous vous référez, vous aussi, à la même étude de l'Iowa, et à savoir si ma perception est correcte, à savoir qu'il s'agit d'une étude sociologique et non pas d'une étude épidémiologique.

Mme ISABELLE TARDIF :

3380 Il faudrait que je vérifie parmi les études qu'on a consultées parce que, à la longue, on finit par se mélanger un petit peu, mais je crois qu'effectivement, vous avez raison, à savoir que ce n'est pas une étude, un suivi épidémiologique sur plusieurs années mais plutôt une étude cotée sur les symptômes ressentis par les personnes vivant près d'une porcherie, comparativement à une région où il n'y a pas de porcherie.

3385

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3390 Et, à ma connaissance également, les études dont on parle beaucoup en Caroline, aux États-Unis, se réfèrent comme l'une des seules études qui existe à l'étude de l'Iowa, en mentionnant que ce n'est pas une étude épidémiologique mais une étude sociologique. Et, à ma connaissance, en Caroline, on dit que pour pouvoir affirmer quelque chose, il faudrait faire d'autres études.

3395 Alors, ma perception est que, au Québec, on dit: il n'y a pas d'étude qui démontre d'une manière évidente qu'il y a un impact démontré sur la santé, mais continuellement, on dit: par contre, il y en a aux États-Unis. Alors, aux États-Unis, s'il y en a, j'aimerais qu'on me dise qu'est-ce que c'est ou si on se réfère toujours à ces deux mêmes études, et s'il s'agit des deux mêmes études, celle de la Caroline et celle de l'Iowa, ma perception est qu'il n'y a absolument rien qui a été démontré aux États-Unis plus qu'au Canada et au Québec.

3400

Alors, est-ce que je me trompe ou, vous, vous en connaissez des études aux États-Unis qui font vraiment une preuve d'un impact médical?

Mme ISABELLE TARDIF :

3405

Encore une fois, je tends à vous donner raison là-dessus. Si ma mémoire est bonne, il y a beaucoup d'articles qui réfèrent à des études aux États-Unis, mais ce sont la plupart du

temps les mêmes auteurs qu'on mentionne, effectivement. Mais il faudrait que je retourne dans ces articles vérifier. Comme ça, de mémoire, je suis un peu incertaine à ce sujet-là.

3410

LA PRÉSIDENTE :

Et, ce serait bien qu'il y ait un retour d'information auprès de la Commission pour clarifier cela.

3415

Mme ISABELLE TARDIF :

D'accord.

3420

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3425

On va essayer de faire le point. On a souvent à faire le point sur ces choses-là. Si je comprends bien, au Québec, il n'y a aucune étude de type épidémiologique sur l'effet de porcherie dans un milieu environnant.

3430

Mme ISABELLE TARDIF :

C'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3435

Il n'y a pas d'étude là-dessus. Est-ce qu'il y a des mesures? Est-ce qu'à votre connaissance, il y a des mesures d'exposition?

Mme ISABELLE TARDIF :

3440

Non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3445

Il n'y en a pas, non plus.

Mme ISABELLE TARDIF :

Du moins, pas en ce qui concerne les contaminants atmosphériques.

3450

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3455 Il y a, par ailleurs, et ça c'est bien considéré dans la littérature, ce n'est pas spécifique aux porcheries, c'est spécifique à tout polluant ou à toute nuisance, il y a des effets psychosociaux mesurés, savoir du stress, de l'anxiété, le sentiment d'être envahi, etc. Ça, il y a de la documentation là-dessus qui existe.

Mme ISABELLE TARDIF :

3460 Oui, quoique je ne connais pas cette documentation-là. Mais ça a été mentionné, entre autres, hier, par le docteur Louis Jacques.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3465 Et donc, maintenant, il reste tout le champ de l'inconnu, sur lequel on n'a pas encore de donnée, à savoir le fait constaté d'un certain nombre de maladies ou de malaises de type professionnel et transféré à la population avoisinante, comme on n'a pas de mesure et qu'on n'a pas d'étude, tout ce qu'on peut faire, c'est que, effectivement, on peut penser ou non qu'il y a un effet selon les distances ou les concentrations. Et, ça, c'est un champ sur lequel on n'a pas
3470 de connaissance.

Mme ISABELLE TARDIF :

3475 C'est exact. On ne sait pas encore dans quelle mesure ou quelle est l'influence de ces industries porcines sur la qualité de l'air, si on veut, des communautés avoisinantes. Et donc, sur les effets, les symptômes respiratoires et autres symptômes irritatifs ou psychosociaux sur la communauté.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3480 Ça va. On ne sait pas grand-chose.

Mme ISABELLE TARDIF :

3485 Je crois qu'il y avait aussi une question sur l'additivité des contaminants. Écoutez, de
façon générale, comme principes généraux de toxicologie, c'est fréquent que des contaminants
aient un effet additif sur la santé. Mais, bon, il faudrait que je revienne avec cette question-là
pour apporter plus de précision, mais ce n'est pas farfelu de penser que plusieurs contaminants
peuvent augmenter l'effet sur la santé, particulièrement s'ils ont un même organe cible, si on
3490 veut, ou système cible. Par exemple, le système respiratoire.

LA PRÉSIDENTE :

3495 Mais, dans le cas d'une porcherie qui est quand même à une certaine distance – on ne
délibérera pas sur la meilleure des distances – mais qui est à une certaine distance des
populations environnantes, est-ce qu'on peut dire que cet effet additif peut se répercuter dans la
population environnante?

Mme ISABELLE TARDIF :

3500 Je ne suis pas en mesure de répondre, de me prononcer. Il faudrait que j'étudie un petit
peu plus la question.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3505 C'est parce que souvent, à l'inverse, il y a des producteurs qui viennent et qui disent:
*Moi, j'en produis du porc, je suis en santé.+ Certains se sont même vantés de certaines
performances, bon, on ne dira pas lesquelles. Alors, en disant: *Vous voyez bien, il n'y a pas
de risque.+ Quand on a eu le docteur Cormier, il nous a dit, il y a parfois des malaises au
3510 début. Il semble y avoir une adaptation biologique à moyen terme, en supposant, par ailleurs,
que ceux qui ne s'adaptent pas, ils arrêtent et changent de métier.

3515 C'est pour ça que c'est toujours le fond de l'argumentation qui revient d'une part et
d'autre. Est-ce qu'on peut extrapoler les données du travail aux données du milieu environnant,
et quelles sont les similarités et les différences entre les deux approches.

Mme ISABELLE TARDIF :

3520 En fait, ce n'est pas directement extrapolable pour plusieurs raisons. La première, c'est
que les travailleurs, effectivement, c'est des personnes qui doivent forcément être en bonne
santé pour pouvoir soutenir un travail dans une porcherie ou dans une quelconque industrie de
production autre que les porcs.

3525 Tandis que dans la communauté avoisinante, bien, il y a toutes sortes de personnes
qu'on retrouve, dont les personnes qui sont plus sensibles, en moins bonne santé, qui ont un

problème de santé, par exemple, l'asthme ou un problème d'immuno-dépression, je ne sais pas, je vous donne des exemples comme ça. On a des jeunes enfants.

3530 On a aussi des personnes qui restent là 24 heures sur 24, tandis que dans un milieu de travail, on peut penser que certains travailleurs, je suis d'accord qu'il y a peut-être une grande proportion de travailleurs qui vont rester dans la même région quand même 24 heures sur 24, mais il y en a qui vont avoir possiblement un repos pour la nuit, tandis que les personnes des communautés avoisinantes, il y en a plusieurs qui vont rester là toute la journée, qui n'auront pas à aller travailler à l'extérieur.

3535

C'est deux facteurs entre autres qui font qu'on ne peut pas extrapoler la condition de santé des travailleurs à celle des communautés avoisinantes.

LA PRÉSIDENTE :

3540

Ça va, madame Labelle?

Mme CARMEN LABELLE :

3545

O.K. Je peux juste vous mentionner quelque chose? C'est le département de santé du Minnesota qui a demandé – c'est difficile de traduire, c'est en anglais – Minnesota Pollution Control Agency, où il y a eu des mesures de faites et ils ont trouvé que les concentrations monitorées étaient assez hautes pour poser un *potentiel threat to human health*. Je vais vous le déposer, ça, là.

3550

Et, il y a d'autres états – ça aussi, je vais vous déposer des choses – il y a d'autres états qui ont demandé, par mesure de précaution, de poser des normes qui étaient plus basses que pour celles des travailleurs, parce que justement pour protéger la population à risque, que toute la population n'avait pas la santé des travailleurs. Voilà. Merci.

3555

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Labelle.

Monsieur Joseph Sepul, producteur agricole. Bonjour, monsieur!

3560

M. JOSEPH SEPUL :

3565 Bonjour, madame la présidente! Je voudrais, premièrement, me présenter. Je suis producteur à Saint-Sébastien. Je produis en majorité du maïs-grain, également des pois de conserverie et également du maïs sucré. Également, je suis situé très proche d'une porcherie, donc c'est le sujet aujourd'hui. Ce serait difficile d'être plus proche que moi, je suis à peu près à 80 mètres à peu près de distance.

3570 J'aimerais bien reparler un petit peu du sujet d'hier. Vous avez parlé du maïs versus le blé. Puis, après ça, vous avez dévié un peu sur pourquoi qu'on plante du maïs dans le sud du Québec. J'ai trouvé que la réponse était peut-être un peu inexacte, que j'ai trouvé, par rapport à la réponse.

3575 Je pense qu'ici, au sud du Québec, on plante surtout du maïs-grain à cause du climat qu'on a. On a à peu près 3 000 unités thermiques, de 2 600 à 3 000 unités thermiques. Également, quand on compare le Manitoba, qui sont moins favorisés en unités thermiques, ils ont à peu près 2 000, 2 200, ils ont de la difficulté à faire du maïs-grain. Il commence juste à y en avoir des variétés adaptées.

3580 Ça fait que c'est pour ça, présentement, à mon avis, qu'on plante plus de maïs et aussi on a les sols qui conviennent à cette culture.

3585 Par rapport au blé, j'en ai produit beaucoup également. Je trouve malheureux de ne plus en produire moi-même aujourd'hui, parce que j'étais très favorable à ça, mais j'ai trouvé que le gouvernement ne s'est pas impliqué dans la recherche. Ça fait que nous a laissé tomber. Les variétés, ils n'ont pas eu de recherche sur les variétés. Donc, on a été laissé à nous-mêmes.

3590 Également, moi, je faisais du blé d'hiver. L'assurance récolte a été abandonnée, maintenant que c'est La Financière. Ça fait qu'on est lié un peu au marché économique qu'on doit subir et on se tourne vers des cultures qui semblent plus profitables, parce que je veux vous rappeler que les deux dernières années ont été assez profitables pour le blé, mais les années 99 et 2000, ça a été assez désastreux dans notre région. Il y a beaucoup de gens qui n'ont même pas pu vendre le blé pour l'alimentation animale. Ça allait juste pour le boeuf parce qu'il y avait tellement de fusariose ou d'ergot du blé, puis c'était une situation très difficile. Quand vous arrivez et que vous avez une culture et que vous avez rien du tout, là, ça vous encourage pas à recommencer.

3600 Ça fait que je voulais avoir un peu une confirmation du MAPAQ pour voir ce qu'ils en pensaient de mes suggestions.

LA PRÉSIDENTE :

3605 D'abord, j'irais peut-être du côté de La Financière agricole. Pourquoi on a abandonné l'assurance de cette production qu'est le blé?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3610 Je vais être très honnête. Je vais prendre l'information et vous revenir, parce que je n'ai aucun élément pour vous répondre, sous les yeux, cet après-midi.

LA PRÉSIDENTE :

3615 D'accord. Alors, pensez-vous que ce soir vous pourriez avoir l'information?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Ça devrait, oui.

3620 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui? Parfait.
Monsieur Beauchamp, allez-y.

3625 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Est-ce que vous épandez du lisier de porc sur vos fermes?

M. JOSEPH SEPUL :

3630 Oui. J'épands du lisier de porc de mon voisin qui a de l'engraissement, à peu près 2 250 porcs. J'en épands également d'un monsieur qui a une maternité dans un autre rang. Également, j'ai du fumier de poulet d'une autre personne. Ça fait que, moi, je suis receveur.

3635 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vos voisins doivent vous aimer!

M. JOSEPH SEPUL :

3640 Bien, ça fait une vingtaine d'années que je procède de cette façon-là. Ça fait qu'on a une entente. Puis hier également, il y a une madame qui a parlé de la circulation qui se fait autour des porcheries. J'ai trouvé ça un peu fort le nombre de véhicules qui passent là. Tu sais, il semblerait que ça a l'air d'une autoroute, qu'il passe des camions à toutes les heures.

3645

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Elle évoquait surtout la période de construction qui, à ce moment-là, était un peu différente.

3650

M. JOSEPH SEPUL :

Oui. Parce que en temps normal, il vient à peu près un camion par jour, puis peut-être le *truck* du producteur qui vient une ou deux fois par jour travailler dans sa porcherie. Il me semble que c'est une activité raisonnable.

3655

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Pouvez-vous me dire, l'épandage, à quel moment de l'année il se fait?

3660

M. JOSEPH SEPUL :

Nous autres, on en fait une bonne partie au printemps. C'est fait par système d'irrigation. Donc, on a une partie qui est souterraine.

3665

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Vous épandez le fumier par irrigation?

3670

M. JOSEPH SEPUL :

Oui. Avec une rampe basse. Ça fait que ça, c'est un système de tuyaux.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3675

Oui.

M. JOSEPH SEPUL :

Puis on passe par-dessous la terre, puis après ça on a les tuyaux qu'on installe au-dessus de la terre, puis on se rend dans le champ, avec des tuyaux d'aluminium. Puis quand on est rendu dans le champ, on a des tuyaux flexibles. Puis, après ça, c'est accroché derrière le tracteur, puis il y a une pompe qui pompe de la force, une autre pompe qui fait la pression, puis après ça on a un autre tracteur qui étend le fumier dans le champ.

3685

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Donc, ce n'est pas un réservoir qui roule dans le champ?

3690 **M. JOSEPH SEPUL :**

On en a également. Ça, c'est surtout pour l'automne puis si on se déplace très loin. Mais les terres aux alentours, on est tout proches. Ça fait que c'est tout épandu aux alentours, en avant de la ferme ou en arrière de la ferme, quoi. Puis il y a une autre partie qui est faite avec une *tank*. Ça, c'est fait souvent après les pois, pois de conserverie. C'est quand même une récolte qui se fait de bonne heure, tu sais, environ, on récolte dans notre région du 1er août au 20 août parce qu'on est les derniers à planter dans la cédule. Ça fait qu'on épand souvent le fumier après. Comme ça, on passe un coup de *chisel* ou on laboure, ou on passe la sous-soleuse, puis comme ça la terre est prête.

3700

Ou des fois, on met un engrais vert, puis la terre est prête pour l'année suivante. Comme ça, l'année suivante, on n'a pas besoin de mettre de fumier au printemps. Le fumier est déjà appliqué, il n'y a pas de compaction, puis on peut se permettre de mettre du maïs sans phosphore, sans potasse, puis avec un petit peu d'azote. Ça dépend de l'année. Comme cette année, l'année était plus difficile, on a été obligé d'en mettre un petit peu plus. Mais quand l'année est favorable, avec 40, 50 unités, c'est suffisant.

3705

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3710 J'imagine que vous avez un PAEF?

M. JOSEPH SEPUL :

Oui.

3715

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

3720 **M. JOSEPH SEPUL :**

J'en ai plusieurs. Ça fait plusieurs fois que je les refais parce qu'il faut toujours s'adapter. Ça, c'est vraiment quelque chose qui est vraiment aberrant un peu, là.

3725 **LA PRÉSIDENTE :**

On vous invite, lorsque l'on reviendra au mois de mars, je crois, à venir nous exprimer votre opinion sur la question.

3730 **M. JOSEPH SEPUL :**

O.K.

3735 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon, est-ce que vous vouliez intervenir? Non. D'accord.

Vous avez une question?

3740 **M. JOSEPH SEPUL :**

Oui. J'aurais une question, là, pour le ministère de l'Environnement. Je vois aller, on est parti dans une réglementation qui change très régulièrement pour les agriculteurs, que ce soit au niveau OGM, que ce soit au niveau règlement municipal, que ce soit au niveau MRC, que ce soit l'Environnement, que ce soit La Financière aussi, qu'on peut dire des fois aussi change les assurances récoltes. On est pris dans un cercle vicieux qu'on doit toujours respecter beaucoup, beaucoup de normes, puis c'est vraiment pas facile de s'adapter parce que c'est beaucoup de paperasserie.

3750 Puis je me demande si le ministère de l'Environnement va peut-être essayer de simplifier les choses au point de vue de paperasse? Parce que c'est bien beau avoir de la paperasse, mais ça va-tu changer vraiment grand-chose d'avoir une pile de paperasse quand on est déjà dans les règles, tu sais, qui ont de l'allure.

3755 La terre, c'est une matière vivante, puis on ne peut pas... ça ne se travaille pas toujours avec des dates, puis des obligations. Il y a la température. Cette année, là, il a mouillé dans le coin de Clarenceville, 10, 12 pouces d'eau en très petits courts laps de temps. Puis malheureusement, les récoltes ont été exécrables, puis l'engrais, qu'il soit minéral ou organique ou n'importe quoi d'autre, une bonne partie, c'est lessivé. Ça, c'est des conditions climatiques très difficiles, puis on perd des deux manières.

3760 Ça fait que je me demande si on va avoir un peu de l'aide de se conformer, de simplification aussi, puis d'obligation toujours que ce soit signé par un agronome qui vient de sortir de l'école, puis que, nous autres, on travaille la terre depuis vingt ans, qu'on n'a pas le droit encore de signer, qu'on a de l'air d'incompétent de leur part. Ça, ça m'insulte profondément.

3765 **LA PRÉSIDENTE :**

3770 Est-ce que, monsieur Fortin, c'est une préoccupation que vous avez eue au moment de l'élaboration du Règlement sur les exploitations agricoles, d'alléger la paperasserie...

M. PIERRE FORTIN :

3775 Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

... qui est exigée aux producteurs.

3780

M. PIERRE FORTIN :

Oui, tout à fait. Premièrement, on a voulu simplifier le texte réglementaire. De cent articles, vous avez vu à certaines occasions, on a lu certains anciens articles qui étaient difficiles à interpréter, donc, d'une centaine on a réduit à cinquante, tout près.

3785

Par ailleurs, concernant les avis de projet, c'est une façon d'alléger l'administration. Donc, on vise par là d'éliminer 75 % de demandes de C.A. Donc, déjà là, c'est un allègement de la paperasserie.

3790

Mon collègue aurait des choses peut-être à ajouter sur le plan d'accompagnement.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3795 Madame la présidente, je suis à ma troisième génération de règlement. Je suis au ministère depuis pas longtemps, depuis 95, ça fait trois fois qu'on change et je vous dirais que l'adaptation est aussi difficile chez les fonctionnaires.

3800

Ceci étant dit, je pense que oui, les règlements au niveau agricole ont évolué beaucoup depuis dix ans, parce que l'industrie aussi a évolué. Et, souvent, je veux dire, on est un peu à la remorque de l'évolution économique ou industrielle ou technologique dans notre réglementation.

3805

Je pense, pour une fois, le REA, le Règlement sur les exploitations agricoles est, à mon avis, un règlement moderne, qui impose au ministère de l'Environnement et aux producteurs agricoles une communication directe plutôt qu'un peu anonyme, comme on avait avant lorsqu'on gérait par municipalité, par des concepts un peu plus abstraits. Je pense que maintenant la relation va être directe entre le professionnel du ministère ou le technicien et le producteur agricole.

3810

Et, s'est développé en même temps que le REA, s'est développé aussi au ministère tout un programme de formation sur l'accompagnement, où on va former notre personnel à

3815 accompagner les producteurs agricoles qui le veulent bien à faire ces changements-là dans le temps. Mais on le dit. Le ministère va rester quand même très vigilant et très, je dirais, inflexible chez les producteurs qui vont être des délinquants avoués.

3820 Donc, oui, il y a un accompagnement qui va se faire. L'ensemble de nos ressources vont être formées là-dessus. L'ensemble des ressources vont être formées à accompagner les producteurs ferme par ferme pour qu'ils puissent s'adapter à ces changements-là, pour que ça puisse simplifier la compréhension, mais le ministère sera intransigeant pour les récalcitrants et ceux qui ne veulent pas changer.

M. JOSEPH SEPUL :

3825 Parce que je voudrais juste faire un commentaire. Il faut bien avouer que, présentement, il y a énormément de producteurs qui quittent l'agriculture. Quand on regarde, jour après jour, il y a deux producteurs de lait qui abandonnent la production, parce qu'il y en a beaucoup qui sont tannés de toute la difficulté administrative, puis du coût aussi que ça implique, le peu de support du gouvernement surtout pour les plus petits agriculteurs et les plus
3830 petites entreprises. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3835 Je vous invite à venir nous le dire lorsque nous reviendrons au moment de recueillir vos opinions sur la question. Merci, monsieur Sepul.

3840 J'inviterais un dernier intervenant, après quoi, on va ajourner pour l'heure du souper. Il y a plusieurs personnes d'inscrites au registre. Donc, nous avons déjà plusieurs heures devant nous, ce soir. Je rappelle aux gens qu'ils conservent leur droit de priorité d'appel. Alors, en soirée, je devrai probablement fermer le registre assez tôt.

3845 J'aimerais qu'on laisse le plus possible la place aux citoyens qui n'auront pas eu la chance de poser des questions, avant de se réinscrire, parce que la Commission ne compte pas terminer trop tard, étant donné qu'on veut s'assurer que la santé de tous soit préservée jusqu'à la fin de cette consultation publique.

Alors, maintenant, j'inviterais monsieur Maurice Lando, qui est jardinier maraîcher.

M. MAURICE LANDO :

3850

Bonjour, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

3855

Bonjour, monsieur Lando!

M. MAURICE LANDO :

3860

Je suis venu, hier, en tant que Comité de citoyens de Sherrington, avant de me présenter en tant que jardinier maraîcher. Suite à ce que j'ai entendu, je me suis un peu inquiété de ce qui peut arriver, surtout dans notre secteur agricole. On entend beaucoup parler de production agricole. Le jardinage maraîcher est une production agricole, mais il n'y a pas d'animaux.

3865

Je voulais juste faire un petit résumé. La production qui se fait, ici, en Montérégie Ouest, en tant que production, si on parle de tout le Québec, on parle d'environ 59 000 hectares de production de légumes. Ça, on comprend des légumes frais, des patates et des légumes de transformation.

3870

Juste ici en Montérégie Ouest, on représente, sur 59 000, c'est 20 500 hectares de production maraîchère. Ce qui m'amène à dire que le revenu agricole dans la région, tout compris, patate, carotte, on parle de 43 % de la production totale du Québec. Si on enlève les patates, parce que la patate, il s'en produit beaucoup ailleurs au Québec, juste en légumes frais et légumes de transformation, on parle de 56 % des coffres, du revenu agricole au Québec. Donc, je veux faire comprendre ici que la zone Montérégie Ouest, il y a énormément de producteurs de légumes.

3875

3880

Tout ça, ça m'amène à dire que les coûts des terres, les superficies qu'on utilise en tant que production, ne sont pas aussi énormes que la production de maïs. On n'occupe pas un territoire énorme. Mais en tant que millions de retombées économiques qu'on peut parler au Québec, je pense qu'on parle de centaines de millions de retombées, de l'argent quand même qui est gagné au Québec. Donc, j'imagine que la production ici maraîchère est à considérer comme très importante.

3885

Si je calcule qu'aujourd'hui, on peut vendre des terres – et, là, je parle de terre noire – on a déjà entendu et vu des terres se vendre 40 000 \$ l'hectare et même jusqu'à 54 000 \$ l'hectare. Je ne pense pas qu'il y ait un producteur demain matin de porcherie, qui serait prêt à acheter des terres noires pour étendre du fumier ou faire production de maïs.

3890

On peut aussi vous dire que la production, présentement, une certaine production comme les oignons, on peut retrouver des oignons qu'il y a une production quasiment annuelle, c'est-à-dire qu'on entrepose, donc une plus grande production dans nos terres, qu'on puisse

entreposer, donc fournir des légumes presque à l'année. Au Québec surtout, je pense dans l'oignon. Dans le meilleur de ma connaissance, on a quand même une production annuelle.

3895

Ce qui veut dire que les producteurs ont besoin de terre. Je peux vous dire que chez moi, quand je faisais le tour, 360E, je pouvais compter, voir deux, trois fermes. Aujourd'hui, avec le déboisement des terres, je vois jusqu'à quatre, cinq kilomètres de distance, je vois des fermes à perte de vue. Donc, les gars ont défriché quasiment le maximum. Et il y en a encore un potentiel, je suis d'accord pour dire qu'il y a encore du potentiel.

3900

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une question, monsieur Lando?

3905

M. MAURICE LANDO :

Oui, je m'en viens, ça ne sera pas long. Tout ça, ça m'amène à dire que dans le légume, on utilise une quantité d'eau incroyable. On a des pompes qui peuvent aller jusqu'à 10 000 gallons par minute. C'est pas à l'heure. Excusez. 1 000 gallons. Des pompes d'irrigation pour nos terres qui peuvent aller jusqu'à 1 000 gallons/minute. Donc, on utilise énormément d'eau pour nos cultures.

3910

Je peux vous dire que l'année 2001 et 2002, on a connu des très grosses sécheresses. Donc, beaucoup d'eau a été utilisée. Ce qui m'amène à dire que les producteurs, on creuse des puits, on prend beaucoup d'eau souterraine, on utilise l'eau des rivières, on bloque les rivières pour essayer de garder le maximum d'eau pour pouvoir irriguer nos terres, et ça, c'est quasiment 24 heures par jour.

3915

Personnellement, j'ai une ferme, j'ai deux pompes à 300 gallons par minute, puis je peux vous dire qu'en moyenne, dans les temps de sécheresse, je peux rouler entre huit heures par jour, sans arrêt de consommation d'eau, et ça, ça peut se faire durant la nuit – surtout le soir et le matin – pour économiser le maximum d'eau dû à l'évaporation.

3920

Ce qui m'amène à dire – et c'est ce que je veux savoir – est-ce que quand on donne un permis pour les porcheries dans la région de la Montérégie Ouest, est-ce qu'on a pensé ou est-ce qu'on considère la quantité d'eau qui est utilisée en agriculture? Et, vous le savez comme moi, si on n'a pas d'eau, on ne produit pas. C'est bien important. Si on n'a pas d'eau, on n'est pas capable de produire.

3925

Est-ce que, si on commence à implanter d'autres porcheries, est-ce qu'on a pensé à la quantité d'eau que ça va prendre dans notre région, quand on sait que 60 % de la production maraîchère est dans notre région?

3930

LA PRÉSIDENTE :

3935

Monsieur Boisvenu.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3940

Écoutez, madame la présidente, ce n'est pas moi qui va contredire qu'en agriculture, il n'y a pas un besoin d'eau. Nos légumes, c'est 99 % d'eau.

3945

L'implication du ministère au niveau de la gestion de l'eau, particulièrement le domaine agricole, est liée à l'application du Règlement sur le captage d'eau souterraine et, ce qui est réglementé, c'est le niveau de captage.

3950

Donc, tout puits installé qui capte au-delà de 75 mètres cubes par jour demande une étude hydrologique et nécessite un certificat d'autorisation.

3955

Au-delà de ça, le Règlement sur le captage d'eau souterraine vient protéger les prises d'eau au niveau d'épandage notamment du fumier. Donc, le nouveau règlement a élargi cette zone-là au niveau de la protection des zones de captage, parce qu'on sait qu'en milieu agricole, il y a aussi beaucoup de puits municipaux qui sont installés. Donc, le nouveau règlement qui a été adopté l'an dernier, en juin, a élargi ces zones-là.

3960

LA PRÉSIDENTE :

Donc, si vous avez à examiner un projet de porcherie, vous allez prendre en considération cet élément.

3965

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Effectivement.

3970

LA PRÉSIDENTE :

Parce que vous allez veiller au respect du Règlement sur le captage des eaux souterraines.

3975

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Et, c'est le cas, je pense, dans la région de Sainte-Martine, où il y a beaucoup de puits maraîchers. Et, actuellement, on est en train d'en faire l'inventaire pour connaître un peu la situation par rapport au captage, puis regarder s'il y a des cas irréguliers pour intervenir.

3980

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3985

À partir de ce que monsieur dit, je voudrais vérifier auprès du ministère de l'Agriculture les consommations d'eau des porcheries. Parce que, à ma connaissance, il n'y a pas de porcherie beaucoup qui utilisent 75 mètres cubes. Par combien? Par jour? Ça fait 75 000 litres d'eau par jour. Est-ce que vous pouvez nous donner une idée d'une consommation d'eau?

3990

Madame avait évoqué tantôt 500 truies, les quantités. Est-ce que vous avez des données là-dessus, sur la quantité d'eau?

M. DENIS SANFAÇON :

3995

Madame la présidente, les gens du CDPQ m'informent de la consommation moyenne, alors une truie en gestation, c'est 12 litres par jour. Un porc de 20 à 107 kilos, c'est environ – et là, évidemment, vous comprendrez que ça varie selon le poids puis le stade physiologique – mais environ 6 litres par jour.

4000

Alors, si on prend une porcherie...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4005

Ça, c'est des données de consommation?

M. DENIS SANFAÇON :

Données de consommation.

4010

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Avez-vous des données totales? Concernant le lavage des bâtiments, etc.

M. DENIS SANFAÇON :

4015

À ça, il faut ajouter les eaux de lavage qui sont d'environ autour... parce que là, c'est vraiment fonction des différentes régies, mais mettons environ 1 litre par jour. Puis il faut aussi, évidemment, penser que la consommation d'eau n'est pas toujours constante, varie selon évidemment la taille de l'animal aussi, la température. Les périodes plus chaudes, la consommation peut augmenter, bien qu'on tente de garder l'ambiance des bâtiments le plus égale possible. Mais c'est pour ça que c'est vraiment des moyennes.

4020

Alors, si on prend les porcs à l'engraissement, à 6 litres par jour de consommation, plus environ 1 litre pour les eaux de lavage, en moyenne, bon, mettons 7, multiplié par une porcherie de 2 000 porcs-places, bien, vous avez la consommation qu'il va y avoir. Là, je n'ai pas ma calculatrice, mais ça fait 14 000 litres.

4025

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4030

C'est parce que la question de monsieur est la suivante. Au fond, il demande: nous faisons de la culture maraîchère à usage intensif de l'eau. Est-ce que vous tenez compte de ça dans l'autorisation des permis? Vous répondez: oui, si ça fait 75 mètres cubes par jour, dans le cas de puits. Mais si, au fond, la consommation de la production de porc est largement en deçà de cette mesure-là, le contrôle que vous faites est sans effet, puisque vous analysez un dossier par dossier et qu'il n'y a pas une analyse globale.

4035

Ce qui est sûr, par ailleurs, monsieur, c'est que quand vous allez construire, vous, un autre puits, vous allez être soumis à cette règle-là.

4040

M. MAURICE LANDO :

Ça, on le sait. Je peux vous dire que 75 mètres cubes d'eau...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4045

C'est 75 000 litres.

M. MAURICE LANDO :

4050

... c'est deux piscines de 24 pieds de diamètre. Je peux vous dire que si je mets ma pompe dedans, d'irrigation, je vous donne cinq minutes, dix minutes, il n'y a plus d'eau. Quand on roule huit heures par jour, ça en demande beaucoup d'eau.

4055

Je le sais, parce qu'on nous l'a dit. Conséquence: depuis deux ans, il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup de producteurs, ils ont creusé des puits, et moi-même, pour justement s'assurer qu'on ait une quantité d'eau raisonnable. C'est ça qui m'amène à dire que s'il n'y a pas

une étude d'impact dans l'agriculture, dans notre région, ça peut affecter beaucoup, beaucoup notre secteur agricole qui serait très, très important.

4060 C'est pour ça que tantôt, j'ai entendu dire qu'on a ici, dans la Montérégie Ouest, 1.5 unité animale, je ne connais pas trop, trop ça...

LA PRÉSIDENTE :

4065 .5.

M. MAURICE LANDO :

4070 Donc, ça veut dire qu'il y a de la place pour la porcherie. Mais on a-tu pensé à l'eau? Ça, ça m'amène à ma deuxième question, en passant.

LA PRÉSIDENTE :

4075 Oui, puis on va procéder rapidement, parce que...

M. MAURICE LANDO :

Oui, ça va aller rapidement.

4080 **LA PRÉSIDENTE :**

... sinon, on ne mangera pas beaucoup.

M. MAURICE LANDO :

4085 Ça, ça veut dire que prochainement, si je veux faire un nouveau puits, juste pour vous donner une information, ça pourrait me coûter entre 25 000 \$ et 30 000 \$ pour une étude hydrogéologique. Je pense pas que je puisse me permettre de faire des puits, puis calculer, ça va me coûter énormément cher.

4090 Donc, j'ai besoin de l'eau des rivières qu'on a présentement. On a des barrages, on ferme carrément l'eau de la rivière, il n'y a aucune eau de fuite, parce qu'on veut garder notre eau dans les temps secs. Ce qui m'amène à dire que si on a de plus en plus de porcheries, de plus en plus de lisier, j'ai peur, est-ce qu'on va pas contaminer nos eaux? De là que nous, on irrigue en surface, donc par aspersion, est-ce qu'on n'a pas peur de donner des maladies?

4095 Parce que j'ai des critères, moi, ici, parce que je fournis de la salade de transformation. Et, je vais vous dire que les critères demandés, c'est une analyse d'eau à toutes les années, il faut que je m'engage que les eaux ne soient pas polluées, de l'eau où ce que je prends mon irrigation. Même pour l'épandage des fumiers, on me demande ici de: *Tout épandage de

4100

compost et de fumier doit avoir lieu trois mois avant la récolte.+ Une salade, ça prend 60 jours pour être sur le marché. J'ai bien beau de regarder tout ça, là, je sais bien qu'en fermant l'eau, on ramène, nous, les produits dans le champ. Donc, c'est une rotation.

4105 Est-ce qu'on peut me garantir que les eaux, comment est-ce qu'on appelle, les pathogènes qu'il y a dans l'eau ne puissent pas nuire et que des compagnies comme ça qui m'exigent certaines normes viennent pas carrément m'arrêter, et amener peut-être des maladies dans les salades qui pourraient avoir un impact majeur, parce qu'on exporte énormément, énormément de produits aux États-Unis.

4110

LA PRÉSIDENTE :

Alors, si je comprends bien, vous parlez, vous, de la cohabitation de la production agricole. D'autre part, la cohabitation harmonieuse avec les populations.

4115

M. MAURICE LANDO :

Exactement.

4120

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Boisvenu?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

4125

La partie microbienne, je vais la laisser aux spécialistes, mais je veux remercier monsieur Lando de me donner l'information comme quoi il y en a qui obstruent les cours d'eau parce que c'est carrément interdit.

4130

LA PRÉSIDENTE :

C'est ce que je me demandais.

M. MAURICE LANDO :

4135

Pardon. Je n'ai pas compris.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

4140 À cause de deux raisons. La Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur les pêcheries qui interdit d'empêcher la libre circulation des poissons et de l'eau. Donc, je le remercie de l'information. On va regarder ça après.

4145 Mais effectivement, c'est des pratiques qui peuvent se faire, mais c'est interdit. Je pense que l'impact sur l'environnement et sur la faune est trop grave pour laisser l'impression que c'est légal. Donc, je pense que c'est important de dire que c'est tout à fait illégal. Et, le ministère intervient souvent, avec nos collègues de la FAPAQ, dans des cas – pas souvent – on intervient dans des cas de même. Et, je veux rassurer les citoyens pour dire que s'il y en a qui le font, c'est mal.

4150 Concernant, par contre, la qualité de l'eau, j'inviterais à ce moment-là mes collègues, Marc ou monsieur Primeau, s'ils peuvent intervenir au niveau de la qualité de l'eau.

M. MARC SIMONEAU :

4155 Rapidement, madame la présidente, pour aller souper. Juste mentionner qu'il y a un cas qu'on a pu documenter dans le bassin de la rivière Châteauguay, on parle du sous-bassin de la rivière des Anglais et plus particulièrement le ruisseau Norton qui est une enclave vraiment particulière en Montérégie. Beaucoup de concentration de terre noire, beaucoup de productions maraîchères et les prélèvements d'eau dont parle monsieur sont vraiment importants. Et, ça pourrait peut-être expliquer en partie les concentrations faramineuses de phosphore qu'on mesure dans le plan d'eau.

4165 Durant 99 à 2001, les données estivales de phosphore total étaient de l'ordre de 600 microgrammes par litre. Le critère est de 30 microgrammes.

4170 Donc, c'est sûr que s'il y a beaucoup, beaucoup de prélèvements et que, quelque part, l'étiage du cours d'eau s'en trouve augmenté, donc moins d'eau en période d'étiage, c'est donc dire qu'il n'y a pratiquement plus de dilution pour le plan d'eau. Je pourrais montrer des chiffres plus tard en soirée, si on a le temps, mais on a vraiment pu documenter cet impact-là et, bien sûr, le cours d'eau en question, le ruisseau Norton, a un impact sur la rivière des Anglais à son embouchure. Donc, on contribue à hausser les concentrations à l'ordre de 185 microgrammes près de l'embouchure de la rivière des Anglais, près de Howick.

4175 Donc, c'est vrai que ce genre de pratiques culturales là de production végétale ont un impact sur les cours d'eau. Ce n'est pas uniquement les productions animales. En Montérégie Ouest, il y a vraiment des pressions qui proviennent davantage des productions végétales que des productions animales.

4180 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Merci, monsieur Lando.

4185 **M. MAURICE LANDO :**

Je voulais juste répondre à la question tantôt des barrages.

4190 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

M. MAURICE LANDO :

4195 C'est pas les producteurs maraîchers qui les ont installés. C'est la MAPAQ, c'est le gouvernement. Donc, c'est pas notre responsabilité seulement. Je veux juste dire ça.

LA PRÉSIDENTE :

4200 C'est bien. Pour pas qu'on vous poursuive tantôt.

Alors, on ajourne et on reprend les travaux à 19 h 30.

4205 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

4210 ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.